



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEPI)/MED WG.320/3
26 juillet 2007
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion des Points focaux du PAM

Madrid (Espagne), 16-19 octobre 2007

**RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR
L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS MENÉES
AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction		Page
I.	COORDINATION	3
I.A	Cadre juridique du PAM	3
I.A.1	État actuel des ratifications de la Convention et de ses Protocoles	3
I.A.2	Élaboration du nouveau Protocole relatif à la GIZC	4
I.A.3	Instauration de procédures et mécanismes de respect des obligations	4
I.A.4	Système de rapports sur l'application de la Convention et de ses Protocoles	5
I.A.5	Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages	6
I.B	Application de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines pouvant affecter le milieu marin et côtier	6
I.C	Questions institutionnelles	7
I.C.1	Réunion extraordinaire des Points focaux du PAM	7
I.C.2	Préparatifs de la Quinzième réunion des Parties contractantes	7
I.C.3	Calendrier des réunions du PAM	8
I.D	CMDD et SMDD	8
I.D.1	Élaboration, adoption de la SMDD et adhésion politique à celle-ci	8
I.D.2	Stratégies nationales de développement durable (SNDD)	8
I.D.3	Examen et évaluation des SNDD en Méditerranée	9
I.D.4	Questions thématiques de la CMDD et participation des composantes du PAM	9
I.D.5	Questions concernant la CMDD	10
I.E	Coopération et partenariat	10
I.E.1	Coopération avec les organisations des Nations Unies	10
I.E.2	Accords de coopération	13
I.E.3	Coopération avec l'UE	13
I.E.4	Coopération avec d'autres initiatives régionales	16
I.E.5	Coopération avec les partenaires du PAM	17
I.F	Communication et information	17
I.F.1	Base de données sur les médias	17
I.F.2	<i>MedOndes</i>	18
I.F.3	Site web	18
I.F.4	Exposition du 30 ^e anniversaire de la Convention de Barcelone	18
I.F.5	Publications et événements concernant les médias	19
I.F.6	Étude sur les parrainages	19
I.F.7	Nouvelle identité du PAM	20
I.F.8	Base de données images	20

	Page
I.G Questions financières et questions concernant le personnel	20
I.G.1 Questions financières	20
I.G.2 Fonds additionnels	20
I.G.3 Questions concernant le personnel	21
II. COMPOSANTES	22
II.A Pollution d'origine terrestre (MED POL)	22
II.A.1 Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS)	22
II.A.2 Évaluation de la pollution	30
II.A.3 Système d'information	32
II.A.4 Activités relatives à l'application du Protocole "immersions"	33
II.A.5 Activités relatives à l'application du Protocole "déchets dangereux"	34
II.A.6 Politique et coordination	34
II.B Pollution d'origine maritime (REMPEC)	37
II.B.1 Assistance aux pays dans le domaine de la préparation et de l'intervention contre la pollution marine accidentelle	37
II.B.2 Assistance dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires	39
II.B.3 Activités du projet SAFEMED	42
II.B.4 Diffusion des informations	43
II.B.5 Coopération avec d'autres organisations et participation à d'autres forums	43
II.B.6 8 ^e réunion des correspondants du REMPEC	43
II.B.7 Facteurs de réussite et principaux défis	44
II.C Production plus propre (CAR/PP)	44
II.C.1 Publication d'études sectorielles sur la production durable	45
II.C.2 Documentation d'appui	46
II.C.3 Étude sur la consommation durable en Méditerranée	47
II.C.4 Activités de formation	47
II.C.5 Publications	49
II.C.6 Troisième forum euro-méditerranéen sur le développement durable: Forum ECO-MEDA 2007	50
II.C.7 6 ^e réunion des Points focaux nationaux du CAR/PP	50
II.C.8 Consommation durable: concepts et politique publiques en Méditerranée	51
II.C.9 Dépliant sur les modes de production et de consommation dans le cadre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable	51
II.D Conservation de la biodiversité (CAR/ASP)	51
II.D.1 Application du Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO)	51
II.D.2 Développement des aires spécialement protégées	52

	Page	
II.D.3	Application des plans d'action pour la conservation des espèces menacées ou en danger	54
II.D.4	Questions transversales	59
II.D.5	Autres activités	61
II.E	Gestion intégrée des zones côtières (CAR/PAP)	62
II.E.1	Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)	62
II.E.2	Programme d'aménagement côtier	66
II.E.3	Appui à la mise en œuvre de la SMDD	70
II.E.4	Développement d'un tourisme en harmonie avec l'environnement	70
II.E.5	Gestion des ressources en eau	71
II.E.6	Érosion et dégradation des sols	71
II.F	Environnement et développement (Plan Bleu)	72
II.F.1	Statistiques environnementales et économiques	72
II.F.2	Évaluation des progrès accomplis sur la voie d'un développement durable	74
II.F.3	Questions thématiques	75
II.F.4	Diffusion et communication	81
II.G	Information et communication (INFO/RAC)	82
II.G.1	<i>InfoPAM</i>	82
II.G.2	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable	84
II.G.3	Appui de l'information-communication au PAM et à la coopération régionale	85
II.G.4	Réunion des PFN de l'INFO/RAC	86
II.G.5	Participation au Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée	86
III.	Annexes	
Annexe I	État, en juillet 2007, des signatures et ratifications	
Annexe II	Réunions tenues dans le cadre du PAM au cours de l'exercice 2006-2007	
Annexe III	Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution – État, en juin 2007, des contributions	
Annexe IV	Liste du personnel d'encadrement et du personnel des services généraux de l'Unité de coordination à l'Unité de coordination du PAM/PNUE	

LISTE DES ACRONYMES/ABRÉVIATIONS

ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente
AEE	Agence européenne pour l'environnement
AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIEA-MEL	Agence internationale de l'énergie atomique/ Laboratoire d'études du milieu marin
ASP	Aires spécialement protégées
ASPIM	Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne
BBN	Bilan de base national des émissions/rejets de polluants
BCRC	Centre régional de la Convention de Bâle
BDN:	Bilan diagnostique national
BDT	Bilan diagnostique transfrontière
BEI	Banque européenne d'investissement
CAR	Centre d'activités régionales (PAM)
CAR/ASP	Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées
CAR/PAP	Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires
CAR/PB	Centre d'activités régionales du Plan Bleu
CAR/PP	Centre d'activités régionales pour la production propre
CDB	Convention sur la diversité biologique
CIHEAM	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
CHM	Mécanisme de centre d'échanges (Clearing House Mechanism)
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
CIESM	Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée
CIS/ONUUDI	Centre international pour la science et la technologie de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
COI/UNESCO	Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO
DBO	Demande biologique d'oxygène
DCE	Directive-cadre sur l'eau (CE)
ECC	Évaluation de la capacité de charge
EQE	État de qualité écologique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
GPA	Programme d'action mondial (PNUE)
HELMEPA	Association hellénique pour la protection du milieu marin
ICRAM	Institut central de recherches appliquées au milieu marin
ICPDR	Commission internationale pour la protection du Danube
IETMP	Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes

IPM	Indicateurs de pollution marine
MARCOAST	Services d'information sur l'environnement marin et côtier
MEDASSET	Association méditerranéenne pour sauver les tortues de mer
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution due aux navires, 1973, telle que modifiée par les Protocoles y relatifs de 1978 et 1997
MedGOOS	Système mondial d'observation des océans
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OME	Observatoire méditerranéen de l'énergie
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PAN	Plan d'action national (dans le cadre du PAS)
PAS BIO	Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la biodiversité dans la région méditerranéenne
PAS MED	Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre en Méditerranée
PCB	Polychlorobiphényles
PEM	Partenariat euro-méditerranéen
PEV	Politique européenne de voisinage
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
PS	Plan sectoriel
RAMOGE	Accord St-Raphael - Monaco – Gênes
REMPEC	Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle
SMAP	Programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme en matière d'environnement
SMDD	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
Unité MED	Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée
VLE	Valeur limite environnementale
VLS	Valeur limite seuil
ZMPV	Zone marine particulièrement vulnérable

Introduction

Le présent rapport d'avancement a été établi conformément à l'article 17, alinéa vi), de la Convention de Barcelone, lequel prescrit au Secrétariat de faire régulièrement rapport aux Parties contractantes sur la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles. Il porte sur l'exercice biennal 2006-2007 et rend compte des divers programmes et activités réalisés ainsi que des initiatives prises par l'Unité de coordination, le MED POL et les composantes du PAM en application des mandats confiés par la dernière réunion des Parties contractantes à Portoroz (Slovénie) en 2005 et des décisions des réunions antérieures des Parties.

Le présent exercice biennal a été riche en faits marquants. Plusieurs développements se sont produits et initiatives ont été prises au plan juridique et institutionnel. Des progrès importants ont été obtenus dans le développement de partenariats et de relations avec d'autres institutions et organismes donateurs, ce qui aura des incidences bénéfiques pour le PAM et ses composantes au cours des années venir. Quelques inquiétudes se sont aussi manifestées, dont on peut espérer qu'elles seront dissipées.

En ce qui concerne les ratifications et acceptations des instruments juridiques du PAM, il n'y a guère eu d'avancées, puisqu'une seule ratification d'un Protocole et une seule acceptation d'amendements à un autre Protocole sont à relever. Aussi, en dépit des perspectives prometteuses du début de l'exercice biennal, les amendements au Protocole "tellurique" ne sont toujours pas entrés en vigueur. Comme on l'a déjà rappelé en plusieurs occasions, le retard à l'entrée en vigueur des instruments juridiques entame la crédibilité de la Convention et il doit y être remédié.

Par contre, pour ce qui est de l'élaboration de nouveaux instruments juridiques et politiques, des progrès considérables ont été enregistrés avec la finalisation du projet de texte du Protocole GIZC, du Mécanisme de respect des obligations ainsi que des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages. Dans tous ces domaines, le PAM accomplit des percées significatives.

Le MED POL et les composantes du PAM ont continué à fournir un appui technique au PAM dans leurs domaines de compétence respectifs. Au cours de l'exercice biennal, trois nouveaux Directeurs ont été nommés: au REMPEC, au CAR/ASP et au Plan Bleu. Ils assument déjà pleinement leurs nouvelles fonctions et poursuivent, pour la porter plus avant, l'œuvre que leur ont laissée leurs prédécesseurs. Il convient, à cet égard, de reconnaître la contribution de ces derniers, pour laquelle le Secrétariat leur exprime sa gratitude et son estime.

Un développement institutionnel important a été l'élaboration, par un Comité de rédaction créé par les pays eux-mêmes à Catane en 2006, du Document sur la gouvernance et de la Déclaration stratégique pour le PAM. C'est là l'aboutissement d'un long processus qui a été lancé, voici quelques années, avec l'évaluation interne et externe du PAM. Dans le même temps, c'est un nouveau départ puisqu'il devrait clarifier le mandat de l'Unité de coordination et des CAR et contribuer ainsi à améliorer la coordination et la gouvernance au sein du système.

Les relations avec les autres institutions se sont encore renforcées au cours de l'exercice biennal, en particulier avec le Département de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI) et le Programme des mers régionales du PNUE. Le PNUE a continué à prodiguer ses conseils et son concours au PAM. Des initiatives conjointes ont également été prises, notamment sur la question des détritiques marins.

S'agissant des relations avec la Commission européenne, et en particulier après la signature du Programme de travail conjoint en 2005, les Ministres de l'environnement EuroMed, dans leur Déclaration du Caire, ont expressément reconnu la Convention de Barcelone et la SMDD comme les mécanismes d'application de l'Initiative "Horizon 2020". Le PAM joue un rôle actif dans cette initiative, de concert avec la Banque européenne d'investissement, en raison de son importance pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux au titre du Protocole "tellurique". Il a également été convenu, entre le PAM et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), un plan de travail conjoint qui resserrera les relations entre les deux organisations dans le domaine de la gestion des informations et des données.

Une initiative très concrète a été prise au cours de l'exercice biennal avec le lancement d'un processus pour l'application de l'approche écosystémique dans la région méditerranéenne. En 2008 –2009, le processus sera poursuivi sur une base progressive et selon une feuille de route que la réunion des Parties contractante sera invitée à adopter. Il en résultera, dans le travail de l'ensemble du système du PAM, un changement complet qui devrait contribuer à instaurer une meilleure coordination parmi ses composantes.

Le changement climatique devient aussi un élément saillant du débat au sein du PAM. D'ores et déjà, cette année, le principal thème abordé par la réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable était "Le changement climatique en Méditerranée" avec la participation de membres du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC). Ce débat sera porté à un échelon politique supérieur puisque le principal sujet traité par le Segment ministériel à la prochaine réunion des Parties contractantes sera le changement climatique et la Méditerranée. Ce sera la contribution de la Convention de Barcelone au débat sur cette question dans la région. Une conclusion commune qui se dégage de toutes ces activités est que le changement climatique aura de très lourdes conséquences pour la Méditerranée par suite de l'élévation du niveau de la mer, de la pénurie d'eau, de l'appauvrissement en biodiversité et de la hausse des températures. Déjà, et quelles que soient les mesures prises pour faire face au changement climatique, un certain impact s'avère inévitable et les pays Méditerranéens seraient bien avisés de réfléchir aux mesures d'adaptation.

Si le présent rapport retrace les progrès réalisés au cours des dix-huit derniers mois, il prépare aussi le terrain à l'exercice biennal suivant lors duquel les importantes décisions qui vont être prises à la prochaine réunion des Parties devront être appliquées. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SMDD, il incombe au PAM de continuer à intégrer la protection de l'environnement et le développement durable dans les stratégies visant à éliminer la pollution, à préserver la biodiversité et à aménager le littoral. Le cours des choses dans ces domaines rappelle avec force qu'il n'y a pas de temps à perdre.

I. COORDINATION

I.A. Cadre juridique du PAM

I.A.1 ***État actuel des ratifications de la Convention et de ses Protocoles***

Depuis la dernière réunion des Parties contractantes en novembre 2005, il n'y a eu qu'une seule nouvelle acceptation des amendements au Protocole "tellurique" - par la Croatie - et une seule ratification supplémentaire du Protocole "Prévention et situations critiques" - par la Grèce. Les amendements au Protocole "tellurique" nécessitent désormais deux autres acceptations pour entrer en vigueur. Un tableau détaillé de l'état des signatures et ratifications figure à l'annexe I du présent rapport.

Suite à la décision du Bureau lors de sa réunion à Ljubljana (Slovénie) en avril 2006, le Président du Bureau a adressé des lettres aux Ministres des affaires étrangères et Ministres de l'environnement des pays suivants: Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Grèce, Israël, Liban, Libye et Syrie, en appelant leur attention sur la nécessité d'une entrée en vigueur des Protocoles "tellurique" et "immersions".

Lors de ses entrevues avec les Ministres de l'environnement de Parties contractantes, le Coordonnateur du PAM a toujours mis en tête des sujets abordés la ratification et l'acceptation des instruments juridiques du PAM.

Statut du Monténégro

Après la dissolution de l'Union d'États de Serbie-et-Monténégro, la nouvelle République du Monténégro a informé le Secrétariat de son intention de devenir partie à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles par voie de succession.

Ainsi qu'il est prévu à l'article 22, par. 5, de la Convention de Barcelone (ancien article 16, par. 5), *"Après l'entrée en vigueur d'un amendement à la présente Convention ou à un protocole, toute nouvelle Partie contractante à la présente Convention ou audit protocole devient Partie contractante à l'instrument tel qu'amendé"*. Il s'ensuit que le Monténégro, en tant que nouvel État, est dans l'obligation de ratifier la Convention amendée ainsi qu'au moins l'un des Protocoles, en vue de devenir Partie à la Convention de Barcelone.

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau, à sa réunion tenue au Caire (Égypte) les 30 et 31 octobre 2006, a souscrit à la proposition du Secrétariat d'accorder au Monténégro le statut d'"observateur" jusqu'à ce que le processus de ratification ait été mené à son terme.

Statut de la Serbie

S'agissant de la Serbie, aux termes de l'article 60 de la Charte constitutionnelle de l'Union d'États de Serbie-et-Monténégro de 2003, *"si le Monténégro venait à se détacher de l'Union d'États de Serbie-et-Monténégro, les instruments internationaux relevant de la République fédérale de Yougoslavie, en particulier la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, concerneraient et s'appliqueraient dans leur intégralité à la Serbie en tant que successeur"*.

Par conséquent, la Serbie est un successeur de l'Union d'États de Serbie-et-Monténégro. Dans le même temps, elle a cessé d'être un État côtier méditerranéen selon le système de la Convention de Barcelone et, de ce fait, n'a plus qualité pour être Partie contractante à celle-ci.

Lors de sa réunion tenue au Caire (Égypte) les 30 et 31 octobre 2006, le Bureau a demandé au Secrétariat de clarifier avec la Serbie les relations futures de ce pays avec la Convention de Barcelone et d'informer à ce sujet la prochaine réunion des Parties contractantes.

La République de Serbie a été invitée à préciser sa position quant à ses futures relations avec le système de la Convention de Barcelone et une réponse est toujours attendue de sa part.

1.A.2 Élaboration du nouveau Protocole relatif à la GIZC

En application de la décision des Parties contractantes à Portoroz en novembre 2005, il a été créé un groupe de travail d'experts juridiques et techniques, désignés par les Parties contractantes, chargé d'élaborer un projet de texte de protocole sur la GIZC en vue de son examen et de son éventuelle approbation par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007 et de son adoption par une conférence diplomatique qui se tiendrait immédiatement après la Quinzième réunion

À la fin février 2006, les Parties contractantes ont été invitées à désigner des experts juridiques/techniques pour les représenter aux réunions du groupe de travail. Elles étaient également appelées à soumettre par écrit des propositions concernant l'élaboration du nouveau protocole.

Quatre réunions du groupe de travail se sont tenues (avril 2006 à Split, septembre 2006 en Grèce, février 2007 en Grèce et juin 2007 à Split).

Avant les réunions du groupe de travail, des réunions de consultation et de coordination ont été organisées par l'Unité de coordination avec les experts juridiques et le CAR/PAP.

La quatrième réunion du groupe de travail (juin 2007 à Split) a conclu avec succès les négociations concernant le projet de protocole et elle a revu et adopté l'ensemble du texte. Toutefois, à l'issue du processus de négociation, les représentants de cinq Parties contractantes ont maintenu leurs réserves concernant trois articles ou mentions spécifiques du texte, alors que les autres Parties contractantes parvenaient à un accord sur l'ensemble du texte de projet de protocole. Ce projet est soumis à la réunion des Points focaux du PAM pour examen et transmission à la Quinzième réunion des Parties contractantes pour approbation (document UNEP(DEPI)/MED WG.320/7).

1.A.3 Instauration de procédures et mécanismes de respect des obligations

Suite à la décision de la Quatorzième réunion des Parties contractantes de proroger le mandat et d'élargir la composition du groupe de travail sur l'application et le respect des obligations, deux réunions ont été convoquées par le Secrétariat (Loutraki, Grèce, décembre 2006, et Istanbul, Turquie, mai 2007) aussitôt après des réunions sur le système de rapports, en vue d'affiner et de finaliser le mécanisme de respect des obligations. La dernière réunion a mené à bonne fin les négociations sur le projet dudit mécanisme et elle est convenue de le soumettre à la réunion des Points focaux du PAM pour examen, puis à la Quinzième réunion des Parties contractantes pour approbation (document UNEP(DEPI)/MED WG.320/8).

Aux termes du projet de mécanisme de respect des obligations proposé, il est créé un "Comité de respect des obligations", composé de sept membres qui remplissent leurs fonctions à titre personnel/individuel. Sept autres membres sont désignés en tant que suppléants. La composition du Comité de respect des obligations garantit: a) une répartition géographique équitable; b) un roulement des membres; et c) un équilibre entre experts techniques, juridiques et scientifiques.

À sa réunion tenue à Madrid (Espagne) les 2 et 3 juillet 2007, le Bureau a souscrit à la proposition du Secrétariat concernant la composition du Comité de respect des obligations. Sur cette base, un projet de décision a été rédigé par le Secrétariat pour examen par la réunion des Points focaux du PAM sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.320/8.

1.A.4 Système de rapports sur l'application de la Convention et de ses Protocoles

Douze Parties contractantes, à savoir: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, CE, Croatie, Espagne, Italie, Malte, Maroc, Monaco, Syrie et Turquie, ont soumis leurs rapports sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2004-2005, conformément à l'article 26 de la Convention. À cette fin, le Secrétariat a fourni une assistance aux pays suivants: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Maroc et Syrie. Des contacts ont également été maintenus avec les Points focaux du PAM pour que ces rapports soient finalisés et soumis à temps.

Ces rapports ont été analysés et un Rapport d'évaluation régional sur la mise en œuvre sera soumis à la réunion des Points focaux du PAM pour examen (UNEP(DEPI)/MED WG.320/Inf.3).

La réunion des Parties contractantes à Portoroz a également demandé au Secrétariat de préparer un nouveau formulaire de rapport sur la base des critères définis par ladite réunion - comme le recours à une approche fondée sur les indicateurs, un système intégré portant sur toutes les composantes du PAM, l'harmonisation avec d'autres systèmes de rapports établis, etc.

Ainsi, deux réunions avec les composantes du PAM se sont tenues en juin et septembre 2006 dans les locaux de l'Unité de coordination. Après un examen soigneux des prescriptions/obligations de rapport dans le cadre de la Convention et de ses Protocoles, un projet de formulaire répondant aux critères décidés par la Quatorzième réunion des Parties contractantes a été établi en tenant compte aussi des lignes directrices pertinentes adoptées par le Conseil d'administration du PNUE à ce sujet.

Un représentant de l'AEE a également pris part à la première réunion des composantes du PAM, formulant d'utiles indications et propositions sur la base de l'expérience acquise par l'Agence dans ce domaine.

À la suite de deux réunions d'experts désignés par les Parties contractantes (Loutraki, Grèce, décembre 2006, et Istanbul, Turquie, mai 2007), un projet de formulaire de rapport et un projet de décision, tels que présentés dans le document UNEP(DEPI)/MED WG. 320/9, ont été convenus pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM aux fins d'examen et approbation.

Le projet de nouveau formulaire de rapport est axé sur le recours aux indicateurs et sur une notification faite en une seule fois, et il vise à faciliter la communication par les Parties contractantes des renseignements nécessaires concernant:

- a) les mesures juridiques, politiques, financières, administratives et coercitives prises en application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et des décisions pertinentes de la réunion des Parties contractantes;
- b) les difficultés et/ou défis rencontrés pour renforcer l'application; et
- c) l'efficacité des mesures prises.

Si les parties du rapport consacrées aux points a) et b) ci-dessus sont pleinement élaborées, la partie sur l'"efficacité" appelle un travail de fond plus poussé en vue de dresser une liste définitive de critères en rapport avec l'efficacité. Le projet de formulaire de rapport contient également un certain nombre de tableaux servant à inscrire, conformément aux prescriptions spécifiques de chacun des Protocoles, les données techniques sur la base desquelles des

bases de données en ligne seront mises en place par chaque CAR et le MED POL, en étroite coopération avec l'INFO/RAC, en vue d'instaurer dans un proche avenir un système de partage de l'information pour le PAM.

1.A.5 Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages

Suite à la recommandation de la Quatorzième réunion des Parties contractantes tenue à Portoroz (Slovénie) en novembre 2005, un groupe de travail d'experts juridiques et techniques, à composition non limitée, a été créé par le Secrétariat du PAM afin de proposer les règles et procédures appropriées pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée. MAREVIVO a été désignée par les ONG pour les représenter au sein du groupe de travail.

La première réunion du groupe de travail à composition non limitée (Loutraki, Grèce, mars 2006) a recommandé de procéder avec prudence dans le cadre d'une approche progressive et a demandé au Secrétariat du PAM d'élaborer un projet de lignes directrices sur la question pour le début de 2007.

La deuxième réunion du groupe de travail (Athènes, Grèce, juin 2007) a adopté le projet de lignes directrices ainsi qu'un projet de décision et elle a demandé au Secrétariat de les transmettre, pour examen, à la réunion des Points focaux du PAM d'octobre 2007 (document UNEP(DEPI)/MED WG. 320/10).

Un texte explicatif du projet de lignes directrices sur la responsabilité et la réparation, destiné à faciliter leur application après adoption, a été rédigé par le Secrétariat et est présenté sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG. 320/Inf.6.

1.B Application de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines pouvant affecter le milieu marin et côtier

À leur Quatorzième réunion ordinaire (Portoroz, Slovénie, novembre 2005), les Parties contractantes ont entériné la coopération avec la CE sur un projet qui devait être exécuté par le MED POL, au nom du PAM, concernant l'élaboration d'une feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines dans la région méditerranéenne. Le projet a été exécuté en coopération avec tous les Centres d'activités régionales, en vue d'une éventuelle application de l'approche écosystémique par l'ensemble du système du PAM.

Aux termes du document de projet qui a été signé, le projet CE/PAM avait pour but de faciliter l'application de l'approche écosystémique par le PAM et ses composantes en proposant, après étude des diverses implications, une feuille de route pour son application et pour le développement d'objectifs de qualité environnementale (OQE) en Méditerranée.

Comme le prévoyait le projet, un groupe de travail a été mis en place et constitué de 15 experts provenant d'institutions méditerranéennes, des CAR, d'OSPAR, d'HELCOM, de la CIEM et du Secrétariat du PAM. Le MED POL a facilité les travaux du groupe en faisant appel à un consultant. Le groupe de travail s'est réuni deux fois (avril et novembre 2006) et est convenu d'un document contenant des définitions, des propositions de feuille de route, des propositions concrètes de "Vision" et d'objectifs stratégiques et l'exposé des implications possibles.

Le document final (UNEP(DEPI)/MED WG. 320/Inf.8) a été mis en débat à la réunion d'experts désignés par les gouvernements sur l'application de l'approche écosystémique, qui s'est tenue à Athènes en février 2007. Après examen du document, la réunion est convenue

de recommandations spécifiques à adresser à la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes. La réunion est également convenue de diverses actions qui seraient nécessaires dans l'application de l'approche écosystémique. Sur cette base, un projet de décision a été établi par le Secrétariat et est présenté sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG. 320/11, pour examen par la réunion des Points focaux du PAM.

I.C Questions institutionnelles

I.C.1 Réunion extraordinaire des Points focaux du PAM

À Portoroz (Slovénie, novembre 2005), les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat *“de convoquer une réunion extraordinaire des Points focaux du PAM chargée d'examiner les conclusions et recommandations de l'évaluation externe du PAM et de débattre d'un projet de "Vision et Déclaration stratégique", établi par le Secrétariat du PAM, et de formuler des recommandations à l'intention de la réunion des Parties contractantes en 2007”*.

En vue de préparer l'Exposé de mission et la Vision stratégique du PAM dans le cadre de l'exercice d'évaluation, le Secrétariat a tenu des discussions internes associant tous les Directeurs de CAR en vue de parvenir à une position commune concernant les diverses recommandations de l'évaluation externe. Une réunion a eu lieu à Athènes (Grèce), en janvier 2006, dans le cadre de la réunion annuelle des Directeurs de CAR, et la seconde dans les locaux de l'Agence italienne pour l'environnement (APAT), à Rome en mars 2006, avant l'atelier de l'INFO/RAC sur le nouveau système *InfoPAM*, auquel toutes les composantes du PAM participaient.

La réunion extraordinaire des Points focaux du PAM s'est tenue à Catane en novembre 2006 et elle est convenue de créer un Comité de rédaction composé d'un groupe de Parties contractantes coordonné par l'Italie et chargé d'élaborer une Déclaration stratégique et un Document sur la gouvernance. La réunion a adopté le plan général de la Déclaration stratégique, sur la base duquel le Comité de rédaction avait à établir le texte complet de celle-ci.

Un projet final de la Déclaration stratégique était encore distribué pour observations au moment où le présent rapport d'avancement était en préparation. Des exemplaires en ont aussi été adressés au Secrétariat et aux composantes du PAM. Un projet final du Document sur la gouvernance a également été distribué aux membres du Comité de rédaction.

Le Bureau des Parties contractantes, à sa réunion tenue à Madrid les 2 et 3 juillet 2007, a proposé que le Comité de rédaction établisse et soumette trois documents séparés pour examen par la réunion des Points focaux du PAM en relation avec l'évaluation du PAM, à savoir: a) la Déclaration stratégique; b) le Document sur la gouvernance; c) un document sur le rôle et le mandat futurs de la CMDD.

I.C.2 Préparatifs de la Quinzième réunion des Parties contractantes

Il était prévu, à l'origine, que la réunion des Parties contractantes se tiendrait en décembre 2007. Mais comme elle aurait coïncidé avec la réunion des Parties contractantes au Protocole de Kyoto, et après accord avec l'Espagne - le pays hôte -, le Bureau est convenu de reporter la réunion aux dates du 15-18 janvier 2008. L'ordre du jour provisoire sera établi lors de la réunion des Points focaux du PAM. Le Bureau, à sa réunion de Madrid des 2 et 3 juillet 2007, a proposé que les Points focaux du PAM envisagent que le thème *“Changement climatique et biodiversité”* soit retenu comme thème de débat du Segment ministériel.

Conformément à la décision prise à Portoroz, une conférence de plénipotentiaires se tiendra immédiatement après la Quinzième réunion des Parties contractantes pour l'adoption du

protocole relatif à la GIZC. L'Espagne a également accepté d'accueillir cette conférence qui est prévue pour les 19-21 janvier 2008.

I.C.3 Calendrier des réunions du PAM

Le calendrier des réunions du PAM tenues au cours de l'exercice biennal 2006-2007 est reproduit à l'annexe II du présent rapport

I.D CMDD et SMDD

I.D.1 Élaboration, adoption de la SMDD et adhésion politique à celle-ci

Après avoir été approuvée par la dixième réunion de la CMDD, la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable a été adoptée par la Quatorzième réunion des Parties contractantes à Portoroz (Slovénie) en novembre 2005.

Par la suite, la SMDD a bénéficié d'une forte impulsion politique après son approbation par le Sommet du Partenariat euro-méditerranéen de Barcelone (Espagne) en novembre 2005. Ainsi, des perspectives importantes de synergie et d'action concertée avec l'UE se sont-elles ouvertes pour la mise en œuvre de la SMDD. Un domaine important est celui de l'application de l'Initiative "Horizon 2020". Lors d'une réunion ministérielle qui a été organisée par l'UE en décembre 2005 pour appuyer le lancement de cette initiative visant à "dépolluer" la Méditerranée, des recommandations ont été formulées pour l'amélioration des synergies entre le PAM et la CE aux fins de son application.

La SMDD a également figuré au premier plan de la Déclaration du Caire et du calendrier d'application de l'Initiative "Horizon 2020" approuvés à la réunion ministérielle euro-méditerranéenne du Caire (Égypte) de novembre 2006. La stratégie de mise en œuvre de la SMDD, établie et présentée à la douzième réunion de la CMDD à Istanbul (Turquie) en mai 2007, englobe toutes ces synergies importantes et fournit un plan à moyen terme pour sa mise en œuvre efficace.

I.D.2 Stratégies nationales de développement durable (SNDD)

Le mandat, les étapes et les actions recommandés pour l'élaboration d'une SNDD ont été formulés, et quatre pays (Égypte, Maroc, Monténégro, Syrie) ont déjà amorcé le processus d'élaboration de leurs SNDD respectives, avec l'appui de l'Italie et de Monaco. Le Monténégro a aussi reçu un concours complémentaire du PNUD. Le processus d'élaboration du Monténégro, de l'Égypte et de la Syrie en est à un stade très avancé.

En 2006, le programme AZAHAR (Espagne) a fourni un appui supplémentaire afin que le processus SNDD puisse être lancé dans quatre autres pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban, Tunisie). Un mémorandum d'accord a déjà été signé avec la Tunisie à cette fin, et les procédures requises sont en cours avec les autres pays. Des visites sont organisées dans les pays pour des entretiens avec les institutions concernées et l'organisation, s'il y a lieu, d'ateliers d'information nationaux.

Le programme AZAHAR offre aussi son concours pour l'organisation d'un atelier régional sur les SNDD qui servira de cadre à l'échange d'expériences entre les Parties contractantes en ce qui concerne le processus d'élaboration et d'adoption des SNDD. De plus, il est prévu que, dans ce même cadre, les autorités nationales auront une possibilité d'interaction avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et les autorités locales, en sorte que puissent être lancées des activités conjointes pour la mise en œuvre des SNDD. L'atelier est prévu pour 2008. Un premier pas dans cette direction a consisté à organiser une session de

travail régionale sur les enjeux et les opportunités de la formulation des SNDD, qui s'est déroulée à Athènes (Grèce) en octobre 2006.

1.D.3 Examen et évaluation des SNDD en Méditerranée

Un document passant en revue l'état de développement des SNDD dans la région méditerranéenne a été établi et publié en 2005. Les profils de pays présentés dans cette évaluation ont ensuite été actualisés en 2006.

Pour tenir compte des évolutions intervenues dans la région, il est jugé utile de préparer une nouvelle mise à jour sur l'élaboration et la mise en œuvre des SNDD, qui offrira en outre une première occasion d'appliquer les indicateurs de développement durable mis au point par le CAR/Plan Bleu. Ce rapport servirait de base aux débats de l'atelier régional de 2008 sur les SNDD.

1.D.4 Questions thématiques de la CMDD et participation des composantes du PAM

Les composantes du PAM ont participé à la formulation de la SMDD et elles sont activement associées à sa mise en œuvre, selon le cas et conformément au mandat de chaque CAR ou programme.

Plusieurs CAR ont directement pris part à l'élaboration et au lancement de la SMDD:

- *le CAR/PB* a joué un rôle central dans l'élaboration de la SMDD et a mis au point des indicateurs de développement durable pour l'évaluation des progrès réalisés. Il a également organisé les groupes de travail régionaux sur la demande en eau (Saragosse, Espagne, mars 2007) et sur l'énergie et le changement climatique (Monaco, mars 2007), dont les recommandations ont été présentées à la douzième réunion de la CMDD;
- *le CAR/PP* a organisé des ateliers de formation nationaux/régionaux sur différents secteurs et réalisé des études sur la prévention de la pollution dans l'industrie, la diffusion des informations concernant les expériences réussies, le transfert de connaissances et de technologies, l'évaluation de l'état et des tendances du développement durable par secteur industriel, ainsi que la production et la consommation durables;
- *l'INFO/RAC* a préparé et présenté à la douzième réunion de la CMDD le projet de stratégie d'information et de communication pour la SMDD. Il a aussi lancé le site web www.medstrategy.org et le magazine *EcoMedia*, ainsi que d'autres activités pilotes, notamment une Journée MED.

D'autres CAR/Programmes ayant contribué à l'élaboration de la SMDD sont présentement engagés dans des actions qui seront intégrées à la SMDD dans le cadre de sa stratégie de mise en œuvre:

- *le CAR/PAP* poursuit ses efforts dans le processus préparatoire de l'adoption du protocole GIZC et il a établi des lignes directrices pour la gestion des ressources en eau urbaine du littoral;
- *Le MED POL* joue un rôle de premier plan pour la formulation et le lancement de l'Initiative "Horizon 2020" sur la base des plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre;
- *le REMPEC* est associé à la mise en œuvre de la SMDD à travers la Stratégie pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires et l'exécution du projet MEDA/SAFEMED.
- *le CAR/ASP* s'emploie activement à lancer le projet PAS BIO, qui est appelé à renforcer l'aspect "biodiversité marine et côtière" de la SMDD.

1.D.5 Questions concernant la CMDD

À l'issue de la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM tenue à Catane (Italie) en novembre 2006, il a été convenu de créer un Comité de rédaction chargé de réviser la composition et le mandat de la CMDD. Dans le projet de Document sur la gouvernance, plusieurs formules sont proposées pour la composition et le règlement intérieur de la CMDD. Ces formules seront proposées à la Quinzième réunion des Parties contractantes.

À la douzième réunion de la CMDD qui a eu lieu à Istanbul (Turquie) en mai 2007, ses membres ont demandé à être tenus informés du processus et des résultats du Comité de rédaction et de ses propositions avant leur soumission à la réunion des Parties contractantes. Les propositions du Comité de rédaction concernant la CMDD ont été distribuées à tous ses membres en juin 2007, pour information et observations.

Lors de la douzième réunion de la CMDD, les membres ont demandé que le programme de travail soit révisé en privilégiant des objectifs pragmatiques en vue d'une mise en œuvre efficace de la SMDD. Par la suite, la stratégie de mise en œuvre de la SMDD et le programme de travail pour 2008-2009 ont été distribués à tous les membres pour observations, afin de servir de base à une action concertée à moyen terme pour la mise en œuvre de la Stratégie.

La douzième réunion de la SMDD a centré ses travaux sur les questions techniques et a tiré grandement parti de l'œuvre accomplie par le CAR/Plan Bleu sur la gestion de la demande en eau et le changement climatique. Elle a approuvé les recommandations émanant des deux groupes de travail organisés par le Plan Bleu sur les thèmes précités, conformément au programme de travail de la CMDD

I.E Coopération et partenariat

1.E.1 Coopération avec les organisations des Nations Unies

Au cours du présent exercice biennal, le Secrétariat du PAM a participé à la neuvième session spéciale du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement qui s'est tenu à Dubaï en février 2006 ainsi qu'au 24^e Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement tenu à Nairobi en février 2007. Le premier Conseil d'administration précité était le dernier auquel participait M. Klaus Toepfer en tant que Directeur exécutif du PNUE et le deuxième était le premier auquel participait M. Achim Steiner en tant que nouveau Directeur exécutif nommé pour lui succéder.

Lors du débat sur le rapport du PNUE à la 14^e Session de la CDD/NU, le Secrétariat du PAM a fait une présentation concernant l'adoption par les Parties contractantes, en novembre 2005, de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, laquelle est considérée comme un développement majeur dans le cadre de la Convention de Barcelone.

Hormis sa participation aux diverses sessions du Conseil d'administration en vue de suivre les questions émergentes de l'environnement mondial et de s'en tenir informé, le PAM a saisi l'occasion de sa présence à ces réunions pour avoir des entretiens bilatéraux avec des Ministres de l'environnement et des responsables gouvernementaux de Parties contractantes ainsi qu'avec des représentants d'organisations des Nations Unies, d'agences internationales et de secrétariats d'accords environnementaux multilatéraux (AEM).

1.E.1.1 Programme d'action mondial (GPA) et Programme des mers régionales du PNUE

Des consultations régulières ont eu lieu avec le Coordonnateur du Programme d'action mondial (GPA/PNUE) et le Directeur du Programme des mers régionales à propos du rôle du

PAM sur la scène environnementale mondiale. En octobre 2006, le Secrétariat du PAM a participé la 2^e réunion intergouvernementale chargée d'examiner le Programme d'action mondial (GPA) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, qui s'est tenue à Pékin (Chine). Toutes les mers régionales du PNUE y étaient représentées.

Au cours de cette réunion, des présentations ont été faites pour promouvoir la Stratégie méditerranéenne de développement durable ainsi que le Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée. Le Secrétariat a également fait office de Rapporteur au cours des débats de tables rondes ministérielles. Des contacts ont été pris avec diverses délégations gouvernementales de la Méditerranée, avec les secrétariats d'autres accords environnementaux multilatéraux et d'autres agences des Nations Unies et organisations internationales en vue de renforcer la coopération.

1.E.1.2 Coopération avec l'OMI sur le déversement massif d'hydrocarbures survenu au Liban

La marée noire survenue au Liban en août 2006 du fait des hostilités au Moyen-Orient a été l'occasion, pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et l'Organisation maritime internationale (OMI), de traduire leur coopération étroite en intervention concrète sur le terrain afin d'aider des Parties contractantes à la Convention de Barcelone à combattre une catastrophe écologique.

L'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) a été activée sitôt que le Secrétariat du PAM et le REMPEC, qui est administré par l'OMI, ont reçu, en août 2006, une demande d'aide urgente du Ministère libanais de l'environnement concernant un déversement massif d'hydrocarbures le long des côtes libanaises. Une demande d'aide similaire a été ensuite reçue du Gouvernement syrien après qu'il ait également subi les effets de cette marée noire. Conformément à l'article 21 du Protocole "prévention et situations critiques", le REMPEC a invité tous les pays méditerranéens à fournir une aide.

La réaction a été immédiate, de la part tant des divers pays que des organisations internationales. Comme de nombreux gouvernements, organisations internationales, institutions et ONG avaient offert une aide, une stratégie claire s'imposait pour coordonner la lutte. À cet égard, une réunion de haut niveau visant à coordonner les mesures pour faire face à l'événement de pollution marine en Méditerranée orientale a été organisée conjointement au Pirée (Grèce) par le Directeur exécutif du PNUE et le Secrétaire général de l'OMI avec l'appui du Secrétariat du PAM. Les ministres de l'environnement et de hauts fonctionnaires du Liban et de la Syrie, ainsi que de Chypre, de la Turquie et de la Grèce (ces trois derniers pays pouvant être atteints par la marée noire), ainsi que d'autres représentants du PNUE/OCHA (Bureau de coordination des affaires humanitaires), de la Commission européenne (CE), du CEDRE, de l'ambassade des Etats-Unis en Grèce, du PAM et du REMPEC y assistaient également.

À l'issue de la réunion, il a été convenu que l'OMI, le PNUE, l'OCHA et la CE coordonneraient la riposte d'ensemble, que le REMPEC/PAM assurerait la coordination au niveau régional et que le Ministère libanais de l'environnement le ferait au niveau national. Tandis que le REMPEC s'attachait à coordonner l'aspect technique de toute l'opération, le Secrétariat du PAM traitait les demandes émanant des médias internationaux, en étroite coordination avec le Bureau de presse du PNUE à Nairobi.

1.E.1.3 Forum OMI/PNUE

Le Forum OMI/PNUE 2006 sur la coopération régionale dans la lutte contre la pollution marine s'est tenu à Londres en mai 2006. Ces forums ont pour objet essentiel de rassembler des représentants des Centres régionaux, Secrétariats de Programmes de mers régionales,

organisations régionales, gouvernements nationaux et milieux industriels afin qu'ils étudient les moyens de renforcer la coopération régionale dans la lutte contre la pollution marine.

Dans sa présentation, le Secrétariat du PAM a souligné la coopération étroite existant avec l'OMI dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et notamment du Protocole "prévention et situations critiques" par le biais du REMPEC. Des propositions ont également été envisagées quant à la coopération future OMI-PAM/PNUE via le REMPEC pour aider les pays méditerranéens à appliquer les conventions pertinentes aux niveaux régional et national, à créer des unités de lutte régionale en cas de déversements mettant en jeu d'autres substances que les hydrocarbures, à appuyer le renforcement des capacités dans les administrations maritimes et en particulier à appliquer la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires.

1.E.1.4 Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée

Le Projet FEM "**Partenariat stratégique**", qui a été développé au cours du présent exercice biennal, a été officiellement soumis, le 23 mars 2007, au Secrétariat du FEM par la DGEF/PNUE pour examen par le Conseil du FEM au mois de juin suivant. À l'origine, le projet devait être soumis en septembre 2006 mais, suite à des instructions du Secrétariat du FEM, tous les projets ont été remis sur le chantier, ce qui a contraint à reporter leur date de soumission

L'objectif à long terme du **Partenariat stratégique** (PS), lequel comprend un Fonds d'investissement et une Composante régionale, consiste: a) à aider les pays à mettre pleinement en œuvre le PAS et les PAN, réduisant ainsi la pollution provenant de sources et activités situées à terre et préservant de la dégradation la biodiversité et les écosystèmes de la Méditerranée, conformément aux objectifs environnementaux du Millénaire pour le développement/Sommet mondial de Johannesburg; b) d'avoir un effet de levier sur le financement à long terme; et c) d'assurer, dans le cadre des systèmes du PAM et de la Convention de Barcelone, la durabilité à long terme des activités lancées au titre du projet.

L'objectif du **Fonds d'investissement** est d'accélérer l'application des mesures de réduction de la pollution et de conservation de la biodiversité aux "points chauds" et "zones sensibles" prioritaires de certains pays du bassin méditerranéen, contribuant ainsi à réaliser les objectifs du PAS MED et du PAS BIO.

L'objectif de la **Composante régionale** proposée est d'encourager et d'induire des réformes politiques, juridiques et institutionnelles harmonisées et de combler les lacunes des connaissances dans le but d'enrayer les tendances à la dégradation du milieu marin et côtier et à l'appauvrissement en ressources biologiques, conformément aux priorités convenues par les pays dans le PAS MED et le PAS BIO, et de préparer le terrain à la future application du Protocole GIZC. Ainsi la Composante régionale favorise-t-elle avant tout: i) l'adoption de réformes politiques, institutionnelles et politiques pour la protection de la biodiversité et la réduction de la pollution provenant de sources et activités situées à terre, conformément aux dispositions des deux PAS; ii) l'octroi d'une aide aux pays pour faire progresser leurs plans de GIZC et de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE, y compris la gestion des aquifères) en mettant l'accent sur la protection de la biodiversité et la prévention de la pollution d'origine terrestre; iii) une implication effective de toutes les parties prenantes dans la Composante régionale et la mise en œuvre des PAN; iv) l'exécution d'un certain nombre de projets de démonstration concernant la protection de la biodiversité, la pollution d'origine terrestre et une application renforcée de la GIZC, de la GIRE et de la gestion des aquifères; v) la conception et l'application d'une stratégie de réplique et de communication.

Les 13 pays éligibles au FEM dans la zone de la Méditerranée ont approuvé le projet. S'agissant du cofinancement par les pays (en nature), le PAM/PNUE est parvenu avec succès à réunir un montant de **4 227 000 dollars US** auprès de 11 pays. Les négociations

avec l'Égypte et le Liban sont toujours en cours. Ce cofinancement substantiel de la part des pays témoigne d'une résolution et d'une adhésion politique fortes des pays.

Du fait des problèmes qui se posent avec le nouveau Dispositif d'allocation de ressources (DAR) pour la biodiversité et le changement climatique, le FEM ne peut, à ce stade, mettre à disposition des fonds pour l'élément 3 (Biodiversité). Pour le moment, et jusqu'à ce que les problèmes qui se posent avec le RAF soient résolus, il a été décidé que cet élément serait uniquement géré en ayant recours au cofinancement. Cela étant, le FFEM a accepté de financer cet élément avec deux millions d'euros, l'Agence espagnole pour la coopération et l'Andalusia Junta contribueront à hauteur de 1,75 million d'euros et de 750 000 dollars US, respectivement, et la CE à hauteur de 2 autres millions d'euros.

En ce qui concerne la composition du Comité directeur, il a été décidé que, en plus des 13 pays participant au projet et des organisations (PAM/PNUE, UNESCO, ONUDI, FAO, BM, WWF, MED POL, CAR/PAP, CAR/ASP et CAR/PP), les grands pays donateurs siègeraient au sein du Comité. Ainsi, la France, l'Italie et l'Espagne seront membres du Comité directeur avec la CE. Presque toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone seront étroitement liées au Partenariat stratégique, ce qui impliquera une forte appropriation du projet par celles-ci et par la Convention de Barcelone. Il convient de noter que les composantes du PAM concernées - MED POL, CAR/ASP et CAR/PAP – ont grandement contribué au développement du Partenariat stratégique.

1.E.2 Accords de coopération

Des mémorandums d'accord ont été signés entre le PAM/PNUE et les partenaires suivants:

1. Mémorandum d'accord avec le Secrétariat de la Convention de Bâle, signé le 9 novembre 2006;
2. Mémorandum de coopération avec le Secrétariat de la Convention relative aux zones humides (Ramsar), signé le 7 février 2006;
3. Accord avec l'International Ocean Institute (IOI), signé le 1^{er} mars 2006.

En application de ces accords de coopération, le PAM et ses partenaires ont réalisé des activités conjointes dans leurs domaines d'intérêt respectifs et pour leur profit mutuel.

1.E.3 Coopération avec l'UE

Les relations entre la Commission européenne et le PAM ont continué de se renforcer dans le cadre de l'application du programme de travail conjoint signé à Portoroz en 2005. Dans le programme de travail conjoint, il est porté une attention particulière à une coopération plus étroite au niveau institutionnel, à l'appui à la mise en œuvre des politiques environnementales pertinentes de la CE et à la réalisation des objectifs du PAM.

1.E.3.1 Participation du PAM à l'initiative "Horizon 2020" d'EuroMed

Des progrès considérables ont été faits en ce qui concerne la participation du PAM à l'Initiative "Horizon 2020" d'EuroMed visant à dépolluer la Méditerranée. Suite à la contribution du PAM/PNUE à la session technique et réunion ministérielle tenues à Barcelone en décembre 2005, l'implication du PAM dans l'Initiative "Horizon 2020" a été de nouveau examinée en mai 2006 au cours de la première réunion avec la DG Environnement de la CE dans le cadre du programme de travail conjoint.

Lors de la réunion de haut niveau de Barcelone de décembre 2005, la participation du PAM à l'Initiative "Horizon 2020" et la synergie entre les activités du PAM et de la CE pour s'attaquer aux problèmes de pollution en Méditerranée ont suscité de vibrants plaidoyers. Le PAM/PNUE a proposé que le calendrier des activités de dépollution de la Méditerranée

d'"Horizon 2020" tiennent compte des objectifs du PAS et en particulier des interventions de réduction de la pollution expressément consignées par les pays dans leurs plans d'action nationaux au titre du Protocole "tellurique". Tout en soulignant que le PAM est le mécanisme régional approprié pour une application conjointe de l'Initiative, le Secrétariat a exhorté à ce que le plan de dépollution de la Méditerranée soit une manifestation tangible de la coopération entre la CE et le PAM dans la région.

De fait, le PAM prendra part aux diverses activités d'"Horizon 2020" dédiées aux projets de réduction de la pollution, aux mesures de renforcement des capacités, à la recherche et à la surveillance continue, domaines dans lequel le PAM, et en particulier le MED POL, apportent au processus la valeur ajoutée de l'expérience et de l'expertise qu'ils ont accumulées depuis des années et d'un bilan inégalé.

À cet égard, l'événement de loin le plus important a été la 3^{ème} Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement, tenue au Caire le 20 novembre 2006, qui a adopté la Déclaration du Caire et le calendrier de dépollution de la Méditerranée d'"Horizon 2020". Lors de cette réunion, les Ministres sont convenus de concrétiser l'Initiative "Horizon 2020" dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et de la SMDD.

La Conférence a offert au PAM une excellente occasion de faire part aux Ministres de l'environnement de sa volonté d'accroître la synergie avec le Partenariat euro-méditerranéen. Le Ministre de l'environnement de la Slovénie, s'adressant à la Conférence en sa qualité de Président du Bureau des Parties contractantes, a mis en exergue le rôle du PAM dans la réalisation du développement durable dans la région. Le Directeur exécutif du PNUE a exhorté le Partenariat euro-méditerranéen à tirer parti des capacités du PAM pour remplir les objectifs ambitieux de la protection de l'environnement et du développement durable. Par d'autres interventions, plusieurs Ministres et Chefs de délégation ont exprimé leur appui au rôle du PAM en tant que mécanisme régional important pour s'attaquer aux problèmes de pollution en Méditerranée. Ils ont aussi appelé à mettre en œuvre la SMDD.

1.E.3.2 Application du programme de travail conjoint CE-PAM

La première réunion entre la Commission européenne et le PAM, dans le cadre du programme de travail conjoint signé entre les deux parties à Portoroz en novembre 2005, a eu lieu le 15 mai 2006. Elle était destinée à favoriser la coordination sur les questions stratégiques d'intérêt commun. C'était la première d'une série de réunions qui se tiendront tous les ans pour examiner l'état d'avancement des travaux dans les domaines de coopération prioritaires et pour aborder les questions relatives à la poursuite des objectifs du programme de travail conjoint.

Toutes les activités qui sont menées dans le cadre du programme de travail conjoint CE-PAM, ont été passées en revue lors d'une réunion à Bruxelles, le 12 juillet 2007, des responsables du PAM et de la CE. Les représentants de toutes les composantes du PAM et leurs homologues des services de la CE ont pris part à ces discussions.

1.E.3.3 Coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE)

En janvier 2007, le PAM et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) sont convenus d'un plan de travail conjoint 2006-2008. Il sert de cadre à l'instauration d'une coopération stable et efficace entre les deux organisations pour la période allant de 2006 à 2008 et au delà, en vue de développer un partenariat de travail durable.

Le plan de travail vise à consolider, développer et intensifier la coopération existant entre les deux parties, augmentant ainsi l'efficacité de leur travail et appuyant une meilleure gouvernance environnementale dans la région méditerranéenne.

Les activités proposées dans le cadre de plan de travail portent sur les domaines suivants:

1. activités de rapport sur l'état de l'environnement;
2. activités concernant les données, les indicateurs et les scénarios;
3. études d'impact sur l'environnement;
4. activités de travail en réseau, d'instauration de partenariats et d'appui;
5. activités d'information et de communication partagées.

Le plan de travail a été publié sous forme de brochure.

1.E.3.4 Audition au Parlement européen

À l'invitation de Mme Marie-Noëlle Lienemann et de M. Aldis Kusikis, membres du Parlement européen et rapporteurs de celui-ci sur la proposition de directive relative à la stratégie marine de l'UE, le PAM a pris part à l'audition sur ladite proposition et sur la Stratégie thématique sur la protection et la conservation du milieu marin, organisée le 11 juillet 2006. L'audition avait pour objet de permettre aux rapporteurs d'écouter les avis des parties prenantes quant à une amélioration de la proposition de la Commission. Parmi les autres participants à l'audition figuraient des représentants d'ONG, de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), d'Europeche-Cogega pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture, d'HELCOM, d'OSPAR et du Comité des régions.

1.E.3.5 Coopération avec la Banque européenne d'investissement (BEI)

Suite à l'approbation par la 3^{ème} Conférence euro-méditerranéenne des Ministres de l'environnement, tenue au Caire en novembre 2006, de la Stratégie environnementale de la CE pour la Méditerranée et du calendrier de l'Initiative "Horizon 2020", la Banque européenne d'investissement (BEI) a lancé le processus d'élaboration d'un Programme d'investissements pour les "points chauds" en Méditerranée (MeHSIP) en étroite coopération avec la Commission européenne, le PAM et la Banque mondiale. La première réunion de lancement associant tous ces partenaires s'est tenue à Luxembourg en mars 2007

L'initiative s'inscrit dans le cadre des institutions et processus politiques existants, et notamment la Convention de Barcelone en tant que pierre angulaire juridique de la coopération multilatérale en matière d'environnement et de développement durable ainsi que la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, laquelle est considérée comme une composante importante d'"Horizon 2020". Ce programme d'investissements porte avant tout sur les pays du Sud de la Méditerranée relevant de la Politique européenne de voisinage (PEV). Un exercice d'étude sur dossier concernant les "points chauds" dans les pays a déjà été réalisé en procédant à un examen de la documentation existante privilégiant le Programme d'actions stratégiques du MED POL et les plans d'action nationaux (PAN) que les pays ont établis conformément aux dispositions du Protocole "tellurique" modifié. La liste des projets d'investissements pour les "points chauds" envisagés au titre du Programme MeHSIP repose sur la liste des projets recensés dans les PAN.

Lors de la deuxième phase du projet, les consultants BEI établissant le Programme MeHSIP se sont rendus avec des représentants du MED POL dans plusieurs pays méditerranéens pour des entretiens avec les responsables ministériels, les bureaux de la BEI, les représentations de la Banque mondiale et les délégations de la CE, auprès desquels ils ont recueilli des informations pratiques sur les "points chauds" et sur la bancabilité des projets d'investissement potentiels.

L'exercice devait se conclure en septembre 2007 quand la BEI, avec les partenaires associés, aurait identifié un certain nombre de projets prévus par les PAN qui seraient bancables et éligibles à un financement de la BEI.

1.E.4 Coopération avec d'autres initiatives régionales

1.E.4.1 Coopération avec l'Initiative adriatique

En juin 2006, le PAM a participé à une conférence internationale organisée par le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Slovénie sur la stratégie de développement durable pour l'Adriatique.

Cette conférence était organisée à l'initiative personnelle du Ministre slovène de l'environnement en sa qualité de Président du Bureau des Parties contractantes afin de promouvoir des initiatives sous-régionales de développement durable et d'aménagement de l'espace ainsi que la mise en œuvre de la SMDD.

Des représentants des pays adriatiques ont participé à la conférence qui a examiné l'approche sous-régionale de l'écorégion adriatique, l'impact sous-régional d'une stratégie volontariste d'information et de communication, l'aménagement de l'espace marin et d'autres questions relatives à l'Adriatique.

1.E.4.2 Coopération avec l'ICPDR

À l'initiative du Président du Bureau des Parties contractantes, le Secrétariat du PAM a eu des entretiens avec le Secrétariat de la Commission internationale pour la protection du Danube (ICPDR) au siège de celui-ci, le 21 septembre 2006.

L'ICPDR et le PAM/PNUE souhaitaient échanger leurs expériences en matière de gestion des ressources en eau et définir les domaines où ils pourraient coopérer dans l'avenir. Les deux institutions ont bien des aspects en commun pour ce qui touche à la gestion de la réduction de la pollution, à la gestion des ressources en eau et à la conservation de la biodiversité.

Les deux parties ont examiné le cadre juridique, le montage institutionnel ainsi que leurs plans et programmes respectifs. Plusieurs domaines ont été recensés en vue d'une coopération future, notamment ceux de la réduction de la pollution d'origine terrestre, de la surveillance et de la gestion des données, de la communication et de l'information du public.

1.E.4.3 Réunion sur le renforcement de la coopération régionale

En sa qualité de Président du Bureau des Parties contractantes, M. Janez Podobnik, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Slovénie, a organisé une réunion d'une journée à Postonja (Slovénie), pour le renforcement de la coopération régionale sur les ressources en eau partagées, en particulier entre la Convention de Barcelone et la Commission internationale pour la protection du Danube (ICPDR). La réunion avait aussi pour objet de mettre l'accent sur la coopération sous-régionale dans le cadre du bassin hydrographique de la Save et de l'Adriatique.

En dehors des Secrétaires exécutifs des bassins hydrographiques du Danube et de la Save, les participants comprenaient des représentants de la Commission européenne, du Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale (REC) et de représentants des gouvernements de l'Italie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine.

La réunion avait essentiellement pour but d'examiner les possibilités d'un renforcement de la coopération régionale et le rôle que la Slovénie pourrait jouer dans l'application des accords internationaux sur la gestion et la protection de deux grandes masses d'eau internationales, à savoir dans le cadre du PAM/PNUE pour la zone de la Convention de Barcelone et de

l'ICPDR pour le Danube, ainsi que des initiatives sous-régionales comme celles du bassin hydrographique de la Save et de l'Adriatique.

I.E.4.4 Coopération avec ACCOBAMS

Le 17 septembre 2006, le Coordonnateur du PAM a participé à la célébration du 10^{ème} anniversaire d'ACCOBAMS qui a eu lieu à Monaco sous l'égide de S.A.S le Prince Albert II qui assistait aux cérémonies. Le Coordonnateur était présent au nom du PAM, qui entretient des relations très étroites avec ACCOBAMS, en particulier à travers le CAR/ASP, et il représentait dans le même temps le Directeur exécutif du PNUE.

I.E.5 Coopération avec les partenaires du PAM

En application des recommandations approuvées à Portoroz, une aide financière a été allouée à plusieurs ONG partenaires du PAM afin qu'elles renforcent et exécutent des activités pertinentes au regard des objectifs et du champ d'action du PAM.

Suite aux contacts entre le PAM/PNUE et les ONG partenaires du PAM, des mémorandums d'accord ont été conclus, entre autres, avec les organisations suivantes: MOI-ECSDE, Centre méditerranéen de l'environnement (CME), MEDITERRANEAN-SOS, RAED, AMIS DE LA TERRE, International Ocean Institute (IOI).

Au cours de la période considérée, cinq ONG ont soumis une demande pour devenir partenaires du PAM. Selon la procédure agréée, le Secrétariat a informé les Points focaux du PAM de ces candidatures en leur demandant de faire part de leurs avis par écrit.

S'agissant des demandes d'"Athens Environmental Foundation" (Grèce), de l'"Association U Marinu CPIE Bastia Golo Méditerranée" (France) et de la "Société syrienne de protection de l'environnement" (Syrie), dont a été saisie la réunion du Bureau tenue à Ljubljana en avril 2006, ces trois ONG ont été admises comme partenaires du PAM, sous réserve de la confirmation de leur adhésion par la Quinzième réunion des Parties contractantes.

De nouvelles candidatures ont été reçues après la réunion du Bureau tenue en Égypte les 30 et 31 octobre 2006. Selon la procédure agréée, le Secrétariat a transmis les dossiers aux Points focaux du PAM pour examen et avis. Le Secrétariat a reçu à ce jour trois réponses, dont deux positives et la troisième en faveur d'un report de la décision jusqu'à ce que la réunion des Parties contractantes se prononce sur la base d'une évaluation complète des partenariats par le Secrétariat en étroite coopération avec les ONG partenaires du PAM.

Le nombre des partenaires du PAM se monte désormais à 78. Il est proposé de réaliser, au cours du prochain exercice biennal, une évaluation de la valeur ajoutée de ces partenariats et de leur efficacité.

I.F Communication et information

I.F.1 Base de données sur les médias

La base de données du PAM sur les médias a été révisée et mise à jour. Elle se compose désormais des médias nationaux grecs, des correspondants étrangers en Grèce et des médias à vocation écologique des autres pays méditerranéens. Ont été également inclus les médias basés à Bruxelles et dans d'autres pays qui s'intéressent aux questions méditerranéennes.

I.F.2 MedOndes

Deux numéros de *MedOndes* sont parus en 2006 et un autre en 2007. Les prochains numéros seront publiés en août et décembre 2007 autour d'un nouveau concept visant à en faire un magazine plus vivant.

Une maquette plus moderne a été réalisée. La publication est davantage axée sur les questions d'intérêt plus vaste et les problèmes d'environnement qui sont au premier plan de l'actualité mondiale comme le changement climatique et l'énergie, mais abordés dans une perspective essentiellement méditerranéenne. *MedOndes* réserve aussi un espace aux composantes et partenaires du PAM et aux ONG pour qu'ils présentent leurs activités et fassent connaître leurs vues sur ces questions.

Pour optimiser le recours à *MedOndes* comme moyen de communication, une nouvelle fréquence de parution a été prévue pour 2007:

- le magazine imprimé paraîtra tous les trois mois et sera à chaque fois consacré à une problématique (no 57 sur le "changement climatique, no 58 sur l'"énergie" et no 59 sur la "Quinzième réunion des Parties contractantes");
- il est publié un bulletin électronique mensuel en vue de maintenir un flux d'informations et de communication plus constant avec les Points focaux et partenaires du PAM.

I.F.3 Site web

Au cours de l'été 2006, il est apparu clairement que le site web existant ne répondait plus aux besoins de communication du PAM. L'Unité de coordination, avec le concours d'un créateur web extérieur, a conçu un nouveau site web pour le PAM. Mais le Bureau des Parties contractantes, à sa réunion d'octobre 2006, a décidé qu'il incombait à l'INFO/RAC de s'en charger, conformément à la recommandation pertinente de la réunion des Parties contractantes de Portoroz en 2005. La tâche a donc été confiée à l'INFO/RAC.

Suite à la réunion du Bureau des 2 et 3 juillet 2007 et du fait que, à l'époque tous les sites web gérés par l'INFO/RAC, dont le site web du PAM, se trouvaient hors ligne depuis plusieurs semaines, il a été demandé à l'Unité de coordination de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le site web du PAM redevienne en ligne dans un délai de quatre semaines. Le 16 juillet 2007, le site web du PAM était de nouveau en ligne.

I.F.4 Exposition du 30^{ème} anniversaire de la Convention de Barcelone

L'Unité de coordination a travaillé à un concept d'exposition pour illustrer l'œuvre accomplie au cours des trente dernières années et les défis du futur. L'exposition était centrée sur la beauté et la richesse de la région méditerranéenne en soulignant les principales menaces auxquelles est exposé l'écosystème.

L'exposition se composait de 8 sections, plus un "espace pollution", et s'articulait autour de moyens visuels forts, accompagnés de textes brefs. Elle comprenait aussi des vidéos et une sonorisation qui en faisait une expérience interactive pour le visiteur. Une section intégrait et présentait des documents et données provenant des CAR. Une affiche avait été réalisée pour l'occasion, avec d'autres supports publicitaires.

L'exposition était placée sous le patronage du Ministre grec des affaires étrangères et a été inaugurée par M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, et par M. Evripidis Stylianidis, Ministre adjoint des affaires étrangères, en présence de M. Yannis Vournas, Directeur général du Ministère de l'environnement et d'une centaine d'invités, dont des représentants des ministères grecs et du corps diplomatique en Grèce, des Centres d'activités régionales du PAM/PNUE, d'ONG et autres membres de la société civile.

Un message vidéo pour l'anniversaire du PAM avait été enregistré par M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE, et a été diffusé lors de la cérémonie.

1.F.5 Publications et événements concernant les médias

Les numéros de la Série des rapports techniques du PAM (MTS) sont désormais disponibles sur CD-ROM, sous pochette couleur. Les rapports in extenso sont également accessibles en ligne, avec des liens directs aux sections spécifiques.

D'autres publications ont été réalisées par l'Unité de coordination, notamment la brochure MED POL sur les PAN, qui était aussi disponible sur CD-ROM pour être distribuée lors de la Conférence du GPA à Pékin en 2006. Le plan de travail conjoint AEE-PAM a été reproduit sur CD-ROM. En outre, douze communiqués de presse ont été publiés et trois conférences de presse organisées.

Il a également été organisé une manifestation commune associant "Clean up the World", HELMEPA et le MIO-ECSDE afin de lancer des activités de nettoyage de l'environnement appuyées par le PNUE en Méditerranée, avec une conférence de presse à Athènes et des opérations montées au niveau local dans toute la Grèce. Cette activité a bénéficié d'une large couverture par les médias.

L'Unité de coordination a été le principal point de contact pour les médias lors de la grave marée noire survenue au Liban en août 2006. Des conférences ont été tenues chaque jour en coordination avec le Siège du PNUE et d'autres organisations internationales. Cet événement de pollution a fait l'objet d'une large couverture dans les grands médias internationaux.

Une conférence de presse internationale sur le lancement du plan d'action pour le Liban a été organisée à Athènes par le PAM, au nom du PNUE et de l'OMI, avec la participation du Directeur exécutif du PNUE, du Secrétaire général de l'OMI, du Coordonnateur du PAM/PNUE, d'un représentant de la CE et d'un représentant du Ministère libanais de l'environnement.

1.F.6 Étude sur les parrainages

Une analyse des parrainages (ou sponsorisations) a été lancée en 2007 dans le but d'examiner les options qui s'offrent à cet égard dans le secteur privé pour les publications et activités publiques de l'Unité de coordination.

L'étude s'articule autour de trois grands aspects:

- ce que les autres organisations des Nations Unies, organisations internationales et ONG font en matière de parrainage, tant en Grèce qu'ailleurs;
- analyse des partenaires potentiels et de leurs activités actuelles de parrainage;
- identification des activités du PAM qui pourraient être financées au moyen de parrainages.

Deux activités semblent possibles pour l'heure:

- la réalisation d'un dossier éducatif sur la Méditerranée et ses problèmes d'environnement, en mettant l'accent sur le développement durable, qui serait destiné aux écoles;
- des activités de sensibilisation du public à Athènes, comme la plantation d'arbres ou le nettoyage des plages, qui impliqueraient les municipalités, les écoles, les ONG, et les entreprises privées comme sponsors. Ce serait un moyen d'inciter la population à agir pour protéger l'environnement.

I.F.7 Nouvelle identité du PAM

Au cours de l'année 2006, une nouvelle identité visuelle du PAM – dont un logo – a été élaborée, en la centrant sur la Convention de Barcelone.

La proposition a été présentée à la réunion du Bureau en octobre 2006. Cependant, le Bureau a décidé de confier cet exercice à l'INFO/RAC et a proposé que le logo du PAM soit élaboré à la suite d'un concours organisé dans toute la Méditerranée.

Ainsi, l'Unité de coordination a communiqué à l'INFO/RAC les lignes directrices et le mandat à cet effet.

I.F.8 Base de données images

En 2006, l'Unité de coordination a entrepris une nouvelle collecte d'images à haute résolution susceptibles d'être utilisées dans les publications, les magazines et le site web du PAM. Une base de données photographiques appropriée sera développée au cours du prochain exercice biennal.

I.G Questions financières et questions concernant le personnel

I.G.1 Questions financières

L'état, au 30 juin 2007, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée concernant la Convention de Barcelone s'établissait comme suit:

A-Total des engagements de contribution pour 2007: 6 595 844 €.

B-Total des versements effectués en 2007 pour 2007 : 4 828 046 €, représentant 73,2 % du total des engagements.

C-Total des arriérés de contribution pour les années antérieures: 789 031 €.

D-Total des versements effectués en 2007 pour les années antérieures : 346 611 €, représentant 30,5% du montant non acquitté.

Total des versements effectués en 2007 (B+D): 5 174 657 €, représentant 66,9%.

Total des arriérés de contribution (A+C)-(B+D) : 2 556 828 €, représentant 33,07% du total des engagements de contribution.

Le détail des versements et des arriérés de contribution figure à l'**annexe II** du présent rapport.

I.G.2 Fonds additionnels

Des contributions volontaires en espèces ont été reçues comme suit à l'Unité de coordination:

De l'Italie : 40 000 € initialement engagés pour la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM tenue à Catane (Italie) du 7 au 11 novembre 2006.

De la France: 20 000 € pour l'organisation de la réunion extraordinaire des Coordonnateurs pour le MED POL tenue à Mytilène (Grèce) du 26 au 28 mars 2007.

De la CE: pour le projet sur l'approche écosystémique (80 000 €).

I.G.3 Questions concernant le personnel

I.G.3.1 Dans la catégorie des administrateurs

- **Poste de Coordonnateur adjoint:** gelé jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes.
- **Poste de Coordonnateur du MED POL:** M. Francesco Saverio Civili a été nommé à ce poste à la classe D-1 avec effet à compter du 1^{er} mai 2007.
- **Poste de fonctionnaire chargée de l'information:** la titulaire, Mme Luisa Colasimone (ressortissante italienne), a pris ses fonctions le 2 mai 2006.
- **Poste d'Administrateur de programme MED POL:** classe P-4; à la suite du départ de la titulaire, Mme Colpan Beken, en octobre dernier, l'avis de vacance de poste a été publié sur le système Galaxy. Le processus de recrutement est en cours.
- **Poste d'Administrateur de programme (chargé du développement durable):** M. Spyros Kouvelis, ressortissant grec, a été nommé à ce poste à la classe L-4 à compter du 2 mai 2007.
- **Poste de Directeur du Projet FEM:** M. Ante Baric a pris sa retraite à la fin de juin 2006.

Plusieurs postes vacants des services généraux ont été pourvus et d'autres ont été reclassés. Une liste de tous les administrateurs et membres des services généraux en poste à l'Unité de coordination figure à l'**annexe IV** du présent rapport.

Consultants:

- M. Alexandre Lascaratos a été recruté comme Directeur du Projet FEM PDFF-B en janvier 2006. Son contrat vient à expiration le 31 août 2007.
- Mme Virginie Hart a été recrutée comme experte régionale pour le projet FEM PDF-B en janvier 2006. Son contrat est venu expiration le 15 avril 2007.
- Mme Giovanna Agostinelli est détachée par le Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer et a travaillé en tant qu'experte régionale pour le projet FEM PDF-B à compter du 1^{er} juin 2006. Son contrat, initialement prévu pour un an, a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2007.
- M. Gabriel Gabrielides a été recruté au MED POL, du 16 novembre 2006 au 29 juin 2007, pour occuper temporairement le poste d'Administrateur de programme laissé vacant par Mme Colpan Beken.

II. COMPOSANTES

II.A Pollution d'origine terrestre (MED POL)

II.A.1 **Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS)**

II.A.1.1 Plans d'action nationaux (PAN)

Au début de l'exercice biennal 2006-2007, à la suite de l'élaboration et de l'approbation des PAN par les pays, le Secrétariat a établi deux documents synoptiques: un synopsis régional (doc UNEP(DEPI)/MED WG.289/INF.4) mettant en relief les actions qui sont consignées dans les PAN, classées par secteurs décrits dans le PAS, et un synopsis par pays (doc UNEP(DEPI)/MED WG.289/INF.3) énumérant les actions nationales qu'il est prévu d'exécuter pour répondre aux engagements du PAS. Les deux documents, présentés à une réunion tenue à Durrës (Albanie) du 1^{er} au 3 juin 2006 (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 289/4) ont été largement utilisés par le MED POL pour amorcer le processus de suivi de l'état de la mise en œuvre des actions exposées dans les PAN et établir un document d'évaluation du respect par les PAN des engagements énoncés dans le PAS.

L'évaluation de la conformité des PAN aux engagements du PAS (doc. UNEP(DEPI)/MED WG.289/3) a été essentielle pour préparer le processus de mise en œuvre à long terme des PAN. De fait, l'évaluation, tout en mettant l'accent sur quelques cas de non-conformité de certains pays, a permis au Secrétariat de se forger la conviction que les PAN ne pourraient être pleinement mis en œuvre sans recourir à une approche différenciée du processus de réduction de la pollution en raison des charges socio-économiques très lourdes qui en résulteraient pour de nombreux pays. Telle fut l'une des conclusions présentées par le Secrétariat à la réunion de Durrës en juin 2006 sur la mise en œuvre à long terme des PAN. En conséquence, la réunion a créé un groupe de travail chargé d'examiner les critères et les mesures pour l'application d'une approche différenciée de la mise en œuvre des PAN. Le groupe de travail s'est réuni à Barcelone en mars 2007 en vue d'examiner un document établi par le Secrétariat (doc UNEP(DEPI)/MED WG. 307/3) sur plusieurs critères de différenciation possibles à envisager pour la mise en place d'un mécanisme méditerranéen très complet. Le groupe est convenu d'élaborer, au cours du prochain exercice biennal, un mécanisme de différenciation reposant sur les valeurs limites d'émission (VLE) et un processus de classement par ordre prioritaire des substances visées. Le groupe a, au final, demandé au Secrétariat d'élaborer au cours du prochain exercice biennal un mécanisme complet de différenciation à soumettre aux Parties contractantes en 2009 pour une éventuelle adoption.

Un financement durable est, à l'évidence, la question la plus cruciale du processus de mise en œuvre des PAN. Conscient de cette réalité, le Secrétariat a travaillé activement avec le GPA, avec la CE dans le cadre de l'Initiative "Horizon 2020" de l'UE visant à dépolluer la Méditerranée et avec le Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée.

Le MED POL tient l'Initiative "Horizon 2020" de l'UE pour une plateforme dynamique que les parties concernées devraient utiliser pour l'application des PAN. De plus, le Secrétariat est parvenu à accroître la crédibilité des PAN et à en faire la principale source d'informations sur lesquelles les activités promues par l'Initiative pourraient se développer. De fait, la Déclaration du Caire des Ministres euro-méditerranéens, qui a lancé l'Initiative, mettait l'accent sur le rôle du PAM dans le développement et la concrétisation de celle-ci. En conséquence, dans le cadre du programme FEMIP, la Banque européenne d'investissement (BEI), avec le concours du MED POL, examine si les actions prioritaires exposées dans les PAN de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie, de l'Égypte, de la Syrie, du Liban et d'Israël, pourraient être financées. D'autres pays méditerranéens pourraient recevoir un appui pour la

mise en œuvre de leurs PAN par le biais de différents instruments financiers européens. Dans ce contexte, une première liste de projets qu'il serait possible de financer a été dressée par une équipe conjointe MED POL-BEI. Cette liste sera révisée une fois qu'aura été évalué l'état d'application des actions prioritaires des PAN dans les Parties concernées et une liste restreinte sera établie. Il est prévu que, d'ici à la fin de 2007, le processus de recensement des actions possibles sera mené à bonne fin.

Par ailleurs, le MED POL a centré ses efforts sur le développement du Partenariat stratégique (PS) entre le PAM, le FEM et la Banque mondiale.

Le travail consistant à jeter les bases d'un mécanisme de transfert de technologies et de savoir-faire pour faciliter la mise en œuvre des PAN s'est poursuivi au cours de l'exercice 2006-2007, puisqu'il est considéré comme l'un des piliers de la mise en œuvre à long terme. La lutte antipollution privilégiant la production plus propre et ses outils a été intégrée avec succès dans le cadre des activités du projet de Partenariat stratégique au titre de la stratégie de réplication et en tant qu'élément important pour l'application du Protocole "tellurique". Dans ce contexte, une coopération de travail étroite est envisagée avec le CAR/PP.

II.A.1.2 Eaux usées municipales

S'agissant de la pollution municipale, un certain nombre d'activités ont été réalisées au cours de l'exercice biennal 2006-2007 afin de fournir une aide et une orientation aux pays pour l'exécution des activités prévues dans leurs PAN à ce sujet.

Suite à l'élaboration des Lignes directrices sur le traitement, l'élimination et l'utilisation des eaux usées, conjointement avec celles sur le traitement, l'élimination et l'utilisation des boues d'épuration, la question du rejet des eaux usées traitées dans les cas où aucune autre utilisation n'est possible a été abordée de manière plus efficace en tenant compte également des résultats des enquêtes sur les stations d'épuration dans les villes côtières méditerranéennes menées en 2000 et 2004. Dans ces enquêtes, il est apparu qu'un nombre considérable de villes côtières ne rejettent pas correctement leurs effluents et que, de ce fait, la qualité des eaux réceptrices n'est pas compatible avec des utilisations telles que la baignade ou l'exploitation conchylicole. Aussi un document a-t-il été préparé sur un rejet approprié des eaux usées, notamment par les émissaires sous-marins (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf.4, sur CD-ROM).

Comme l'exploitation des stations d'épuration est habituellement du ressort des autorités locales qui ne possèdent pas toujours les aptitudes scientifiques et techniques nécessaires, un document sur la construction, la gestion et l'exploitation des stations d'épuration a été préparé à l'intention des administrations locales. Le document est concis, indicatif, simple, scientifiquement étayé et fournit des solutions quand des décisions sont à prendre. Avec ce document, et pour assurer un emploi efficace des documents établis à ce jour et aider à la mise en œuvre des études sectorielles, notamment celles qui portent sur les eaux usées municipales, un guide a été rédigé sur l'application et l'utilisation efficaces des documents relatifs aux eaux usées (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf.4, sur CD-ROM).

La préparation de l'enquête actualisée de 2004 sur les stations d'épuration des eaux usées dans les villes côtières méditerranéennes a révélé que seule une partie de la population côtière estimative est concentrée dans les villes de plus de 10 000 habitants. C'est pourquoi, afin de mieux évaluer non seulement les besoins mais aussi le rejet d'eaux usées non traitées en Méditerranée, l'on a jugé qu'il fallait réaliser une enquête portant sur les agglomérations d'une population comprise entre 2 000 et 10 000 habitants. Ainsi, il a été entrepris une étude régionale sur l'évaluation de ces agglomérations côtières et leur capacité à traiter et éliminer efficacement leurs effluents. Des données et informations ont été, à ce jour, reçues des pays suivants: Croatie, Chypre, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Maroc, Monténégro, Syrie, Tunisie et Turquie. Comme les données et

informations sur les autres pays font encore défaut, il est prévu que l'étude sera menée à bien d'ici à la fin de 2007.

Plusieurs pays ont déclaré qu'ils étaient intéressés par l'organisation de cours de formation nationaux sur une utilisation sans danger des eaux usées. Il est prévu que, d'ici à octobre 2007, trois pays, à savoir la Turquie, Malte et la Grèce, organiseront des cours de formation nationaux avec un appui en matériel didactique pour conférences et en aide financière. Du fait de la demande de plus en plus forte, priorité a été accordée aux pays où des cours nationaux n'avaient pas été organisés jusque là, comme Malte et la Grèce, ou bien où un seul cours s'était tenu, comme la Turquie. Pour les pays restants, des cours de formation seront organisés en 2008.

La dernière évaluation de la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles a été établie en 1996. L'on a estimé que, dix ans plus tard, il convenait d'évaluer à nouveau la situation dans les pays méditerranéens en menant une étude régionale sur la qualité de ces eaux. Ainsi, une évaluation de l'état de la contamination microbiologique de la mer Méditerranée a-t-elle été établie sur la base des données communiquées par les pays dans leurs rapports sur la conformité (voir doc. UNEP(DEPI)MED WG.316/Inf. 5). Le document comprend une comparaison avec le rapport d'évaluation de 1996 de manière à fournir la tendance dans la surveillance de la conformité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles ainsi qu'un tableau clair de la contamination microbiologique en Méditerranée. De plus, et suite aux études pilotes sur les profils de plage, un document sur la méthodologie d'élaboration de ces profils a été établi pour aider les pays à appliquer la législation proposée (voir doc. UNEP(DEPI)MED WG.316/Inf. 6).

Une réunion de consultation d'experts désignés par les pays sur les eaux de baignade s'est également tenue à Athènes les 11 et 12 juin 2007; il y a été présenté et mis en débat la méthodologie proposée pour les profils de plage et un projet de lignes directrices sur les critères et normes.

Suite au cours de formation régional sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration d'eaux usées municipales tenu dans le passé, un cours de formation national sur le même sujet a été organisé en arabe à Beyrouth (Liban) du 28 au 30 septembre 2005. Le cours était organisé conjointement par l'OMS/MED POL et le Ministère libanais de l'environnement; il a réuni 34 participants, membres du personnel de diverses stations d'épuration et fonctionnaires ministériels. Le cours comportait aussi une partie consacrée à la gestion des boues d'épuration, suite à une demande des autorités libanaises.

II.A.1.3 Déchets solides et détritits côtiers

Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le MED POL a axé ses activités sur deux domaines:

- Application concrète des Lignes directrices MED POL sur la gestion des déchets solides côtiers dans la région méditerranéenne, dans le cadre de l'exécution d'un projet pilote modèle de gestion des détritits côtiers au Liban dans la communauté urbaine de Tripoli, en coopération avec RAMOGE. Les objectifs du projet pilote incluaient les activités suivantes:
 - a) l'amélioration du montage institutionnel dédié à la gestion des déchets solides côtiers de la municipalité d'Al Mina (le MED POL en coopération avec la municipalité d'Al Mina, son comité et l'Union des associations du Nord pour le développement du Liban (UNADEP));
 - b) l'amélioration de la coordination entre les parties prenantes (MED POL et RAMOGE avec les autorités nationales et locales);
 - c) l'octroi par le MED POL de conseils techniques concernant les différents éléments de la gestion des déchets solides dans les zones côtières;

- d) l'identification des sources et de la répartition des déchets solides dans le milieu marin à proximité des îles des Palmiers (RAMOGE en coopération avec les étudiants de l'université par le recours à un système SIG spécialisé);
- e) la promotion de la participation et de la sensibilisation de la population locale au processus de gestion des déchets solides (RAMOGE et MED POL, grâce aux services d'un expert mis à disposition par RAMOGE).

Le projet a été exécuté par l'UNADEP sous la supervision du Ministère libanais de l'environnement et du Coordonnateur national pour le MED POL.

Suite à l'exécution concluante de toutes les activités du projet, l'UNADEP, en coopération avec le Ministère libanais de l'environnement, le MED POL et RAMOGE, a organisé un atelier national pour que le projet pilote soit répliqué dans d'autres municipalités côtières du Liban. Les maires de villes côtières et des représentants des administrations publiques concernées, de l'industrie, d'ONG et de la société civile ont participé à l'atelier. De plus, le MED POL a diffusé sur son site web tous les produits tels que documents, brochures, dépliants réalisés dans le cadre du projet pilote et à utiliser pour l'élaboration et l'exécution de projets similaires dans l'ensemble de la région.

- Grandes campagnes de sensibilisation au problème des détritres côtiers en Méditerranée. Le MED POL, avec le concours financier du Programme des mers régionales du PNUE, a signé des mémorandums d'accord avec trois ONG régionales, à savoir l'HELMEPA, Clean Up Greece et le MIO-ECSDE: 1) pour le lancement de campagnes de sensibilisation au problème des détritres côtiers en Méditerranée; et 2) pour l'élaboration d'une stratégie à moyen terme d'éducation et de sensibilisation du public à la gestion des détritres marins en Méditerranée (voir doc. UNEP(DEPI)MED WG.316/Inf. 7).

Des brochures et dépliants en français, anglais, arabe, grec, albanais, croate et turc ont été diffusés à l'intention du public et des pêcheurs, industriels, touristes, hôtels et autres acteurs concernés au cours de plusieurs campagnes nationales organisées en 2006 et 2007.

En outre, les trois ONG précitées ont élaboré en commun des Lignes directrices intitulées "Éducation et sensibilisation à moyen terme à la gestion des détritres marins" qui préconisent une approche régionale des modalités de cette sensibilisation, une bonne information sur les détritres marins et l'application d'une politique judicieuse aux niveaux national et local. Les Lignes directrices s'adressent à tous les acteurs concernés, notamment le grand public, le secteur maritime, le secteur touristique, le secteur agricole, les autorités régionales et nationales, les ONG et les médias.

De surcroît, avec le concours d'un expert régional, le MED POL a élaboré un projet de plan d'action stratégique comportant des objectifs et un calendrier d'application (voir doc. UNEP(DEPI)MED WG.316/Inf. 8) pour la gestion des détritres côtiers en Méditerranée. Le plan pourrait être considéré comme une base à la préparation par le Secrétariat et les autorités nationales d'un programme de travail à moyen terme en vue de la mise en place d'un système de veille multiniveaux sur l'état de la gestion des détritres côtiers dans la région, d'un programme de renforcement des capacités, d'un cadre réglementaire et d'une proposition d'amélioration du financement de la gestion des déchets solides côtiers; il a été formulé sur la base de la situation actuelle concernant les principales sources de détritres dans le milieu marin et les dispositifs juridiques et institutionnels. Le Secrétariat considère que le plan d'action, associé au Lignes directrices "Éducation et sensibilisation à moyen terme à la gestion des détritres marins", constituerait un plan/stratégie d'action régionale solide pour la réduction des apports, à partir de diverses sources, de détritres et de déchets solides dans le milieu marin.

II.A.1.4 Pollution atmosphérique

En relation avec l'estimation des émissions de polluants dans l'air, les données et informations soumises par les pays dans le cadre de l'établissement des Bilans de base nationaux d'émissions/rejets ont montré que la plupart des émissions dans l'air, en plus des sources mobiles, sont produites par le secteur énergétique et les unités de production d'énergie associées aux procédés industriels. C'est pourquoi la réunion des Parties contractantes tenue à Portoroz en 2005 a recommandé au MED POL de prévoir et développer, dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, des initiatives qui pourraient jouer un rôle majeur dans la réduction et la maîtrise de la pollution dans le cadre du PAS. En application de cette recommandation, le MED POL a établi une évaluation des pratiques actuelles à ce sujet dans les pays méditerranéens et un plan pour la réalisation d'activités spécifiques en 2008-2009 ainsi que dans le long terme, en appui à la mise en œuvre du PAS. À cet égard, le MED POL proposera des actions spécifiques pour le prochain exercice biennal et recherchera une coopération et des partenariats avec des institutions qualifiées et des acteurs intéressés.

II.A.1.5 Pollution industrielle

S'agissant de la pollution industrielle, le MED POL a finalisé, en 2006-2007, la base de données et informations au moyen de celles provenant des **Bilans de base nationaux des émissions/rejets** qui ont été communiquées par les pays dans le cadre de la préparation de leurs PAN respectifs. La base de données est structurée de manière à ce que les données et informations soient classées par région administrative, secteur, sous-secteur et procédé. Elle comprend aussi des données et informations sur les stations d'épuration des eaux usées. Le MED POL, s'employant à assurer une qualité élevée des données sur les sources de pollution, a eu des contacts suivis avec les Coordonnateurs nationaux et les experts des pays pour éclaircir les questions relatives à nombre d'anomalies qui ont été décelées lors du processus d'assurance qualité/contrôle qualité des données incluses dans la base. Cette activité a été menée à bien en avril 2007 et le Secrétariat estime désormais que les données et informations émanant des pays peuvent être considérées comme une base solide à l'élaboration de programmes de mise en conformité et des futures politiques en matière de réduction de la pollution.

Qui plus est, le MED POL, en coopération avec le CAR/PP, a préparé **un Guide à l'intention des pays méditerranéens non-européens pour l'application d'un système de maîtrise de la pollution fondé sur les MTD et MPE** (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf.9).

Au cours de l'exercice 2004-2005, le document "Évaluation, assortie de lignes directrices, pour l'élaboration de réglementations nationales applicables aux émissions/rejets de polluants provenant d'installations industrielles" (UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.12) a été établi.

Sur la base de ce document, le Ministère de l'aménagement des territoires, de l'eau et de l'environnement du Maroc, avec le concours technique et financier du MED POL, a lancé un projet pilote pour **la mise au point de normes nationales de qualité des émissions/rejets provenant de secteurs de l'industrie des métaux**. Le projet reposait sur une approche de bas en haut, partant d'une analyse exhaustive de l'état le plus récent des techniques du secteur au Maroc pour procéder à une évaluation des technologies de dépollution disponibles en relation avec les milieux récepteurs, des capacités socio-économiques et techniques nationales de gestion des questions de pollution dans ce domaine, et avancer finalement une proposition d'instauration de VLE pour les rejets dans l'eau et les émissions dans l'air. La proposition se fondait sur un large processus de consultation nationale. Il est prévu que le Ministère adoptera les VLE proposées conformément aux règles et règlements

marocains (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf. 10). Le Secrétariat considère l'approche et la méthodologie suivies par les autorités marocaines pour l'instauration de VLE nationales dans différents secteurs industriels comme adéquate et pouvant servir de modèle pour d'autres pays. À cette fin, le document a été affiché sur le site web du PAM.

La réunion des Parties contractantes tenue à Portoroz en 2005 est convenue d'inscrire au programme d'activités MED POL pour l'exercice 2006-2007 la préparation des cinq **plans régionaux** ci-après:

- la réduction des apports d'éléments nutritifs provenant d'installations industrielles;
- la réduction des apports de mercure;
- la gestion et l'élimination écologiquement rationnelle des stocks de PCB et produits chimiques obsolètes;
- la gestion des huiles lubrifiantes usées;
- la réduction de l'amoncellement de piles/accumulateurs usés.

Les plans devaient se fonder sur les données et informations actualisées figurant dans les BDN, BBN et PAN récemment établis. En lançant le processus d'élaboration des plans, deux autres processus parallèles et étroitement liés ont aussi été engagés: négociation pour la détermination d'un mécanisme de différenciation de la réduction de la pollution, et négociation pour la détermination de l'approche à utiliser pour la formulation des programmes et mesures qui seraient inclus dans le futur texte juridiquement contraignant prévu par l'article 15 du Protocole "tellurique" une fois que ce dernier entrera en vigueur. En conséquence, et compte tenu du fait que les négociations ci-dessus étaient toujours en cours en étroite coordination avec les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, le Secrétariat a estimé que l'élaboration des plans régionaux susmentionnés devait être différée jusqu'à ce que les décisions soient prises sur la future politique régionale d'ensemble concernant le processus de réduction de la pollution. Cela étant, le Secrétariat a considéré que l'actualisation du plan régional pour la réduction de 50%, d'ici à 2010, de la DBO d'origine industrielle, réclamée par la Quatorzième réunion des Parties contractantes en 2005, sur la base des critères de différenciation proposés, offrirait aux pays un exemple concret des engagements possibles qui pourraient figurer dans le futur processus politique de réduction de la pollution. Aussi le MED POL a-t-il établi une version actualisée du plan régional pour la réduction de la DBO en tenant compte des conclusions de la réunion du groupe de travail sur l'approche différenciée qui s'est tenue à Barcelone en mars 2007, pour examen par les Coordonnateurs pour le MED POL (voir doc. UNEP(DEPI)/MED G.316/5).

II.A.1.6 Destruction des habitats

Suite aux travaux menés par le Secrétariat au cours des précédents exercices biennaux sur la gestion du **dessalement de l'eau de mer**, qui ont débouché sur l'établissement d'une évaluation, de Lignes directrices et la décision des Parties contractantes de considérer que ces activités, en tant qu'activités industrielles, étaient assujetties aux dispositions du Protocole "tellurique", le MED POL s'est employé à diffuser aussi largement que possible les informations disponibles sur les risques écologiques associés au dessalement et sur les bonnes pratiques de gestion. Ainsi, les documents établis par le MED POL ont été largement distribués et un cadre du MED POL a participé aux symposiums internationaux sur le dessalement de l'eau de mer organisés par l'Association européenne de dessalement (EDS) et tenus à Montpellier (France) en 2006 et en Grèce en 2007. Des exposés liminaires ont été présentés sur les activités de dessalement et leurs impacts sur le milieu marin en Méditerranée.

II.A.1.7 Rapports

Dans le cadre de l'exercice d'essai du **système de rapports du PAM** portant sur la Convention et tous les Protocoles pour l'exercice biennal 2002-2003 et des résultats de plusieurs réunions du PAM tenues sur ce système, le MED POL a été activement associé au

processus d'élaboration d'un formulaire de rapport actualisé sur la mise en œuvre des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux".

Compte tenu de l'importance de la mise en place au plan national d'**Inventaires des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP, ou PRTR en anglais)**, le MED POL a continué à fournir un concours technique et financier aux pays pour faciliter la réalisation de projets pilotes. Cela étant, et à la suite de l'exécution concluante de la Phase I du projet pilote en Égypte, le MED POL, en coopération avec le CIS/ONUDI, a finalisé le programme d'exécution de la Phase II du projet pour couvrir tous les offices régionaux méditerranéens de l'Agence égyptienne pour l'environnement (EEAA) et les partenaires industriels situés dans cette zone. Il comporte un système de notification en ligne qui assure la liaison à distance entre les offices de l'EEAA et les partenaires industriels. Le système est étayé par une banque de données pour gérer toutes celles recueillies sur les émissions/rejets et transferts de certains polluants concernant les sites industriels.

Par ailleurs, le MED POL, avec le concours du CIS/ONUDI, a lancé en juin 2006 un projet pilote d'IETMP à Izmir (Turquie) qui consiste à mettre en place un système de notification en ligne entre les partenaires industriels et la Direction de l'environnement d'Izmir, une base de données, et à assurer la formation de deux experts, dans les locaux du CIS/ONUDI à Trieste (Italie), à la gestion et à l'adaptation de l'ensemble du système. Une réunion-bilan est prévue pour octobre 2007 afin de passer en revue les premières réalisations du projet et de convenir d'une feuille de route en vue d'étendre l'application de l'IETMP à une zone côtière plus vaste.

Au cours de l'exercice biennal, le MED POL a continué d'appliquer la feuille de route adoptée par les Parties contractantes et figurant dans le document conceptuel sur les **Indicateurs de pollution marine (IPM)** à utiliser comme outils pour les rapports sur l'efficacité de l'application des Protocoles "tellurique", "immersions", "déchets dangereux" et du document du PAS (UNEP(DEC)/MED WG.231/17). À cet égard, avec le concours d'experts régionaux, le MED POL a engagé une évaluation, dans l'ensemble de la région, des capacités et moyens qu'ont les pays d'évaluer le principal jeu d'indicateurs adopté dans le cadre du document conceptuel. Les résultats de l'évaluation figurent dans le doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf. 11).

Pour résumer, il est ressorti de l'essai d'application des indicateurs de pollution marine au niveau national mené par 14 pays, que la plupart des questions, préoccupations et contraintes étaient communes aux pays et que, partant, la plupart de leurs propositions visant à améliorer ces IPM au niveau national pouvaient s'appliquer à tous. Certaines des propositions étaient générales, visant tout l'éventail des IPM, d'autres plus spécifiques.

Le Secrétariat utilisera les conclusions ci-dessus pour la mise au point à l'avenir d'IPM en liaison étroite avec les programmes de surveillance.

II.A.1.8 Autres activités se rapportant au Protocole "tellurique" et au PAS

En ce qui concerne les **inspections environnementales** et en particulier les systèmes d'inspection dans les pays méditerranéens, suite à la réunion du Réseau sur le respect des obligations et l'application effective de la législation tenue à Athènes du 4 au 6 octobre 2005, un autre réunion du Réseau est prévue pour les 24 et 25 octobre 2007 à Athènes.

Dans l'esprit du cours de formation régional "former les formateurs" sur les systèmes d'inspection environnementale, tenu lors du dernier exercice biennal, plusieurs cours de formation nationaux ont été organisés par l'OMS/MED POL et ont eu lieu en 2006-2007. À cet égard, un cours de formation national sur les inspecteurs environnementaux s'est déroulé du 4 au 6 octobre 2006 à Nova Gorizia (Slovénie) et était organisé conjointement par l'OMS/MED POL et le Service d'inspection de la planification environnementale et spatiale

du Ministère de l'environnement de Slovénie. Trente experts nationaux de haut niveau provenant de tout le pays y ont pris part.

Par ailleurs, un cours national a été organisé à Podgorica (Monténégro) les 19 et 20 avril 2007, sur la surveillance de la pollution et les inspections environnementales, au moyen du matériel didactique préparé à cette fin. Le cours était organisé conjointement par l'OMS/MED POL et l'Institut hydrométéorologique du Monténégro. Seize inspecteurs des services environnementaux du Ministère y ont pris part.

À la demande des autorités syriennes, une aide a été fournie au lancement d'inspections en Syrie, dans le cadre d'arrangements et d'un concours technique et financier de l'OMS/MED POL. En vue d'accroître la collaboration technique dans la région, une équipe d'inspecteurs égyptiens s'est rendue en Syrie et a aidé les autorités syriennes en juin 2006.

Lors de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités en matière d'inspections environnementales, des participants tout comme des organisateurs nationaux de cours de formation ont indiqué que d'autres questions devraient aussi être traitées au cours des prochaines années. Il a notamment été souligné que l'établissement de listes de pointage techniques destinées à chacun des secteurs industriels actifs dans le pays aurait fourni des outils utiles. Ainsi a-t-il été préparé du matériel didactique approprié consistant en lignes directrices et instructions sur les modalités de réalisation des inspections techniques dans les entreprises industrielles ainsi que des listes de pointage pour chacun des secteurs industriels d'intérêt pour les pays méditerranéens; ce matériel sera présenté pour examen et observations à la réunion du Réseau sur le respect et l'application effective de la législation qui se tiendra en octobre 2007.

En raison de l'importance croissante des indicateurs dans tous les aspects du programme de surveillance de la conformité et de l'utilisation qui en est proposée, un jeu d'indicateurs pour les inspections environnementales a été mis au point et est actuellement à l'essai dans trois pays (Tunisie, Slovénie, Israël). Une poursuite de son application sera examinée lors de la réunion du Réseau sur le respect et l'application effective qui est prévue en octobre 2007.

La mise en œuvre des PAN nécessitera un mécanisme complexe d'évaluation de la réduction des polluants à la source. Ce mécanisme repose sur trois piliers: le système d'autorisation ou de permis de rejet est le point de départ pour réglementer la réduction des polluants; le système d'inspection est celui qui permet de contrôler le respect des objectifs chiffrés fixés dans le permis et de veiller à leur application effective; et la surveillance de la conformité est directement en rapport avec le système d'inspection comme l'outil le plus important pour vérifier les mesures proposées pour la réduction de la pollution. Pour s'attaquer au problème important du respect et de l'application effective de la législation dans la région, il a été proposé d'intégrer cette activité dans le nouveau Partenariat stratégique FEM. Dans le cadre de la préparation du Document de projet, il a été procédé à une évaluation visant à dresser un tableau détaillé du cadre institutionnel des systèmes de réglementation et d'inspection ainsi que de la politique de surveillance de la conformité. L'évaluation a permis d'identifier des doubles emplois ou des lacunes et a proposé divers moyens pour que chaque pays améliore ses systèmes et puisse tirer parti du renforcement des capacités dans le cadre du Projet à grande échelle dont le début est prévu en 2008. Plus concrètement, les activités suivantes ont été menées en 2006 avec le concours financier du FEM:

- Évaluation des besoins des pays avec l'aide d'experts nationaux; et
- Préparation d'un programme d'actions concernant le renforcement de systèmes d'autorisation, de permis et de mise en conformité dans les pays.

Le nouveau MED POL-Phase IV comprend la question très importante des **risques sanitaires dans les établissements touristiques** qu'il convient d'évaluer en Méditerranée,

puisque la Commission méditerranéenne du développement durable insiste sur l'importance primordiale du tourisme pour le développement. Compte tenu de la relation existant entre les aspects sanitaires du tourisme et les dispositions du Protocole "tellurique", l'on a jugé nécessaire d'établir une évaluation des risques sanitaires associés aux établissements touristiques dans la région méditerranéenne qui apporterait des éléments probants sur ces principaux risques. Une réunion d'experts a été organisée du 24 au 26 avril à Athènes afin de déterminer quelles activités pourraient être exécutées dans le cadre du MED POL (voir doc. EURO/7/5069441 /5). Les résultats de la réunion ont permis de préciser les activités à exécuter en 2008-2009.

II.A.2 Évaluation de la pollution

Des accords nationaux de surveillance continue ont été signés avec les pays suivants: Albanie (données soumises depuis 2001), Croatie (données soumises depuis 2000), Chypre (données soumises depuis 1999), Grèce (données soumises pour 1999 et 2004), Israël (soumises depuis 1999), Slovénie (soumises depuis 2000), Tunisie (soumises depuis 2001) et Turquie (soumises depuis 1999).

Des accords concernant des programmes nationaux de surveillance continue ont également été signés avec le Maroc, l'Algérie et la Syrie, mais des efforts restent à faire pour étendre la couverture temporelle et géographique et assurer des données de bonne qualité. Trois des programmes de surveillance (Chypre, Tunisie et Turquie) ont été révisés pour étendre leur couverture et y inclure des études pilotes sur l'eutrophisation. Des études pilotes sur l'eutrophisation ont également été entreprises en Croatie, au Maroc et en Slovénie. L'Égypte a signé en avril 2006 un accord pour la réalisation d'un programme pilote sur la surveillance des tendances des contaminants.

Sur la base des recommandations de la Quatorzième réunion des Parties contractantes et des conclusions de la troisième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue (décembre 2005), les pays qui n'avaient pas conclu d'accord avec le MED POL ou qui avaient des lacunes dans la communication de leurs données ont été contactés pour fournir les données et résultats de leurs activités de surveillance conformément aux spécifications MED POL. Ainsi, l'Italie a communiqué des données sur les contaminants dans les eaux côtières, les sédiments et les biotes ainsi que sur l'eutrophisation pour la période 2001-2005. La France avait déjà communiqué des données sur les contaminants dans les biotes pour les périodes 1996-2003 et a confirmé qu'elle poursuivrait la soumission de ces données. Monaco a adressé des rapports sur la surveillance de la conformité des eaux de baignade pour la période 1996-2005 ainsi qu'un inventaire des études des effets biologiques réalisées pour la période 2000-2005. L'Espagne a soumis des données pour la période 2004-2005.

La troisième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue de MED POL-Phase III s'est tenue du 12 au 15 décembre 2005 à Palerme (Italie) et elle a passé en revue l'ensemble de ces activités, y compris une analyse détaillée des données de la surveillance et des activités d'assurance qualité des données. La mise en œuvre et les résultats de chaque composante de la surveillance MED POL ont été examinés et des propositions ont été formulées pour la préparation des activités de MED POL-Phase IV. Ainsi, selon le document opérationnel de MED POL-Phase IV examiné par les Coordonnateurs nationaux lors de leur réunion extraordinaire de Mytilène (26-28 mars 2007), il a été convenu que la surveillance continue conserverait toutes les caractéristiques fondamentales de la Phase III.

Suite à l'approbation par la Quatorzième réunion des Parties contractantes du programme de travail de MED POL-Phase IV, les travaux ont été amorcés en vue d'organiser des **études sous-régionales** dans le but de mieux appréhender les niveaux de contamination des eaux côtières de la Méditerranée. Comme une initiative était déjà en cours, il a été décidé de concourir à ses activités et d'aider d'autres laboratoires méditerranéens à y

participer. Le projet MYTILOS, financé essentiellement au titre d'INTERREG, couvrait la Méditerranée occidentale. Des cages avec des moules sont déployées à certaines stations, puis les moules sont analysées pour y doser tous les contaminants chimiques (métaux lourds et substances organiques). Le MED POL a appuyé la participation de la Tunisie et du Maroc et a pris part en tant que partenaire à la réunion de coup d'envoi (octobre 2006) d'un nouveau projet (MYTIMED) qui, pour l'essentiel, est une poursuite de MYTILOS et couvrira la Méditerranée du Nord-Est. MED POL appuie la participation du Liban et de la Syrie au cours de la croisière 2007

Le Laboratoire d'études sur le milieu marin (MEL-AIEA) a poursuivi sa coopération avec le MED POL pour l'application d'un programme très complet d'**assurance qualité des données** pour les contaminants chimiques dans le cadre des programmes nationaux de surveillance.

Comme il est exposé ci-dessous plus en détail, les travaux du MEL-AIEA en 2006-2007 ont été centrés sur des cours de formation à la chimie analytique marine des polluants, sur des études interlaboratoires et l'octroi de conseils techniques d'expert dans le cadre de missions dans les pays et de participation à des réunions.

Deux stages de formation ont eu lieu à Monaco au cours des deux derniers mois de 2006, et des rapports complets sur l'un et l'autre stages ont été soumis au MED POL. Un stage de formation à l'analyse des pesticides chlorés et des PCB dans des échantillons marins a été organisé du 6 au 21 novembre; il a réuni 5 stagiaires provenant de 5 pays. De même, un stage de formation à l'analyse des métaux lourds dans des échantillons marins a été organisé du 27 novembre au 8 décembre et a réuni 5 stagiaires provenant de 5 pays.

Un rapport a été finalisé sur l'étude interlaboratoires de l'échantillon IAEA-435 (homogénéat de thon) à laquelle ont pris part 31 laboratoires de 14 États membres (*Exercice d'intercomparaison mondiale et régionale pour la détermination des composés organochlorés et des hydrocarbures de pétrole dans l'homogénéat de thon IAEA-435*, Rapport IAEA/MEL/78, février 2006).

Un rapport a été finalisé sur l'étude interlaboratoires de l'échantillon IAEA-436 (homogénéat de thon) à laquelle ont pris part 31 laboratoires de 13 États membres (*Exercice d'intercomparaison mondiale et régionale pour la détermination des éléments en traces et du méthylmercure dans l'homogénéat de chair de thon IAEA-436*, Rapport IAEA/MEL/77, février 2006)

Deux échantillons de sédiments côtiers ont été préparés pour une étude interlaboratoires des contaminants organiques (IAEA-159) et des métaux (IAEA-158). L'IAEA-159 a été distribué en juillet 2006 et 31 laboratoires de 13 États membres ont pris part à l'étude. La date limite de notification des résultats a été reportée à la fin mars 2007. L'IAEA-158 a été distribué en mai 2006 et 30 laboratoires de 14 États membres ont pris part à l'étude. La date limite de notification des résultats a été fixée à la fin novembre 2006. Les données soumises seront interprétées et deux rapports seront établis au troisième trimestre 2007.

L'expertise du MEL a également été sollicitée pour aider les laboratoires MED POL de diverses manières au cours du présent exercice biennal. Des missions d'assurance qualité des données ont été organisées pour deux laboratoires en Turquie (Izmir et Erdemli) et des échantillons de sédiment et de moule ont été analysés au MEL de Monaco pour aider au renforcement des capacités du laboratoire d'Izmir.

Les travaux se sont aussi poursuivis en matière de **biosurveillance** avec le concours de la DISAV (Université d'Alessandria, Italie). Un atelier MED POL intitulé "Atelier sur le programme MED POL concernant les effets biologiques: résultats et orientations futures" a été organisé les 20 et 21 décembre 2006 à l'Université d'Alessandria (Italie). Y ont pris part

22 scientifiques méditerranéens participant au programme MED POL sur les effets biologiques, ainsi que deux experts extérieurs à la région.

Le MED POL a accepté l'invitation à participer au groupe de travail CIEM sur les effets biologique des contaminants, qui s'est réuni en mars 2007 à Alessandria (Italie). Lors de la réunion, la nécessité d'harmonisation a été soulevée et la possibilité d'organiser des activités communes entre le CIEM (OSPAR), le MED POL et HELCOM a été examinée. Il a été convenu de proposer, en relation avec l'atelier CIEM/OSPAR-ICON pour la mer du Nord, l'organisation d'une activité parallèle en Méditerranée en 2008/2009 en ayant recours à l'approche à deux paliers. Cet atelier pourrait servir de plateforme européenne à des exercices d'harmonisation et d'interétalonnage des techniques relatives aux effets biologiques qui sont utilisées dans les trois zones des Conventions et qui relèvent en grande partie de la directive-cadre sur l'eau de l'UE.

Les techniques d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance MED POL de l'**eutrophisation** ont été publiées comme N° 163 de la Série des rapports techniques du PAM.

Suite à l'approbation du programme de travail MED POL, les activités ont démarré pour l'élaboration d'un nouveau rapport actualisé d'évaluation de l'eutrophisation. Des réunions d'experts restreintes ont été organisées, puis la l'élaboration du rapport a été entreprise avec le Centre hellénique de recherche marine. Le rapport se fonde également sur les informations communiquées par les experts des pays et les Coordonnateurs nationaux par le biais de questionnaires diffusés par le Secrétariat. En février 2007, un atelier a été organisé pour examiner l'avant-projet de rapport. Le projet final sera établi avant la fin 2007, sur la base des observations formulées par l'atelier. L'atelier a aussi été l'occasion d'examiner le document sur la stratégie de surveillance de l'eutrophisation, qui a été présenté pour la première fois à la troisième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance (Palerme), et d'avancer des propositions pour son amélioration.

Un projet de méthode d'échantillonnage et d'analyse des sédiments, qui a été débattu à la réunion d'experts sur les études sédimentaires (avril 2005), a également été présenté et fait l'objet d'amples observations à la réunion de Palerme. Le document est en cours de remaniement et, une fois finalisé, il constituera une contribution importante à la révision du programme de surveillance continue des tendances.

Une réunion s'est tenue à Chypre les 30 septembre et 1^{er} octobre avec MOON et MED GOOS afin d'instaurer plus avant la coopération avec le PAM et le MED POL pour l'utilisation des produits existants en matière d'océanographie opérationnelle. Il est prévu que les produits et données disponibles seront utilisés par toutes les composantes du PAM.

II.A.3 Système d'information

Au cours de l'exercice biennal, le MED POL a lancé le développement d'un système d'information. Un projet de Système d'information MED POL a été préparé en collaboration avec l'INFO/RAC et il a été présenté à la réunion extraordinaire des Coordonnateurs pour le MED POL tenue à Mytilène du 26 au 28 mars 2007. Pour l'heure, le Système d'information MED POL comprend les modules suivants:

- un réseau Intranet, qui faciliterait les contacts et la diffusion des documents et informations entre le Secrétariat et les Coordonnateurs nationaux;
- un système de rapports en ligne qui comporte présentement la notification sur les programmes de surveillance de la conformité et de surveillance des tendances et serait développé pour couvrir toutes les activités de notification concernant les Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux";
- l'acquisition et extraction de données; et
- un SIG.

Le développement des deux premiers modules est presque achevé; un alpha-test pour le personnel d'encadrement du MED POL a été mené à bien en 2006 et un bêta-test qui concerne les Coordonnateurs nationaux et les parties prenantes devrait commencer vers la fin 2007. Le MED POL s'emploie activement avec l'INFO/RAC à faire en sorte que le passage au système de rapports en ligne ait lieu en janvier 2008.

À la réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL tenue à Mytilène en mars 2007, les Coordonnateurs ont accueilli avec intérêt l'initiative, les spécifications techniques et le plan d'application du système mais ont estimé qu'il restait à examiner un certain nombre de questions politiques concernant les données. En conséquence, le Secrétariat, en coopération étroite avec l'INFO/RAC, a établi un document sur les questions politiques inhérentes à la gestion du Système qui a été présenté à la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL tenue à Hammamet (Tunisie, 25-28 juillet 2007), pour examen et approbation (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 316/6).

II.A.4 Activités se rapportant à l'application du Protocole "immersions"

En vertu des dispositions de l'article 5 du Protocole "immersions" de 1976, les autorités nationales sont tenues d'enregistrer les activités d'immersion effectuées sur délivrance par elles d'un permis et d'en informer le Secrétariat. Cependant, comme il a été signalé en plusieurs occasions depuis l'entrée en vigueur du Protocole, rares sont les pays qui ont fait régulièrement rapport au Secrétariat sur les permis délivrés.

Dans ces conditions, eu égard à l'importance des activités d'immersion pour la planification des activités de surveillance et de maîtrise de la pollution et au fait que le Protocole révisé de 1995 devrait entrer prochainement en vigueur, le Secrétariat, sur la base de l'évaluation des activités d'immersion pour la période 1995-2001 qui a été établie en 2005 et des résultats de l'atelier régional tenu à Nicosie (Chypre) les 15 et 16 février 2005, a organisé des réunions nationales de parties prenantes pour faire le point sur les immersions en Égypte, au Maroc, à Malte, en Syrie et en Libye et a prévu d'en tenir une en Turquie à la fin de 2007. D'une pertinence et d'une utilité particulières ont été les informations apportées par la réunion de Nicosie qui a passé en revue les activités d'immersion dans les pays méditerranéens, y compris l'application des lignes directrices, a recensé les besoins nationaux et a partagé les dernières connaissances en matière de gestion de différents types de matériaux mentionnés à l'article 4 du Protocole "immersions".

Les réunions nationales ont fait ressortir la nécessité de déployer davantage d'efforts pour que les pays soient mieux préparés à s'acquitter des obligations découlant du Protocole "immersions" de 1995 et plus spécifiquement à appliquer les lignes directrices adoptées.

À cet égard, le MED POL est convenu avec le Secrétariat de la Convention de Londres/Protocole de Londres (CL/PL) d'organiser une session conjointe à l'occasion de la 30^e réunion du groupe scientifique au titre de la CL et de la 1^{ère} réunion du groupe scientifique au titre du PL. La 1^{ère} réunion du groupe scientifique s'est tenue en Espagne du 18 au 22 juin 2007, et le MED POL a parrainé la participation de cinq représentants de pays méditerranéens (Albanie, Algérie, Israël, Syrie et Turquie) qui ne sont pas Parties à la CL/PL. Cette initiative vise à faciliter l'échange d'informations entre représentants sur les divers moyens de surmonter les difficultés et obstacles à la mise en œuvre du Protocole "immersions" et à renforcer la coordination entre les deux Secrétariats.

De plus, le Secrétariat a collecté les informations nécessaires concernant l'élaboration de valeurs limites seuil (VLS) pour les matériaux de dragage à utiliser pour la préparation de lignes directrices sur l'élaboration de ces VLS par les autorités nationales. Le Secrétariat, dans un souci de rentabilité dans l'exécution de cette activité, coordonne ses efforts avec la CL/PL et tirera parti de ses lignes directrices pour la gestion des déchets provenant de l'intérieur des terres.

Le Secrétariat a également établi un rapport plus complet sur les sites d'immersion de matériel militaire dans la région (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 316/Inf. 12). Le rapport et la carte qui lui est jointe sont destinés à servir aux autorités maritimes, aux associations de pêcheurs, etc., et il sera à nouveau mis à jour avec le concours des Coordonnateurs nationaux.

Le MED POL a pris une part active à l'élaboration du système de notification concernant le Protocole "immersions" dans le cadre du système de rapports du PAM.

II.A.5 Activités se rapportant à l'application du Protocole "déchets dangereux"

Au titre de sa stratégie de coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle, le MED POL a mené à bien la phase I du projet pilote pour établir des inventaires des huiles lubrifiantes et évaluer les impacts de celles-ci en Bosnie-Herzégovine. Le projet, coordonné conjointement avec le Bureau régional de la Convention de Bâle à Bratislava (Slovaquie) et les autorités nationales de Bosnie-Herzégovine, serait un modèle auquel d'autres pays méditerranéens pourraient se référer dans l'avenir. Les résultats du projet ont été largement diffusés dans l'ensemble de la région et affichés sur le site web du PAM. De plus, en mars 2007, le MED POL a lancé la phase II du projet qui consiste à établir un plan de gestion des huiles lubrifiantes en Bosnie-Herzégovine, sur la base des résultats de la phase I.

Parallèlement au projet susmentionné, le MED POL négocie présentement avec le Centre régional de la Convention de Bâle (BCRC) pour les pays arabes, qui est basé au Caire (Égypte), le lancement en 2007 d'un projet visant à élaborer une stratégie régionale et un plan d'action pour lutter contre le trafic et l'élimination illicites de déchets dangereux dans la région arabe. Dans le cadre du projet, le MED POL fournira un concours financier et technique aux pays arabes méditerranéens. La raison d'être du projet se fonde sur les informations émanant de la société civile et des ONG selon lesquelles un trafic et une élimination illicites sévissent dans la région et qu'une stratégie et un plan d'action pour les combattre font grandement défaut.

Il est prévu que de nombreux instituts et instances, comme la Convention de Bâle, Greenpeace, les autorités portuaires, les douanes, les filières environnement, les garde-côtes, Interpol et bien d'autres, seront des acteurs et bénéficiaires essentiels.

Le MED POL a pris une part active à l'élaboration du système de notification concernant le Protocole "déchets dangereux" dans le cadre du système de rapports du PAM. Une attention particulière a été portée à l'harmonisation avec le système de notification de la Convention de Bâle.

II.A.6 Politique et coordination

En ce qui concerne les questions de personnel, Mme Colpan Beken, chargée des activités de la surveillance continue, a quitté le Secrétariat du MED POL le 13 octobre 2006. L'avis de vacance de poste a été publié le 18 janvier 2007 et plusieurs postulants internes (personnel PNU) et externes ont soumis un dossier de candidature. Une liste restreinte de candidats a été établie par l'Unité MED en coopération avec le Siège du PNU à Nairobi et un jury a été constitué. Les candidats de la liste restreinte ont passé un entretien le 11 juin 2007. Une décision du Siège du PNU, sur la base des recommandations du jury, devrait intervenir prochainement, et des dispositions ont été prises pour que le poste soit occupé temporairement jusqu'à ce qu'il soit pourvu. À cette fin, le MED POL a recruté M. Gabriel P. Gabrielides, ancien Administrateur de programme MED POL, pour assumer les fonctions du poste jusqu'à la nomination du nouvel Administrateur de programme.

En application de la décision de la réunion des Parties contractantes tenue à Portoroz en 2005, le poste de Coordonnateur du MED POL (P5) a été reclassé en D1. L'avis de vacance

a été publié le 12 octobre 2006 et plusieurs postulants internes (personnel PNUE) et externes ont soumis un dossier de candidature. Une liste restreinte de candidats a été établie par l'Unité MED en coopération avec le Siège du PNUE à Nairobi et un jury a été constitué. Les candidats de la liste restreinte ont passé un entretien le 6 décembre 2006. Suite aux recommandations du jury, le Siège du PNUE à Nairobi a nommé M. Francesco Saverio Civili au poste de Coordonnateur du MED POL, avec effet à compter du 1^{er} mai 2007.

En plus de la **coopération** instaurée de longue date avec l'OMS pour les activités portant sur les aspects sanitaires du PAS et du Protocole "tellurique" ainsi que sur le respect des obligations et l'application effective, les travaux se sont poursuivis en collaboration étroite avec le MEL/AIEA dans le domaine de l'assurance qualité des données des analyses chimiques par le biais de la formation, de l'interétalonnage, de missions scientifiques, de l'acquisition d'instruments et de l'octroi de conseils sur les questions de surveillance continue. Les travaux se sont également poursuivis avec le CIS/ONUDI qui participe et contribue très activement aux activités concernant l'Inventaire IETMP (*PRTR* en anglais).

La coopération et les échanges d'informations se sont intensifiés avec les Secrétariats de la Convention de Bâle et de la Convention de Londres/Protocole de Londres. Un accord de coopération a été signé avec la Convention de Bâle et des activités conjointes ont démarré avec les Centres régionaux de la Convention à Bratislava et au Caire dans le domaine des déchets dangereux. Des échanges se sont également instaurés concernant les systèmes de rapports respectifs en vue d'harmoniser et de simplifier les obligations nationales correspondantes. Des données et des informations ont été échangées avec le Secrétariat de la Convention de Londres/Protocole de Londres sur les permis et pratiques d'immersion. En outre, une session conjointe a été organisée lors de la 1^{ère} réunion du groupe scientifique de la Convention de Londres tenue en Espagne, du 18 au 22 juin 2007, pour laquelle le MED POL a parrainé la participation de cinq représentants de pays méditerranéens qui n'étaient pas Parties à ladite Convention.

En ce qui concerne la coopération avec les Centres d'activités régionales (CAR) du PAM, le MED POL a renforcé sa coopération avec l'INFO/RAC pour la préparation du Système d'information MED POL (voir ci-dessous). Des contacts étroits ont été pris avec le CAR/PP pour établir les programmes de travail complémentaires en relation avec la future mise en œuvre du PAS, compte tenu des rôles et de l'expérience spécifiques des deux Centres. Des contacts étroits ont également été maintenus avec le Plan Bleu pour la mise au point d'indicateurs de pollution marine. Dans le cadre du chantier engagé par le MED POL au nom du PAM, sur l'application de l'approche écosystémique (voir plus loin), des travaux ont été menés de manière étroite avec tous les CAR en vue de déterminer le rôle éventuel de chaque Centre et les incidences qui découleraient, pour les programmes de travail respectifs, de l'application de l'approche dans l'avenir.

La coopération s'est poursuivie avec les accords sous-régionaux, en particulier avec RAMOGE sur la gestion des débris côtiers, avec l'Initiative adriatique-ionienne (AII) en mettant à la disposition des pays riverains de ces deux mers l'expérience du MED POL et les résultats des activités menées dans leur zone respective (par ex., dans le cadre de la surveillance continue).

La coopération avec MedGOOS a été marquée par la participation active et fructueuse du MED POL au projet IASON. Le projet a été mené à bien et les produits de IASON ont été reliés au site web du PAM. De ce fait, le MED POL est devenu un membre officiel de MOON dans le cadre d'un accord de coopération qui facilite l'échange de données et d'informations ainsi que la synergie sur certains projets.

L'accord avec l'Université d'Alessandria (Italie) visant à promouvoir l'utilisation de biomarqueurs et à assurer des données de bonne qualité concernant la surveillance des

effets biologiques a été poursuivi avec succès grâce à l'organisation de sessions de formation et d'exercices d'interétalonnage. Dans le même domaine, le MED POL suit les travaux du groupe de travail CIEM sur les effets biologiques de contaminants et espère amorcer des activités communes avec le CIEM (OSPAR) et HELCOM en vue d'harmoniser les techniques.

Des contacts étroits ont été maintenus avec le Bureau du Programme des mers régionales du PNUE à Nairobi et le Bureau de coordination du GPA/PNUE à La Haye pour l'orientation et la coordination d'ensemble. Plus concrètement, le Bureau du GPA n'a cessé de rester en contact avec le MED POL et a fourni un appui dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

Dans le cadre de la préparation de la **Stratégie marine européenne** de l'Union européenne, le MED POL a contribué activement, au nom du PAM, à l'élaboration des diverses composantes de la Stratégie en s'employant à ce que les intérêts méditerranéens soient harmonieusement conciliés avec les objectifs et les principes de l'UE. Une nouvelle directive UE relative à la Stratégie a été proposée aux États membres de l'UE, et le MED POL estime que son application dans la région méditerranéenne: 1) cadre fort bien avec les objectifs généraux et spécifiques ainsi qu'avec les principes du MED POL et du PAM (en particulier le PAS et le processus qui a été lancé pour l'application de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines); et 2) pourrait contribuer à l'amélioration de toutes les formes de coopération entre les parties (membres et non membres de l'UE) en vue de la réalisation des objectifs généraux et spécifiques communs.

Le MED POL a étroitement coopéré avec la CE à la formulation de l'**Initiative "Horizon 2020"**, laquelle a été adoptée par les ministres européens réunis au Caire en décembre 2006.

Dans ce contexte, la coopération s'est renforcée avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) dans le domaine de l'identification et du suivi des indicateurs appropriés. Plusieurs réunions se sont tenues pour examiner les travaux du MED POL et de l'Agence sur les indicateurs et la disponibilité de données afin de s'efforcer de trouver une approche et une stratégie communes pour les activités de suivi et d'évaluation que nécessitera l'Initiative "Horizon 2020" dans l'avenir. Dans le même contexte, le MED POL a pris part à toutes les réunions organisées par EMMA (European Marine Monitoring and Assessment) de concert avec toutes les conventions marines européennes.

Enfin, le Secrétariat du MED POL s'est très activement employé, pendant l'exercice biennal, à préparer un projet du **Document opérationnel de MED POL-Phase IV** (2006-2013). Un avant-projet a été établi par le Secrétariat et présenté à la réunion extraordinaire des Coordonnateurs pour le MED POL (Mytilène, 26-28 mars 2007). La réunion l'a examiné et a proposé un certain nombre de modifications qui ont été intégrées dans un nouveau projet dont la réunion des Coordonnateurs nationaux d'Hammamet de juin 2005 a été saisie pour approbation. Le document opérationnel est présenté à la réunion des Points focaux du PAM (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 316/3).

Ainsi qu'en sont convenues les Parties contractantes à Portoroz en 2005, en plus du document opérationnel de MED POL-Phase IV, la réunion extraordinaire des Coordonnateurs pour le MED POL tenue à Mytilène a examiné deux autres documents établis par le Secrétariat: Examen des éléments fondamentaux devant servir à l'élaboration du **nouveau texte juridiquement contraignant visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre**, et Projet de Système d'information MED POL. Le document relatif au nouveau PAS a été soigneusement revu par les Coordonnateurs pour le MED POL qui ont estimé qu'il fallait encore prendre un certain nombre de dispositions avant de décider quels types de mesures pourraient accepter les pays dans le cadre du nouveau document juridiquement contraignant. En conséquence, le Secrétariat a établi deux documents additionnels qui ont été présentés à la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED

POL tenue à Hammanet (Tunisie) en juin 2007, pour examen (voir doc. UNEP (DEPI)/MED WG.316/4 et UNEP(DEP)/WG.316/5).

II.B Pollution d'origine maritime (REMPEC)

Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le REMPEC a continué de centrer ses activités sur la prévention, la préparation et l'intervention contre la pollution marine provenant des navires. Ces activités ont inclus celles qui avaient été convenues par la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes (UNEP (DEPI)/MED IG. 16/13) et sont financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée ainsi que celles réalisées par le REMPEC dans le cadre de projets et programmes à financement externe. En exécutant ses activités, le Centre a pris en compte les recommandations approuvées par la dernière réunion des Parties contractantes et les objectifs assignés dans la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, approuvée par ladite réunion.

Il convient de souligner que l'exécution par le REMPEC du grand nombre d'activités menées au titre de ses programmes et projets relevant du Fonds d'affectation spéciale et de ceux qui bénéficient d'un financement externe n'auraient pas été possible sans des contributions supplémentaires des Parties contractantes et les dispositions financières de projets à financement externe qui ont permis d'étoffer les effectifs du Centre.

II.B.1 *Assistance aux pays dans le domaine de la préparation et de l'intervention contre la pollution marine accidentelle*

II.B.1.1 Établissement de plans d'urgence

Au cours du présent exercice biennal, le Centre a poursuivi son appui aux activités menées dans le cadre de l'accord concernant le Plan d'urgence sous-régional de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle en Méditerranée du Sud-Ouest qui a été conclu et signé à Alger par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie en juillet 2005. Plus concrètement, le Centre a participé, au titre de l'accord sous-régional, à un exercice de deux jours organisé par l'Algérie en juin 2006, et il a contribué à organiser la deuxième réunion des autorités opérationnelles nationales qui a eu lieu à Rabat (Maroc) les 23 et 24 janvier 2007. Lors de la deuxième réunion, le degré d'application de l'accord a été examiné et des activités conjointes ont été prévues.

Le 20 novembre 2006, le REMPEC a participé à une réunion nationale à Bar (Monténégro). L'ordre du jour comprenait un examen du projet de plan d'urgence national à élaborer dans le cadre du programme "Développement des capacités nationales de la Serbie-et-Monténégro pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution provenant des navires".

II.B.1.2 Activités de formation

Au cours de l'exercice biennal, des participants de toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont pris part à diverses sessions de formation organisées par le Centre en matière de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle. Au cours de cette période, le REMPEC a organisé les activités de formation suivantes dans ce domaine:

- Cours sous-régional de formation en matière de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle à l'intention des administrateurs et gestionnaires principaux des services publics (OMI OPRC Niveau III), Casablanca (Maroc), 20 – 22 mars 2007 (14 participants provenant d'Algérie, du Maroc et de Tunisie ont suivi ce stage conduit en français);

- Séminaire national sur la réparation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, Le Caire (Égypte), 11 -13 juillet 2007;
- Cours national de formation en matière de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle à l'intention des administrateurs et gestionnaires principaux des services publics, Bar (Monténégro), 21 – 23 novembre 2006 (25 représentants de ministères/services concernés l'ont suivi);
- Cours national de formation en matière de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle, Durrës (Albanie), 13 – 15 décembre 2006 (25 représentants de ministères/services concernés l'ont suivi).
- Un programme très complet intitulé "Développement des capacités nationales de la Serbie-et-Monténégro en matière de prévention, préparation et lutte contre la pollution marine par les navires" a été préparé au cours du second semestre 2005 afin d'aider le Monténégro à renforcer ses capacités dans ce domaine. Un mémorandum d'accord pour l'exécution d'une partie du programme, financé sur le Fonds d'affectation spéciale, a été signé à la fin 2005 et son application a démarré en 2006. En raison des évolutions politiques importantes intervenues récemment, l'application du programme a été reportée et le mémorandum a été prorogé.

II.B.1.3 Exercices

En décembre 2006, dans le cadre du Programme de gestion responsable de l'industrie chimique (ICE), le Centre, de concert avec le CEFIC, a organisé un exercice de communication (test sophistiqué) entre le Service hellénique des garde-côtes et le BASF.

Au cours de la période considérée, le Centre a également pris part à un exercice d'alerte et de communication organisé par les autorités nationales compétentes du Maroc (juin 2006). En outre, le REMPEC a participé aux exercices suivants:

- Exercice POLLUX 2006, organisé dans le cadre de l'accord RAMOGE (France, 16 – 18 mai 2006);
- Exercice conjoint OB SR 2006 de lutte contre un déversement accidentel d'hydrocarbures, organisé par les autorités nationales compétentes de l'Algérie dans le cadre du Plan d'urgence sous-régional pour la Méditerranée du Sud-Ouest (Algérie, 20 - 21 juin 2006).

Il est aussi prévu que le Centre participera à l'exercice RAMOGE 2007 organisé par l'Italie.

II.B.1.4 Unité d'assistance méditerranéenne (UAM)

Les trois mémorandums d'accord conclus respectivement avec le CEDRE, l'ICRAM, et FEDERCHIMICA pour la participation de ces organisations à l'UAM ont été reconduits pour une nouvelle période de deux ans.

Pour la première fois depuis l'accident du M/V "NASSIA" en mars 1994, le Centre a officiellement activé l'UAM suite à une demande reçue, le 6 août 2006, du Gouvernement de la République arabe syrienne, dont le littoral sud était touché par des nappes d'hydrocarbures. M. Ezio Amato, expert de l'ICRAM, a été dépêché au titre de l'UAM pour une mission d'évaluation en Syrie du 8 au 11 août 2006.

II.B.1.5 Assistance aux pays en cas de situation critique

Sur demande des autorités libyennes, le Directeur et l'Administrateur de programme hors classe (OPRC) du Centre se sont rendus en Jamahiriya arabe libyenne les 7 et 8 mars 2006 pour fournir des conseils techniques aux autorités libyennes compétentes à la suite d'un déversement accidentel dans le port de Misurata.

Au cours du second semestre 2006, le Centre, conformément aux dispositions du Protocole "prévention et situations critiques", a pris une part très active à l'intervention contre l'événement de pollution survenu en Méditerranée orientale. En liaison avec le PAM et en coopération étroite avec le PNUE, l'OCHA/PNUE, l'OMI, le PNUD, la CE et d'autres partenaires et autorités nationales compétentes de la région, le REMPEC a coordonné, au niveau régional, l'échange d'informations relatives à l'assistance nécessaire, et il a proposé et également prodigué aux autorités libanaises des conseils techniques. Tout en fournissant immédiatement à celles-ci conseils et orientations spécialisées, le REMPEC a coordonné le groupe de travail d'experts qui a établi le plan d'action approuvé par la réunion de coordination de haut niveau organisée conjointement par l'OMI et le PNUE au Pirée (Grèce) le 17 août 2006, et il a coordonné son application au niveau régional, notamment en suivant les opérations de nettoyage sur place et en conseillant les autorités libanaises dans le cadre de missions d'experts.

II.B.2 Assistance dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires

Les activités du REMPEC dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires ont été centrées sur certains des objectifs spécifiques de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (ci-après dénommée la "Stratégie régionale"). Par ailleurs, le Centre exécute le projet régional de l'UE intitulé "Coopération EuroMed sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires – SAFEMED", qui est financé par l'instrument MEDA et porte avant tout sur la prévention de la pollution due aux navires. Certaines activités du projet SAFEMED relèvent également d'objectifs spécifiques de la Stratégie régionale et c'est pourquoi plusieurs de ces activités ont été étendues à d'autres Parties contractantes qui ne bénéficient pas du projet.

La Stratégie régionale a été approuvée par les Parties contractantes à leur Quatorzième réunion ordinaire. À la même réunion, les Parties contractantes ont aussi adopté la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) qui fait état de la Stratégie régionale comme un outil de réalisation du développement durable en ce qui concerne les activités de transport maritime dans la région méditerranéenne.

La Stratégie régionale, étant un document très complet et détaillé, servira de feuille de route aux activités futures du REMPEC, conformément aux objectifs, fonctions et activités de base du Centre. Au cours de la période considérée, certaines tâches de la Stratégie régionale ont été exécutées dans le cadre du programme d'activités du REMPEC ou de projets à financement externe, à commencer par le projet SAFEMED. Pour faciliter, dans le présent document, la présentation et la notification des activités réalisées en matière de prévention de la pollution par les navires, il est fait mention de l'objectif spécifique de la Stratégie régionale juste après chaque intitulé de la rubrique d'activités.

II.B.2.1 Ratification des conventions maritimes internationales pertinentes relatives à la protection du milieu marin (Objectif spécifique 1 de la Stratégie régionale)

L'une des activités inscrites au programme "Développement des capacités nationales de la Serbie-et-Monténégro pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires" visait à aider les autorités nationales compétentes du Monténégro à ratifier et à transposer dans leur législation les conventions maritimes internationales pertinentes, notamment MARPOL et OPRC'90. De même, des activités de formation

spécifiques réalisées en 2006 visaient à faciliter la ratification et l'application des dites conventions.

En vue de familiariser les représentants des États côtiers méditerranéens avec la Convention internationale de 2001 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute (ci-après dénommée "la Convention Bunkers 2001") et les conventions internationales apparentées, et d'encourager la ratification et l'application de ladite convention dans la région méditerranéenne, le Centre a organisé, du 5 au 7 juin 2006, dans le cadre du projet SAFEMED et du programme d'activités du REMPEC pour 2006 – 2007, un cours de formation régional sur la Convention Bunkers 2001.

II.B.2.2 Assurer une administration maritime efficace (Objectif spécifique 2 de la Stratégie régionale)

L'une des activités inscrites au programme précité "Développement des capacités nationales de la Serbie-et-Monténégro pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires" vise à renforcer et valoriser les performances de l'administration maritime au Monténégro en évaluant la situation existante et en proposant des recommandations pour une meilleure organisation de ladite administration.

Au cours de la période considérée, pour accroître les connaissances et les compétences techniques des responsables de l'administration maritime (notamment des inspecteurs de navires) dans la région méditerranéenne sur les conventions maritimes internationales pertinentes, le REMPEC a commandé à l'Université maritime mondiale (WMU) la préparation d'un programme de formation complet sur la prévention de la pollution par les navires. Ce programme de formation, qui était financé par des fonds mis à disposition par le Programme intégré de coopération technique de l'OMI (ITCP) 2004-2005, avait pour objet d'assurer au REMPEC, en matière de prévention de la pollution par les navires, un programme structuré qui faciliterait la formation méthodique de personnel par le Centre dans la région méditerranéenne. Le programme de formation offre le cadre permettant de dispenser des cours de formation succincts de nature générale et spécifique à l'intention de différentes catégories de personnel et couvre le sujet traité au moyen de six cours élémentaires distincts. Il comprend les objectifs, les grandes lignes, le contenu détaillé et les domaines thématiques à traiter ainsi que les sessions d'étude pratiques à organiser éventuellement.

II.B.2.3 Mémorandum d'accord méditerranéen sur le contrôle par l'État du Port (Objectif spécifique 3 de la Stratégie régionale)

À l'invitation des autorités turques, qui accueillaient la 8^{ème} réunion du Comité du mémorandum d'accord méditerranéen sur le contrôle par l'État du port, un administrateur du Centre a pris part à la réunion qui a eu lieu du 17 au 19 avril 2006.

II.B.2.4 Installations de réception portuaires (Objectif spécifique 4 de la Stratégie régionale)

Au titre de la tâche 3.2 P du projet SAFEMED financé par l'UE et actuellement exécuté par le REMPEC, et suite aux activités déjà réalisées par le REMPEC dans le domaine des installations de réception portuaires, le Centre a commandé un rapport visant à recenser des sources potentielles de financement pour l'aménagement d'installations de réception portuaires. Le rapport, élaboré par un consultant qui avait été précédemment employé par la Banque mondiale et par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et qui possédait une grande expérience en matière de financement des infrastructures de transport, a été finalisé à la fin de 2006 et distribué à toutes les Parties contractantes à la fin de mars 2007.

Une activité pertinente inscrite au programme "Développement des capacités nationales de la Serbie-et-Monténégro pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution

marine provenant des navires” a consisté en une évaluation des installations de réception du port de Bar (Monténégro) et en la proposition de solutions optimales pour la collecte et le traitement des déchets huileux et des ordures des navires. Le rapport final sur cette activité a été remis en avril 2007.

Suite aux activités précédentes du Centre dans le domaine des installations de réception portuaires et conformément au mandat confié par la 8^{ème} réunion des correspondants du REMPEC, le Centre, au cours du présent exercice biennal, a engagé un processus de coordination d'une action commune au niveau régional en vue de soumettre le document requis au Comité de protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI, dans le but de donner effet au statut de "zone spéciale" de la mer Méditerranée aux termes de l'annexe V de la Convention MARPOL.

II.B.2.5 Surveillance des rejets illicites en mer (Objectif spécifique 6)

Un projet pilote appelé AESOP (Surveillance aérienne et satellitaire de la pollution opérationnelle en mer Méditerranée), qui a été préparé par le Centre au premier semestre 2005, a été exécuté en mer Adriatique en 2005 et 2006 avec divers partenaires, dont le CAR/TDE (rebaptisé depuis en INFO/RAC), le Ministère italien de l'environnement, le Service italien des garde-côtes, l'ICRAM et le Centre de recherche conjoint de la CE (JRC). Ce projet comprenait deux phases: la première consistait en une évaluation de la fiabilité des informations relatives aux rejets opérationnels fournies par l'imagerie satellite, qui été réalisée à l'été 2005, et la seconde, conduite à l'été 2006, reposait sur une intervention en temps quasi réel aussitôt la détection par satellite d'un éventuel rejet opérationnel, qui était transmise au Centre de commandement et de contrôle du Service italien des garde-côtes.

Au cours de la période considérée, le REMPEC a été invité à participer à un projet intitulé MARCOAST (MARine and COASTal Environmental Information Services), financé par l'Agence spatiale européenne (ASE). Le projet fournit des services opérationnels de détection par satellite de la qualité de l'eau, des nappes d'hydrocarbures, et de prévision de leur dérive. Le rôle envisagé pour le REMPEC dans le projet MARCOAST consiste à coordonner l'évaluation de la fiabilité des images satellite en transmettant celles-ci à certains États côtiers méditerranéens pour qu'ils vérifient l'exactitude de la détection et prennent les mesures qui s'imposent.

II.B.2.6 Accroître le degré d'action coercitive et de poursuite à l'encontre des contrevenants (Objectif spécifique 7)

Le Centre exécute actuellement les parties du projet CLEANMED conçu avant le présent exercice biennal et visant à accroître le degré d'action coercitive et de poursuite à l'encontre des contrevenants aux réglementations MARPOL. À cet égard, dans le cadre du projet SAFEMED, le Centre réalisera une étude sur le degré d'application effective de MARPOL, en s'attachant notamment à la pollution opérationnelle. Il est prévu d'étendre cette étude, sur la base d'un questionnaire et de missions d'évaluation des besoins, aux autres Parties contractantes qui ne bénéficient pas de SAFEMED et d'obtenir ainsi un état des lieux complet en Méditerranée concernant cette question importante. De plus, compte tenu de l'allocation budgétaire limitée, le Centre a décidé de combiner avec MEDEXPOL 2007 l'atelier régional prévu sur l'application effective des réglementations maritimes en matière de pollution opérationnelle. Cet atelier est désormais fixé à la fin novembre 2007 et abordera aussi les questions juridiques. Il est prévu que des juristes participeront à l'atelier.

II.B.2.7 Réduire la pollution générée par les activités de plaisance (Objectif spécifique 8)

Suite à l'approbation par la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes d'un ensemble de principes à prendre en compte pour l'élaboration de Lignes directrices sur la prévention de la pollution par les activités de plaisance, Il a été demandé au Centre d'établir

ces lignes directrices sur la base desdits principes. Le REMPEC, avec le concours d'un consultant, a préparé un projet de Lignes directrices concernant les activités de plaisance et la protection du milieu marin en Méditerranée, qui a été soumis à une réunion d'experts nationaux tenue à Monaco du 13 au 15 février 2007. La réunion, organisée conjointement avec l'appui du Gouvernement de Monaco, est convenue d'un texte révisé du projet de Lignes directrices, qui a été présenté à la 8^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC et approuvé par celle-ci en recommandant sa transmission à la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes pour adoption.

II.B.2.8 Procédures pour la désignation de lieux de refuge (Objectif spécifique 12)

En vue d'aider les États côtiers méditerranéens à désigner des lieux de refuge, le REMPEC, dans le cadre du projet SAFEMED, a chargé un consultant de préparer un ensemble de procédures et lignes directrices que pourraient suivre les États côtiers méditerranéens lors de la prise de décision concernant la désignation de lieux de refuge pour les navires ayant besoin d'assistance. L'étude du consultant, qui contient des procédures, lignes directrices et autres informations pertinentes, a été présentée et débattue lors d'un atelier régional de trois jours sur les lieux de refuge, organisé par le REMPEC à Barcelone (Espagne) du 28 au 30 novembre 2006 et qui réunissait 52 participants provenant de 19 Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Sur la base de l'étude et compte tenu des observations et propositions formulées par les représentants des Parties contractantes au cours de l'atelier, le REMPEC a rédigé un projet de Lignes directrices sur la prise de décision pour autoriser l'accès à un lieu de refuge pour un navire ayant besoin d'assistance, qui a été remanié puis approuvé par les Correspondants du REMPEC à leur 8^{ème} réunion, en vue de leur soumission et approbation ultérieures à la prochaine réunion des Parties contractantes.

II.B.2.9 Activités de formation

Au cours de la période considérée, le REMPEC a organisé et/ou appuyé les activités de formation ci-après dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires:

- Cours de formation régional sur la Convention Bunkers 2001, Malte, 5 - 7 juin 2006 (45 participants provenant de 20 Parties contractantes, de Jordanie et de l'Autorité palestinienne);
- Atelier régional sur les lieux de refuge, Barcelone (Espagne), 28 - 30 novembre 2006 (52 participants provenant de 19 Parties contractantes);
- Cours de formation national sur la Convention MARPOL, Durrës (Albanie), 25 - 27 octobre 2006 (participation de 20 représentants de Ministères/Services concernés);
- Cours de formation national sur la Convention MARPOL, Bar (Monténégro), 12-14 juin 2007.

II.B.3 Activités du projet SAFEMED

Plusieurs des activités susmentionnées dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires ont été réalisées dans le cadre du projet SAFEMED mais étendues aux Parties contractantes qui ne bénéficient pas dudit projet. Cependant, dans le cadre de ce projet, le REMPEC a également mené un certain nombre de missions d'évaluation des besoins, d'activités de renforcement des capacités et autres activités, qui étaient limitées aux bénéficiaires du projet. Cela étant, plusieurs études et rapports commandés et élaborés au titre de SAFEMED, et qui présentaient un intérêt général, ont été néanmoins distribués à toutes les Parties contractantes.

II.B.4 Diffusion des informations

Au cours de la période considérée, le REMPEC a diffusé une version française de la publication intitulée "Installations de réception portuaires – Un résumé des activités du REMPEC dans la région méditerranéenne", exposant les activités menées par le Centre dans ce domaine, avec leurs résultats. Un dépliant présentant le rôle et les activités du REMPEC a également été diffusé en mai 2007. En outre, le Centre a mis à jour le logiciel et les éléments de sa base de données concernant les événements de pollution et diffusé la version 2 de l'outil MIDSIS TROCS d'appui à la décision.

II.B.5 Coopération avec d'autres organisations et participation à d'autres forums

Au cours de la période considérée, le Centre a continué de coopérer avec un certain nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales, régionales et internationales spécialisées. Cette coopération s'avère très utile, en particulier quand il est demandé au Centre d'apporter son assistance dans les cas de situation critique, comme lors de l'été 2006 où il a coordonné la lutte contre la marée noire survenue en Méditerranée orientale.

Le REMPEC a aussi continué de se concerter et de coopérer avec d'autres accords régionaux afin d'échanger des expériences sur diverses questions relevant de son mandat. Cette coopération interrégionale a également été facilitée par l'initiative prise par l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) d'accueillir des réunions d'échanges entre divers accords régionaux. Par ailleurs, en mai 2006, le REMPEC a pris une part active au Forum. OMI/PNUE sur la coopération régionale en matière de lutte contre la pollution marine.

L'étroite coopération que le Centre a instaurée de longue date avec l'industrie pétrolière s'est également poursuivie, notamment avec le Mediterranean Oil Industry Group (MOIG). La coopération avec cette industrie a permis au Centre de bénéficier des services d'un administrateur auxiliaire français détaché par la compagnie TOTAL dans le cadre d'un mécanisme du Gouvernement français connu sous le nom de *Volontariat International Scientifique*. Elle s'est aussi traduite par l'organisation, lors de la semaine de la 8^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC, d'un atelier d'une journée sur la coopération entre l'industrie et les gouvernements, qui a été accueillie avec intérêt par tous les participants.

Au cours de l'exercice biennal, le Centre a participé à un certain nombre de réunions importantes et pertinentes au regard de ses objectifs et de ses fonctions. Plus concrètement, le REMPEC a participé au Comité de protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI et à son groupe technique PRC-HNS en vue de se préparer à communiquer une information précise sur les travaux menés par le Comité et son groupe technique aux Parties n'ayant pas pris part à ces réunions. Le Centre a également pris part aux réunions du Groupe d'experts sur la surveillance et l'évaluation satellite de la pollution par les hydrocarbures d'origine maritime (EGEMP).

II.B.6 8^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC

La 8^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC s'est tenue avec succès à Malte, du 7 au 11 mai 2007 (REMPEC/WG.28/13). Les délégations représentant vingt Parties contractantes et un pays observateur y ont pris part, ainsi que des représentants de l'OMI, du PAM/PNUE, de plusieurs partenaires du PAM, d'organisations non gouvernementales, d'associations professionnelles et d'une organisation gouvernementale internationale.

II.B.7 Facteurs de réussite et principaux défis

Les facteurs de réussite du REMPEC pour l'exercice 2006-2007 sont étroitement liés à certains des objectifs et des fonctions du Centre, à savoir: le renforcement des capacités des États côtiers méditerranéens dans les domaines de la prévention, de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution marine provenant des navires, ainsi que de l'assistance à ces États lorsqu'ils le demandent en cas de situation critique. En ce qui concerne le premier domaine, au cours de la période considérée, le REMPEC a obtenu un taux élevé de réalisation des activités prévues et il a aussi engagé avec succès l'exécution du projet SAFEMED financé par l'UE. En ce qui concerne l'assistance aux pays en cas de situation critique, le Centre s'est avéré être un outil précieux pour aider les pays sinistrés à combattre la marée noire survenue en Méditerranée orientale pendant l'été 2006.

Le principal défi auquel est confronté le Centre en ce qui concerne ses activités demeure la durabilité de celles-ci, qui ne peut être obtenue que par l'application aux niveaux national des règles et réglementations internationales destinées à prévenir et à combattre la pollution marine due aux navires. S'agissant du fonctionnement du Centre, le projet SAFEMED a démontré l'effet bénéfique de ressources humaines supplémentaires affectées à l'exécution des tâches du projet. Cependant, un défi du Centre est le financement des effectifs permanents requis et qui demandent à être étoffés pour s'acquitter du nombre sans cesse croissant d'activités qui sont à réaliser, telles qu'elles sont énoncées dans la Stratégie régionale.

II.C Production plus propre (CAR/PP)

L'industrie est l'une des principales forces motrices du développement économique des pays méditerranéens tout en restant une grande source de pollution d'origine terrestre dans la région, notamment en ce qui concerne les émissions de polluants dangereux et persistants. Par conséquent, la maîtrise et la réduction progressive des impacts sur l'environnement associés aux activités industrielles sont un objectif primordial à atteindre dans le processus engagé en vue d'un développement durable en Méditerranée.

Conscients de ce fait, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée ont accueilli avec faveur, en 1996, une proposition du Gouvernement espagnol visant à désigner un Centre d'activités régionales chargé d'œuvrer à la promotion et à la diffusion de la production plus propre (PPP) dans le secteur industriel des pays méditerranéens.

Depuis lors, le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) a mené cette mission au sein du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), en se fondant sur le cadre que lui fixaient à cet effet le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique") et le Protocole relatif aux déchets dangereux. Les activités ont comporté l'élaboration d'une documentation technique sur la production plus propre et les dispositifs de substitution pour la prévention de la pollution dans les principaux secteurs industriels des pays méditerranéens, la préparation de plans et de lignes directrices facilitant l'application de ces dispositifs, l'organisation de sessions de formation et d'un appui technique aux pays pour la création de centres de production propre.

Le CAR/PP a lancé un processus de révision et d'adaptation de son mandat et de ses règles de fonctionnement, conformément aux prescriptions des principaux cadres méditerranéens et internationaux de développement durable. Le processus repose sur la reconnaissance dont a bénéficié le CAR/PP de la part des institutions et des experts méditerranéens au cours de ses dix années d'expérience. Il se conclura à la fin de 2007, à temps pour la Quinzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui se tiendra à Almeria (Espagne).

II.C.1 Publication d'études sectorielles sur une production durable

II.C.1.1 Prévention de la pollution dans le secteur de la céramique structurale

Le CAR/PP a établi et publié en 2006 une étude sur la *Prévention de la pollution dans le secteur de la céramique structurale* dans le but d'améliorer le comportement environnemental des entreprises de céramique en Méditerranée. L'étude a été publiée en anglais, français et espagnol (sur papier) et également sur CD-ROM avec une brochure récapitulative. Le document offre une vue d'ensemble de la situation économique du secteur de la construction et du secteur de la céramique structurale dans les différents pays de la région méditerranéenne, avec l'exposé des divers procédés de production employés dans la fabrication de la céramique structurale, des technologies appliquées et des aspects et impacts qui en résultent pour l'environnement.

L'étude a été présentée aux membres de l'Association catalane de la céramique structurale à l'Université technique de Catalogne, dans le cadre d'un atelier de gestion de pointe des déchets dangereux également organisé par le CAR/PP, dont il sera fait mention ci-dessous.

II.C.1.2 Prévention de la pollution dans le secteur de la transformation de la viande dans la région méditerranéenne

Le CAR/PP a préparé en 2006 une étude sur la prévention de la pollution dans le secteur de la transformation de la viande en région méditerranéenne, dans le but de mener de nouvelles activités dans ce secteur.

L'étude était conçue pour servir en Bosnie-Herzégovine mais aussi dans tous les pays méditerranéens. Elle expose la situation du secteur dans les pays méditerranéens, avec des données sur la production et la consommation, le cadre juridique, les conditions hygiéniques et environnementales. De plus, elle décrit les procédés de production en tenant compte des spécificités religieuses (procédé casher et halal). Elle présente aussi les impacts sur l'environnement du secteur de transformation de la viande et les possibilités de prévention de la pollution qui s'offrent à ce secteur tout en tenant compte de ses caractéristiques et de ses spécificités dans les divers pays du bassin méditerranéen.

L'étude a été publiée en anglais, espagnol et français, ainsi que sur CD-ROM avec une brochure récapitulative dans les mêmes langues.

II.C.1.3 Examen des MTD et MPE pour le secteur du traitement des déchets dangereux dans la région méditerranéenne

Dans le *Plan de réduction de 20%, d'ici à 2010, de la production de déchets dangereux par les installations industrielles dans la région méditerranéenne*, établi par le CAR/PP et adopté par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 2003 dans le cadre de la mise en œuvre du PAS, le secteur de la gestion des déchets dangereux est apparu comme l'un des principaux secteurs industriels produisant de tels déchets dans la région méditerranéenne. De fait, il figurait parmi les cinq premiers secteurs produisant ces déchets.

Pour aider les pays méditerranéens à appliquer le plan, le CAR/PP a procédé à un examen des meilleures techniques disponibles (MTD) et des meilleures pratiques environnementales (MPE) utilisées dans le traitement des déchets dangereux et, compte tenu des préoccupations propres à la Méditerranée, il a publié un manuel exposant les MTD et MPE pour le secteur du traitement des déchets dangereux en Méditerranée. Le manuel est disponible en anglais, espagnol et français.

Comme document d'appui à la diffusion du rapport, une brochure accompagnée d'un CD-ROM a également été publiée sur la base du rapport; elle offre des considérations

spécifiques concernant les MTD et MPE relatives aux différents types de gestion des déchets dangereux. La brochure est disponible en anglais, espagnol et français.

II.C.1.4 Bonnes pratiques de gestion interne

Un manuel sur les *Bonnes pratiques de gestion interne dans les hôtels* a été élaboré, publié et diffusé dans les pays méditerranéens. Le CAR/PP a élargi son champ d'action en menant des activités dans le secteur des services et en s'occupant du secteur du tourisme pour la première fois.

L'étude et le manuel s'inscrivent dans un contexte plus vaste: le souci constant des pays méditerranéens de réduire l'impact occasionné à l'environnement par le tourisme, en premier lieu dans les zones côtières, et l'idée de promouvoir un tourisme durable. Le guide sert l'objectif de la promotion du tourisme durable assigné par la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD).

La stratégie développée dans le manuel propose trois domaines d'action relatifs au tourisme: réduction des impacts territoriaux et environnementaux néfastes, promotion de l'aménagement d'installations durables, augmentation de la valeur ajoutée du tourisme pour les collectivités locales, et amélioration de la législation en faveur d'activités touristiques durables.

Les lignes directrices ont été présentées sur CD avec une application interactive qui permet aux entreprises d'imprimer des affiches, autocollants et dépliants individualisés en vue de diffuser de bonnes pratiques parmi les touristes et le personnel touristique.

II.C.1.5 Bonnes pratiques de gestion interne dans les bureaux

Le CAR/PP a publié un manuel sur les *Bonnes pratiques de gestion interne dans les bureaux* qu'il a ensuite diffusé dans tous les pays méditerranéens dans le but d'aider ces derniers à recourir à l'éco-efficacité pour réduire au minimum l'utilisation d'énergie et la consommation de matériaux et produits dans les bureaux.

Le manuel se compose de trois parties: *un*, présentation de la stratégie d'application de bonnes pratiques de gestion interne dans les bureaux; *deux*, description des pratiques de bonne gestion interne les plus importantes pour les tâches administratives, groupées par catégorie: efficacité de l'utilisation d'eau, de papier et d'énergie, entretien approprié, gestion et enlèvement des déchets; *trois*, exposé des indicateurs pour atteindre l'objectif principal.

Pour assurer la diffusion, un format imprimé, un CD, un dépliant et une brochure ont été réalisés.

II.C.2 Supports audio-visuels

II.C.2.1 Meilleures pratiques environnementales dans les PME

Cette activité a consisté à réaliser un CD interactif pour une application correcte et adaptée à l'usager de la communication concernant les *Meilleures pratiques environnementales dans les PME*. La réalisation de ce support aidera les entreprises à élaborer des dépliants, brochures et autocollants appropriés en vue de promouvoir l'application chez elles de bonnes pratiques de gestion interne.

II.C.2.2 Bonnes pratiques de gestion interne dans les hôtels

Le guide *Bonnes pratiques de gestion interne dans les hôtels* a été présenté sur CD avec une application interactive qui permet aux entreprises hôtelières d'imprimer des affiches,

dépliants et autocollants individualisés en vue de diffuser de bonnes pratiques parmi leurs clients et leur personnel.

II.C.3 Étude sur la consommation durable en Méditerranée

Le CAR/PP a établi un rapport de base et préparera un deuxième rapport sur la consommation durable en Méditerranée. Le rapport de base a été élaboré en 2006 et traite de questions élémentaires telles que: qu'entend-on au juste par consommation durable, principales initiatives internationales au niveau institutionnel, acteurs clés, lacunes caractérisant la région méditerranéenne, et ce qu'il est possible de faire dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. Ce rapport sera publié en anglais, espagnol et français en 2007.

Le deuxième rapport susmentionné sera élaboré au cours du second semestre 2007 et comportera une évaluation des principales initiatives en cours par les agences locales, les associations de consommateurs, les ONG et autres acteurs de la société civile. L'objectif consiste ici à encourager une évolution en faveur de modes de consommation et modes de vie durables.

II.C.4 Activités de formation

II.C.4.1 Atelier régional sur les déchets dangereux

Le CAR/PP a organisé avec l'Université de Catalogne un séminaire international d'une semaine sur la gestion des déchets dangereux industriels. Le séminaire s'est tenu du 2 au 6 octobre 2006 à Barcelone avec la participation de 19 représentants des pays suivants: Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Mauritanie, Territoires palestiniens, Serbie et Tunisie. Il était organisé en partenariat avec l'Agence espagnole pour la coopération internationale (AECI) – dans le cadre du programme AZAHAR -, et l'Agence catalane pour la coopération en faveur du développement (ACCD).

Le séminaire était divisé en cinq sections thématiques relatives au contexte méditerranéen: priorités et cadre d'action; concepts essentiels en matière de prévention de la pollution; principaux procédés de production générant des déchets dangereux et options de traitement de ces derniers. En outre, des visites techniques aux différentes installations de gestion des déchets dangereux en Catalogne ont été organisées. L'une des sessions les plus intéressantes du séminaire était une table ronde avec plusieurs entreprises catalanes ayant une expérience en matière de gestion et de réduction au minimum des déchets dangereux.

II.C.4.2 Secteur du tannage

Ce projet repose sur une proposition marocaine et vise à diffuser les meilleures pratiques environnementales (MPE) dans le secteur du tannage dans le cadre d'une série de séminaires. L'initiative a été lancée en 2005 avec la préparation et la présentation du manuel intitulé *Possibilités de prévention de la pollution dans le secteur du tannage en région méditerranéenne*, établi par le CAR/PP. Le succès de l'initiative a incité le Centre à l'adapter à la situation au Maroc, en Tunisie, en Algérie, en Turquie, en Grèce et en Égypte, si bien que les séminaires suivants sur l'application des MPE dans le secteur du tannage ont été organisés en 2006:

- Thessalonique (Grèce), 31 octobre;
- Le Caire (Égypte) (dans le cadre de la collaboration entre le CAR/PP et l'UNESCO-PNUE pour l'organisation d'un atelier national sur les MTD et MPE dans l'industrie textile et la gestion des eaux usées municipales), 10-15 décembre.

II.C.4.3 Atelier sur le tourisme durable

Le CAR/PP a organisé conjointement pour la première fois un atelier dans le domaine du tourisme, avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des autorités locales. L'atelier s'est tenu du 28 au 30 novembre 2006 à Al Bayda, en Libye.

L'*Atelier sur le tourisme durable* visait à établir une plateforme sur laquelle toutes les autorités liées au tourisme aux niveaux local, national et régional pourraient développer des activités durables dans le secteur du tourisme en Libye.

Le CAR/PP a présenté son guide sur les bonnes pratiques de gestion interne dans les hôtels dans le cadre de l'initiative du Centre visant à s'impliquer dans le secteur des services et de faire partager son expérience.

II.C.4.4 Atelier national sur la gestion écologique dans l'industrie hôtelière

Le Maroc a invité le CAR/PP à participer à son premier séminaire national sur la gestion écologique dans l'industrie hôtelière, en lui demandant de partager son expérience en matière de gestion environnementale des hôtels. La réunion s'est tenue le 10 janvier 2007 à Marrakech et était organisée par les Ministère marocain du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale, le Ministère de l'aménagement des territoires, de l'eau et de l'environnement (MATEE) et la Fédération nationale de l'industrie hôtelière (FNIH).

À cette réunion, le CAR/PP a présenté le manuel intitulé *Bonnes pratiques de gestion interne dans les hôtels*, établi par le Centre de concert avec le Département de l'environnement et du logement de Catalogne et le Secteur hôtelier catalan. Les débats ont porté sur le contexte du projet, le processus par lequel les acteurs concernés s'y associaient activement et comment une méthodologie applicable avait été obtenue après la réalisation d'un essai pilote dans plusieurs hôtels de Catalogne.

II.C.4.5 Production plus propre dans le secteur de la céramique

En outre, le CAR/PP a organisé à Casablanca, le 4 décembre 2006, un atelier marocain intitulé "Atelier régional sur la production plus propre dans le secteur de la céramique". L'atelier était organisé en étroite collaboration avec des instances et organisations de premier plan du pays, à savoir le Ministère marocain de l'aménagement des territoires, de l'eau et de l'environnement (MATEE), qui élabore actuellement une nouvelle législation et étudie la question de la construction de bâtiments durables; le Centre pour les technologies et matériaux de construction (CETEMCO), le Centre des technologies industrielles spécifiques et le Centre marocain pour la production propre (CMPP), qui est en contact direct avec les entreprises industrielles. De plus, l'Association des chambres de commerce et d'industrie méditerranéennes (ASCAME) avait largement fait connaître la tenue de l'atelier.

L'atelier s'est tenu en français et était agencé en trois sections thématiques:

- techniques de prévention de la pollution dans le secteur de la céramique - au cours de laquelle le CAR/PP a présenté son étude sur la prévention de la pollution dans le secteur en question;
- outils d'appui relatifs aux questions des émissions dans l'industrie - au cours de laquelle les industriels ont été informés des aides disponibles pour les projets visant à réduire les impacts sur l'environnement et les conditions et procédures à remplir pour demander ces aides;
- rôle du secteur de la céramique dans l'éco-construction - au cours de laquelle a été présentée l'expérience de la Catalogne et des débats ont eu lieu sur l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

À cet atelier, qui a fait l'objet d'une couverture significative par les médias en raison de l'importance du secteur pour le Maroc, ont pris part une quarantaine de représentants de ministères, d'industriels et d'experts dans les questions traitées.

II.C.4.6 Atelier régional arabe sur la gestion écologiquement rationnelle des huiles usées et sur la gestion des déchets des secteurs pétrolier et gazier

Le CAR/PP a participé à l'*Atelier régional arabe sur la gestion écologiquement rationnelle des huiles usées et la gestion des déchets des secteurs pétrolier/gazier* qui s'est tenu du 11 au 13 décembre 2006 à Aden (Yemen). L'atelier a débattu de tous les aspects relatifs à ces activités industrielles comme, par exemple, les problèmes soulevés par la production d'huiles usées.

Le Centre a présenté son manuel *Possibilités de recyclage et de réutilisation des huiles usées* dans le but d'exposer les principaux procédés et technologies permettant d'utiliser et de gérer aussi bien les huiles minérales usées provenant de l'industrie que les huiles végétales usées provenant des restaurants et entreprises de restauration. Sur les 22 pays invités, 9 ont pris part à cet atelier régional, à savoir, en dehors du Yemen: Qatar, Égypte, Espagne, Bahreïn, Syrie, Libye, Mauritanie, Maroc et Émirats arabes unis.

II.C.5 Publications

II.C.5.1 Bulletin CP News

Le bulletin *CP News* a toujours été un moyen efficace de diffusion dans les pays méditerranéens des activités du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et du CAR/PP en faveur de la prévention de la pollution et d'une production plus propre auprès des parties intéressées. Au cours de la période couverte par le présent rapport, les numéros 23 et 24 du bulletin *CP News* ont été publiés.

II.C.5.2 Fiches Med Clean

Les fiches *Med Clean* sont des études de cas offrant des exemples concrets d'entreprises de la région méditerranéenne ayant pris des initiatives en faveur d'une production plus propre et démontrant leur faisabilité en conciliant intérêt économique et intérêt environnemental. Les mesures adoptées peuvent consister en modifications de procédés ou de stades de procédé tels que la production, le stockage, le nettoyage ou le transport, le changement ou la suppression de matières premières. D'autres mesures consistent en l'application de bonnes pratiques de gestion interne, en l'utilisation de nouvelles technologies destinées à épargner des ressources, à éviter la production de déchets et d'émissions, à économiser des coûts, etc., et à intégrer des critères d'éco-efficacité et de durabilité de même que des critères de modification des produits. Au cours de la période considérée, les numéros 85 à 92 des fiches *Med Clean* ont été publiés.

II.C.5.3 Publication technique annuelle du CAR/PP – Mediterranean Enterprises and Sustainability

Le sixième numéro de la *Publication technique annuelle du CAR/PP – Mediterranean Enterprises and Sustainability* ("Entreprises méditerranéennes et durabilité") se présente sous une forme différente des numéros précédents. Il offre une approche plus dynamique et met l'accent sur des éléments nouveaux en présentant une monographie sur une question d'un intérêt exceptionnel qui est abordée sous différents angles: articles techniques, tribunes libres, étude de cas spécifiques. Pour le sixième numéro, le sujet traité en profondeur était la gestion rationnelle des produits chimiques en s'attachant notamment aux polluants organiques persistants (POP) et à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Le Centre a déjà travaillé dans ces deux domaines et va plus

loin en abordant la question des produits chimiques dans un proche avenir, notamment en ce qui concerne les polluants organiques persistants.

Comme dans les numéros précédents de la publication, les contributions des Points focaux nationaux du CAR/PP ont été d'une importance déterminante pour donner vie à ce magazine. Plus concrètement, pour la section consacrée à l'innovation et aux expériences de production plus propre engagées par des entreprises de pays méditerranéens, dont il était déjà rendu compte dans les numéros précédents, l'approche est désormais tout autre. La section est agencée en cinq domaines: innovation pour préserver, cas durables dans les pays méditerranéens, politiques et législations nouvelles, technologies plus propres pour l'avenir et références aux ouvrages et articles dans le domaine de la production plus propre et pour les sujets traités.

En 2007, un nouveau numéro de la *Publication technique annuelle du CAR/PP – Mediterranean Enterprises and Sustainability* a été préparé.

II.C.6 Troisième Forum euro-méditerranéen sur le développement durable: Forum ECO-MEDA 2007

Le CAR/PP a organisé le troisième Forum euro-méditerranéen sur le développement durable - Forum ECO-MEDA 2007 - avec la collaboration de la Foire de Barcelone (Exposition Écoville), de la Fundació Fòrum Ambiental, de la Chambre de commerce, d'industrie et de marine marchande de Barcelone et de l'Association des chambres de commerce et d'industrie méditerranéennes (ASCAME). Le Forum s'est tenu les 27 et 28 février 2007 à Barcelone (Espagne).

Le troisième Forum euro-méditerranéen sur le développement durable s'est inscrit dans le sillage des deux premiers qui avaient réuni des parties prenantes internationales, des représentants des secteurs public et privé, des organisations internationales, des experts et des acteurs économiques de la région euro-méditerranéenne œuvrant dans le domaine du développement durable; le Forum a rassemblé au total plus de 500 entreprises et institutions dans le cadre de plus de 300 réunions ou entretiens.

À ECO-MEDA, en présence de représentants éminents comme M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, et du Directeur général pour la qualité de l'environnement du Ministère espagnol de l'environnement, des sujets nouveaux et des plus utiles relatifs au développement durable ont été débattus: vision à l'horizon 2020 pour renforcer l'alliance entre le monde de l'entreprise et les villes (principaux acteurs des nouvelles politiques environnementales), analyse des énergies alternatives, changement climatique, solutions pour réduire les émissions de CO₂ et nouveaux défis posés par les pénuries d'eau. En outre, ce Forum a mis en relief les avantages et les atouts que présente pour les entreprises l'adoption de politiques de gestion durable.

II.C.7 6^{ème} réunion des Points focaux nationaux du CAR/PP

La sixième réunion des Points focaux nationaux du CAR/PP s'est tenue à Barcelone les 27 et 28 février 2007 dans le cadre du troisième Forum euro-méditerranéen sur le développement durable ECO-MEDA 2007. Cette réunion a marqué le début d'échanges entre les représentants des gouvernements des 21 pays méditerranéens, les représentants des Nations Unies et de l'Union européenne, des experts et spécialistes de production plus propre provenant de toute la Méditerranée et assurant la liaison avec le CAR/PP.

Les thèmes spécifiquement abordés ont été les modes de consommation durables ainsi que la gestion rationnelle des produits chimiques.

Les activités de la réunion ont comporté:

1. un examen des activités et projets entrepris par le CAR/PP en 2006;
2. des débats axés sur une liste de questions précédemment retenues et concernant plusieurs éléments environnementaux d'intérêt dans le contexte de la Méditerranée;
3. une présentation des activités envisagées pour 2007;
4. des débats sur la mission du CAR/PP;
5. l'établissement d'un projet de liste d'activités de production et de consommation durables, d'une part, et de gestion de produits chimiques de l'autre, à exécuter en 2008-2009.

II.C.8 *Consommation durable: concepts et politiques publiques en Méditerranée*

L'étude, menée par le CAR/PP sur les concepts et théories de base de la consommation durable ainsi que sur les différentes initiatives prises par le biais des conventions et dans le cadre d'organisations internationales et méditerranéennes, a été présentée, le 12 avril 2007, à différentes associations de consommateurs, institutions publiques, universités, coopératives et autres acteurs de la société civile.

La présentation a marqué le point de départ des futures activités du CAR/PP concernant la consommation durable; elle a aussi permis d'engager un dialogue dans un but majeur: diffuser les informations de manière plus efficace sur les produits consommés et amorcer le déclenchement de mécanismes incitant à la réflexion de la part des institutions publiques. À cet égard, il est devenu manifeste qu'il est fondamental d'instaurer une collaboration étroite avec les organisations de la société civile œuvrant au développement de modèles de consommation durable.

II.C.9 *Dépliant consacré aux modes de production et de consommation dans le cadre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable*

Le CAR/PP a réalisé un dépliant dans lequel il présente son mandat en tant que composante du PAM vouée à promouvoir la production et la consommation durables en Méditerranée ainsi que les axes du programme de travail établi par le Centre dans ce domaine. Le dépliant a été tout d'abord présenté aux participants de la douzième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), puis distribué à d'autres acteurs concernés par cette question.

II.D Conservation de la biodiversité (CAR/ASP)

II.D.1 *Mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO)*

Le Comité consultatif du PAS BIO a été réactivé lors de deux réunions respectivement tenues en avril 2006 et mars 2007. La deuxième réunion est convenue : i) de la préparation d'un synopsis destiné aux Parties concernant l'état de la mise en œuvre du PAS BIO et les actions prévues par les organisations membres du Comité; et ii) de la mise au point d'un plan opérationnel pour faciliter la mise en œuvre du PAS BIO à l'avenir.

Une réunion des Correspondants nationaux pour le PAS BIO a été organisée pour mettre au courant, débattre et tirer parti des actions menées concernant le PAS BIO (Espagne, mai 2006). Cette réunion a défini et adopté à titre provisoire le mandat proposé pour les Correspondants nationaux au cours de la phase de mise en œuvre du PAS BIO.

Plusieurs Parties ont reçu un appui pour amorcer l'application de leur PAN, à savoir notamment:

- une étude sur les phoques et les tortues dans la zone côtière de l'Albanie;
- une étude sur les phoques de la côte ouest de l'Algérie;
- un appui à la Libye pour l'application des PAN sur les oiseaux et les tortues, l'identification des sites d'intérêt pour la conservation et le lancement d'un programme pour la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées marines (APM).

Pour faciliter l'application de dispositions et partenariats de mise en œuvre, il a été procédé à une évaluation des sources de financement et des partenaires d'une mise en réseau d'aires protégées marines et côtières en Méditerranée. Une autre évaluation a été entreprise concernant les réformes juridiques, politiques et institutionnelles dont ont besoin les pays pour renforcer la gestion des APM existantes.

La préparation par le CAR/ASP, au titre d'un projet PDF-B du FEM, d'une proposition de projet à grande échelle concernant la biodiversité, de concert avec ses partenaires, la FAO et le WWF-MedPO, en vue du "Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée", a été menée à bonne fin. La proposition est axée sur les aires protégées, la préservation des ressources halieutiques et les réformes juridiques qui s'imposent. Le PAM a intégré dans le document final sur la biodiversité les éléments des autres membres du Partenariat stratégique, puis le document été révisé (septembre 2006). Le Conseil du FEM de décembre 2006 a examiné la proposition de Partenariat stratégique pour la Méditerranée. Il a décidé d'en reporter l'évaluation à sa réunion de juin 2007. L'ensemble final de documents incorporant de nouvelles observations a été officiellement soumis (avril 2007) au Secrétariat du FEM et accepté en juin 2007, mais sans appui financier pour le volet biodiversité. Le CAR/ASP a sollicité en urgence la recherche par le PAM d'un financement externe avant mai 2007 pour ce projet PAS BIO régional, après consultation du Directeur du projet FEM à l'Unité de coordination.

II.D.2 Développement des aires spécialement protégées

La liste des ASP, soumise au CAR/ASP par les Points focaux, a été mise à jour. Selon les données communiquées, il existe désormais plus de 580 ASP, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux 123 sites notifiés à la fin de 1995 (CAR/ASP, 1997). Cependant, il convient de prendre en compte l'hétérogénéité marquée des structures dont font part les différents États comme "aires spécialement protégées", du fait de la possibilité de chevauchements dans la mesure où un même espace géographique peut être mentionné à plusieurs reprises et de manière différente à chaque fois. Une base de données est en cours d'établissement afin de permettre une mise à jour régulière et commode de ces informations dans l'avenir. Néanmoins, il importe de souligner que la fiabilité de cette base de données dépendra de la coopération des Points focaux nationaux en vue de vérifier et d'actualiser les données. Un atelier transversal sur les aires marines protégées (AMP), organisé conjointement par la CGPM/FAO, s'est tenu en Tunisie (mai 2007). La réunion a relevé le manque d'habitats méditerranéens dans les APM et souligné l'absence de renseignements à jour concernant tant la gestion des APM que l'efficacité d'application des plans déjà établis. La réunion a avancé des recommandations au SCMEE, et notamment celles:

- de retenir la définition des APM par l'UICN, comme référence pour élaborer des critères CGPM en vue de créer des AMP halieutiques;
- de prendre en compte la liste de référence des habitats du CAR/ASP et de la modifier pour la rendre plus pertinente pour les pêches lors de la sélection des sites à déclarer comme APM;
- de proposer la création d'une base de données commune sur les APM au moyen d'une méthodologie normalisée.

Au titre de l'assistance aux pays dans la sélection, la création et la gestion des aires spécialement protégées, deux grandes activités ont été réalisées:

- Identification des sites d'intérêt pour la conservation le long du littoral libyen et préparation, en étroite collaboration avec l'Autorité générale pour l'environnement de Libye (EGA), d'un programme destiné à mettre en place à moyen terme un réseau représentatif d'APM. Suite à un mandat de prospection sur le terrain (juin 2006), le processus a démarré avec la proposition de deux sites – la lagune de Farwa et l'île de Gara.
- Définition d'un plan national pour la création d'aires protégées le long du littoral syrien. Suite au projet MedMPA, le Gouvernement syrien a demandé au CAR/ASP de l'aider à organiser un atelier consultatif destiné à présenter ce projet au niveau national.

Le réseau de gestionnaires d'aires protégées marines en mer Méditerranée (MedPAN) a été réactivé en janvier 2005 (jusqu'à la fin 2007) grâce à un financement communautaire (INTERREG IIIC). Le CAR/ASP a œuvré étroitement avec le WWF-France, l'organisme délégué par le Parc national de Port-Cros (le Secrétariat exécutif du réseau) et ayant la responsabilité opérationnelle du réseau MedPAN, à la réactivation du réseau.

À la fin de 2006, un nouveau mémorandum de coopération a été signé avec le WWF-France pour collaborer à la création d'une unité de coordination permanente du réseau et à l'organisation d'un premier congrès du réseau d'aires protégées marines méditerranéennes prévu à Porquerolles (France) en octobre 2007.

L'objectif d'une présence renforcée des aires de haute mer dans le réseau est poursuivi à travers la collaboration avec ACCOBAMS pour la création de certaines aires protégées de ce type. De plus, des contacts ont été pris avec la DG ENV D2 de la CE, consacrée à l'eau et au milieu marin, en vue de poursuivre l'appui au PAM pour la création d'aires protégées en haute mer, y compris l'identification de sites prioritaires.

Dans le cadre du partenariat avec ACCOBAMS, le CAR/ASP a élaboré un projet de lignes directrices sur la création et la gestion d'aires protégées marines (APM) pour les cétacés. Le document a été établi à partir d'une réflexion engagée par ACCOBAMS dans le cadre de son programme de travail sur les APM, tel que présenté à la 4^{ème} réunion de Comité scientifique d'ACCOBAMS (Monaco, novembre 2006) ; il comprend des critères pour la sélection des ASP, un formulaire spécial pour la proposition de ces aires établi en ayant recours au formulaire annoté d'inscription sur la liste des ASPIM, et un ensemble d'éléments d'information sur les sites contenant des habitats importants pour les cétacés dans la zone de l'accord ACCOBAMS.

Le suivi et la gestion des aires protégées côtières et marines d'importance pour les oiseaux sont indispensables pour assurer la conservation à long terme de ces espèces. En outre, une des actions principales pour atteindre les objectifs du plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites sur la liste de l'annexe II du Protocole ASP & biodiversité consiste à élaborer un ensemble de lignes directrices pour le suivi des populations de ces espèces et pour le développement des plans de gestion pour les zones côtières où elles se reproduisent. A cette fin, le CAR/ASP a élaboré les deux ensembles de lignes directrices ci-après:

- Lignes directrices pour un plan de gestion concernant les aires côtières et marines d'importance pour les oiseaux (nidification, mue, reproduction, alimentation, hivernage); et
- Lignes directrices pour le suivi des populations menacées d'oiseaux marins et côtiers en Méditerranée.

Le CAR/ASP, en collaboration avec l'Université d'Alicante et IECOMED, a organisé une Journée d'étude et d'information sur les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) (mai 2006). La Journée avait pour principal objet un échange d'informations et d'expériences sur les ASPIM dans les différents pays et les moyens permettant de promouvoir et de renforcer le réseau d'ASPIM.

Les participants ont:

- souligné combien il importait de ratifier le Protocole; par conséquent, il est primordial que les Parties contractantes ne l'ayant pas encore ratifié le fassent le plus tôt possible;
- proposé de renforcer le réseau d'ASPIM, en particulier en Méditerranée centrale et orientale, en privilégiant la zone protégée par la CGPM. Les représentants de Chypre et de la Syrie ont fait part de leur détermination à désigner rapidement de nouvelles ASPIM nationales.

Afin de poursuivre la réflexion sur l'évaluation des ASPIM, engagée au cours du précédent exercice biennal, le CAR/ASP a confié à l'UICN la tâche de proposer une procédure d'évaluation et de la tester sur deux ASPIM volontaires: Cabo de Gata-Nijar (Espagne) et Portofino (Italie). Il s'agissait de permettre de juger, à la lumière des résultats, de la pertinence des critères retenus et de la solidité de l'évaluation. L'UICN a formulé une série de recommandations, à savoir notamment: examiner et préciser les critères et obligations relatifs aux sites d'ASPIM; harmoniser les critères énoncés dans le formulaire avec l'annexe I du Protocole et les affiner grâce à l'inclusion d'une série de questions; et enfin définir et préciser les principaux objectifs de l'exercice.

Sur la base des recommandations et des conclusions du document établi par l'UICN, une procédure et un formulaire d'évaluation des ASPIM ont été convenus par les Points focaux et seront soumis à la prochaine réunion des Parties contractantes.

II.D.3 Application des plans d'action pour la conservation des espèces menacées ou en danger

II.D.3.1 Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

Le CAR/ASP a axé ses efforts sur l'amélioration des connaissances concernant le statut de l'espèce, la formation de partenaires nationaux, la sensibilisation du public et le recensement des habitats potentiellement critiques dans les aires à faible densité.

Les habitats potentiellement critiques concernaient:

- le littoral albanais, où une mission a été effectuée en novembre 2005 par MEDASSET, en collaboration avec le Gouvernement national. Cette action s'inscrivait dans le cadre du plan d'action national (PAS BIO) en vue d'instituer un parc national marin dans la zone de Karaburuni;
- la côte Est de la Libye;
- une mission a été effectuée avec l'Autorité générale pour l'environnement de Libye (EGA) et l'ICRAM en mai 2006. Elle avait pour but, en plus de prospecter les grottes marines dans le secteur, de recueillir des informations sur des observations récentes (depuis 2002) et d'accroître les aptitudes nationales pour permettre d'instaurer des activités de surveillance;
- la région d'Akamas à Chypre, avec des activités d'inventaire des habitats et de suivi de la population;

- la côte ouest de l'Algérie: une mission a été effectuée à l'été 2006 en collaboration avec des experts nationaux (Université d'Oran). Au cours de la mission, la présence de phoques moines dans la zone a été confirmée, grâce à des enquêtes faites auprès de pêcheurs et à la rencontre d'un jeune phoque en détresse. Une vaste campagne de sensibilisation a été menée dans le même temps. Un plan a été préconisé pour préserver et gérer les sites recensés comme critiques pour le phoque moine dans le secteur en cours de prospection.

Par ailleurs, le CAR/ASP a organisé une conférence internationale en Turquie (septembre 2006) sur la conservation du phoque moine, et cela en collaboration avec les Conventions de Bonn et de Berne, le Gouvernement turc, la Principauté de Monaco, le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) et une ONG turque (SAD-AFAG). La Conférence avait pour but de promouvoir l'information sur des exemples de protection réussie du phoque moine et de partager l'expérience acquise dans la conservation de l'espèce avec toutes les parties et partenaires concernés. Plusieurs dizaines de participants provenant de la région méditerranéenne ont pris part à la Conférence.

II.D.3.2 Application du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

Le CAR/ASP a centré ses activités sur les questions suivantes: i) assistance pour la réduction de la mortalité; ii) amélioration des connaissances scientifiques sur certains aspects de l'écologie des tortues marines, en particulier les activités de nidification; iii) diffusion des informations et échange d'expériences par l'organisation de sessions de formation et la publication de documents techniques; iv) organisation de réunions scientifiques.

Une étude d'évaluation rapide des habitats importants pour les tortues marines du littoral albanais a été entreprise par MEDASSET en collaboration avec les autorités nationales (novembre 2005).

Conformément aux recommandations de la Deuxième conférence méditerranéenne sur les tortues marines, le CAR/ASP a appuyé des programmes de surveillance de la nidification des tortues marines en plusieurs sites:

- en Libye, en mettant en place un programme de surveillance à long terme. Deux campagnes de surveillance ont été menées sur le littoral libyen. Leurs résultats ont été présentés à un atelier national et au 26^{ème} Symposium international sur les tortues marines (Crète, Grèce, avril 2006). Ils indiquent que le littoral libyen pourrait abriter la plus importante population nidifiante de *Caretta caretta* en Méditerranée;
- au Liban, aux sites d'El Mansoury, d'Abbasieh, et à la réserve marine des Palmiers, en collaboration avec MEDASSET et le Ministère libanais de l'environnement;
- en Tunisie, aux îles Kuriates.

Le CAR/ASP a également appuyé un programme de surveillance de la migration des tortues marines par émetteur satellite en collaboration avec la Station zoologique de Naples (mars 2005). Cinq tortues ont été relâchées, trois d'entre elles équipées de balises satellitaires. Malheureusement, en raison de dysfonctionnements, seules quelques positions ont été relevées; les signaux ont cessé depuis janvier 2006.

Pour traiter les aspects essentiels de la conservation de ces reptiles, le CAR/ASP a appuyé des recherches d'ordre génétique de l'Université de Barcelone. Les résultats finaux ont montré que les colonies nidifiantes de Méditerranée orientale devaient être préservées pour maintenir l'intégrité de la métapopulation actuelle en Méditerranée; c'est particulièrement

important pour les populations de Crète et de Chypre, qui constituent un lien entre les colonies levantines et ioniennes.

Le CAR/ASP a contribué à organiser le 26^{ème} Symposium annuel sur la biologie et la conservation des tortues marines, dont c'était la première tenue en Méditerranée (Crète, avril 2006); 41 participants ont bénéficié d'un appui.

Le CAR/ASP a évalué le plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée et a commencé à l'actualiser. À cette fin, un groupe spécial s'est réuni (novembre 2006) en Libye, avec le concours financier et logistique du Gouvernement libyen. Le projet de plan d'action actualisé a été présenté à la réunion des Points focaux. Se contenter de protéger les sites de nidification pourrait ne pas suffire à sauver ces populations si elles subissent une exploitation excessive ou une mortalité assez importante en dehors des sites de nidification; en outre, il est nécessaire d'améliorer les connaissances sur la répartition des populations de tortues marines en mer. Et pour s'attaquer à ce problème plus efficacement, une disposition spécifique est prévue dans le nouveau plan d'action.

II.D.3.3 Application du plan d'action pour la conservation des cétacés en Méditerranée

Les activités suivantes ont été réalisées en étroite collaboration avec ACCOBAMS:

- Un séminaire scientifique sur les cétacés dans les pays du Sud de la Méditerranée (mars 2006) a été organisé en Tunisie, en collaboration avec l'Institut national des sciences et technologies marines et l'Institut supérieur de pêche et d'aquaculture de ce pays. Ce séminaire a permis de faire le point des connaissances sur les cétacés dans la région et des besoins des pays pour appliquer les mesures de conservation et évaluer les interactions de ces animaux avec les activités de pêche;
- le répertoire des organisations et des experts s'occupant des espèces de mammifères marins dans la zone d'ACCOBAMS a été mis à jour;
- un questionnaire a été diffusé sur les interactions pêche-cétacés et ses résultats ont été présentés à un atelier conjoint ACCOBAMS-CGPM sur les prises accidentelles tenu en Italie (septembre 2006);
- un dossier pédagogique sur les cétacés a été publié.

Le CAR/ASP a également contribué à la 4^{ème} réunion du Comité scientifique d'ACCOBAMS (Monaco, novembre 2006). À cette occasion, deux rapports ont été présentés:

- Un rapport d'avancement sur la base de données méditerranéenne concernant les échouages de cétacés (MEDACES), établi pour le CAR/ASP par l'Université de Valence (Espagne) avec l'appui du Ministère espagnol de l'environnement;
- Un rapport sur le réseau national de suivi des échouages de cétacés, élaboré sur la base de questionnaires remplis par les Points focaux nationaux d'ACCOBAMS et du CAR/ASP.

Étant donné la quantité restreinte d'informations contenues dans la base de données MEDACES, ACCOBAMS et le CAR/ASP ont demandé aux Parties contractantes de considérer que ces actions de recensement font partie intégrante de leurs obligations à l'égard du Protocole ASP & biodiversité et de l'accord ACCOBAMS.

Le CAR/ASP a maintenu son appui au projet sur la communauté de dauphins de la lagune Ambracique (Amvrakikos, Grèce) exécuté par Tethys en collaboration avec les autorités locales et des ONG. Ce programme a permis de recueillir les premiers éléments

d'information sur la taille de la population locale de dauphins au cours de la période 2002-2006, sur ses déplacements, son organisation sociale, sa reproduction et ses interactions avec les activités de pêche. Cette communauté s'est avérée être la population la plus dense connue de *Tursiops truncatus* qui subsiste en Méditerranée.

II.D.3.4 Application du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée

Pour aider plus efficacement les pays à s'acquitter de leurs obligations au titre du programme actualisé d'application du plan d'action, le CAR/ASP a élaboré un Projet pour développer l'inventaire, la cartographie et la surveillance des herbiers de *Posidonia* dans quatre pays méditerranéens: Algérie, Libye, Tunisie, Turquie (projet *MedPosidonia*). Ce projet, cofinancé pour 60% par la Fondation Total pour la biodiversité et la mer a été validé par le Conseil d'administration de Total à la fin décembre 2005. Portant sur trois ans (2006-2008), il vise à:

- établir un inventaire et une caractérisation et/ou une carte de sites d'herbiers sélectionnés en concertation avec les pays concernés;
- à mettre en place des réseaux de surveillance des herbiers et, éventuellement, à renforcer les réseaux de surveillance existants; et
- à communiquer les informations sur l'écosystème *Posidonia* et les résultats du projet.

À la mi-2006, un accord de parrainage a été établi et signé (octobre). Un plan opérationnel a été conçu et une réunion de coordination et de validation s'est tenue en mars 2007 à Marseille.

Le Troisième Symposium méditerranéen sur la végétation marine a eu lieu à Marseille en mars 2007. Organisé avec le Conseil régional PACA et l'Association Herbiers 2000, il a réuni 120 participants provenant de 17 pays méditerranéens. Il a offert à la communauté scientifique méditerranéenne l'occasion d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre du programme "POSIDONIA" d'Interreg III B: ce programme a été réalisé par l'IFREMER, en collaboration avec ARPAL, avec le Conseil régional PACA, l'ENEA et les Universités de Corse et de Barcelone. Le CAR/ASP a également pris une part active à ce projet en tant que partenaire international.

Suite à une demande du Gouvernement libyen, un mémorandum a été signé entre le CAR/ASP et l'EGA pour mener des missions d'étude dans deux lagunes côtières. Cette activité conclut et renforce les efforts faits par l'EGA pour instituer des sites marins et côtiers sur le littoral libyen. Une équipe d'experts nationaux et internationaux a été dépêchée sur place (mai 2006). Les résultats de ses prospections ont permis de découvrir et de décrire pour la première fois en Méditerranée une écomorphose de macro-atolls de *Posidonia*, dans la lagune d'Ain Al-Ghazala.

II.D.3.5 Application du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée

Des protocoles (formulaires standards) pour : i) la surveillance des quantités commerciales débarquées et des rejets en mer par espèces, et ii) les relevés des espèces rarement observées, en danger et protégées, ont été établis par le CAR/ASP pour activer la normalisation dans la région. Ils ont fait l'objet d'un consensus scientifique de la part des participants à l'atelier international organisé par le CAR/ASP et la Fondation turque TUDAV à Istanbul (octobre 2005). Un guide pour la réduction de la présence d'espèces sensibles dans les prises accessoires et leur remise en mer en cas de capture a été élaboré à cette fin.

Le CAR/ASP a appuyé deux symposiums sur les poissons chondrichthyens dans la région:

- le premier atelier jamais tenu en Méditerranée sur les poissons cartilagineux méditerranéens a été organisé avec succès en Turquie (octobre 2005);
- la 9^{ème} réunion annuelle de l'Association européenne pour les élasmobranches (novembre 2005), qui avait pour thème "Biodiversité, pêche et conservation des chondrichthyens", a porté une attention particulière aux élasmobranches de Méditerranée, avec l'appui du CAR/ASP.

Une mission de formation a été effectuée en Libye, avec la participation d'un consultant pour développer les compétences techniques en matière de recherche et de conservation des poissons cartilagineux. À la suite de cette mission, le consultant du CAR/ASP a préparé un programme d'action pour ces espèces en Libye.

II.D.3.6 Application du plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe II du Protocole ASP & biodiversité

En application de la recommandation des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, 2005) et du calendrier d'application de ce plan d'action, le CAR/ASP a établi un rapport sur les progrès accomplis dans l'application des mesures préconisées aux niveaux régional et national. Plusieurs initiatives ont été engagées avec succès: i) organisation du premier symposium sur l'écologie des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe II du Protocole, en collaboration avec SEO/Birdlife et MEDMARAVIS; ii) établissement d'un répertoire des experts et organisations concernées par la conservation des oiseaux ; iii) création d'un réseau national de surveillance des populations, élaboration de lignes directrices. La proposition d'un nouveau calendrier d'application a été convenue au cours de la réunion des Points focaux.

II.D.3.7 Application du plan d'action sur les introductions d'espèces et les espèces envahissantes en mer Méditerranée

Un atelier sur les espèces non-indigènes en Méditerranée s'est tenu en Italie en décembre 2005, en collaboration avec l'ICRAM. Les recommandations suivantes y ont été formulées:

- veiller à ce qu'un financement existe pour le développement d'une base de connaissances appropriée (répartition, biologie, caractéristiques invasives, impacts et options pour la maîtrise des espèces exotiques);
- fournir une assistance en vue de renforcer les capacités pour le développement d'une base de connaissances appropriée dans la région;.
- fournir une base de données transparente, de libre accès, conciliant rigueur scientifique et aspect pratique, ponctualité, aisément accessible via une base de données mondiale (ou des bases de données associées) pour recevoir et diffuser des données.

Lors de l'atelier ont été présentés, débattus et finalisés un projet de "Lignes directrices pour le contrôle des vecteurs d'introduction d'espèces marines non-indigènes et d'espèces envahissantes en Méditerranée" et un projet de "Guide pour l'analyse des risques et l'évaluation des impacts des introductions d'espèces non-indigènes". Ces documents ont été soumis aux Points focaux pour les ASP aux fins d'observations.

Le REMPEC et le CAR/ASP ont été invités à s'associer à la deuxième phase du Programme mondial FEM/PNUD/OMI pour la gestion des eaux de ballast (Partenariats GloBallast). Un projet sur cinq ans (2007-2011) a été élaboré et devrait démarrer après son approbation par le Conseil du FEM en juin 2007.

Conformément à la recommandation des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, 2005), le CAR/ASP a préparé un rapport d'évaluation de l'application du plan d'action aux niveaux régional et national. Il est assorti d'un nouveau calendrier d'application du plan.

II.D.4 Questions transversales

II.D.4.1 Activités de renforcement des capacités et de formation concernant les aires spécialement protégées et la conservation des espèces

Plusieurs activités visant à accroître les compétences nationales ont été réalisées au cours de la période intersessions, à savoir notamment:

- recensement des habitats (Albanie, Chypre, Libye), cartographie des grottes marines (Albanie, Chypre, Libye) et surveillance des populations de phoque moine (Chypre);
- techniques d'étude des poissons cartilagineux (Libye);
- étude de la biodiversité marine des îles (Tunisie);
- taxinomie, avec l'identification des espèces d'ascidies dans les eaux tunisiennes, dans le cadre d'un cours de formation à l'Université de Bari;
- participation d'un expert (Monténégro) à la sixième Conférence européenne sur les mammifères marins, organisée par l'Université internationale Menendez Pelayo et l'Université de Valence (11-15 septembre 2006).

En ce qui concerne la conservation des tortues marines, le CAR/ASP a financé la participation de stagiaires d'Israël (3), de Libye (2), de Tunisie (2), de Malte (2), du Maroc (1) et de Syrie (1) à la session de formation qui a eu lieu à la station de Lara (Chypre). Cette initiative a été menée à bien grâce à la coopération de la Société chypriote pour la vie sauvage (CWS) et au soutien du Département chypriote de la pêche et de la recherche marine (DFMR). Ces sessions de formation d'une dizaine de jours ont été organisées pendant les étés 2005 et 2006 et seront reconduites en 2007.

Deux sessions de formation aux techniques de réhabilitation des tortues marines ont été organisées en collaboration avec la Station zoologique de Naples. Dans ce cadre, le CAR/ASP a financé la participation:

- de stagiaires d'Israël (1), du Liban (1) et de Tunisie (1), en 2005
- de stagiaires de Malte (1), de Croatie (2) et de Turquie (1), en 2006.

Une mission a été réalisée à Malte afin d'améliorer l'organisation d'un Centre de soins aux tortues marines.

Dans le cadre de la promotion de la taxinomie, une session de formation aux techniques de création, de gestion et de maintien en bon état de collections de référence de végétaux marins a été organisée en collaboration avec le Département de botanique de l'Université de Catane. Cette session, qui a eu lieu le 5 décembre 2005, a permis de former six participants d'Algérie (1), du Maroc (1), du Liban (2) et de Tunisie (2).

II.D.4.2 Activités liées au traitement et à la gestion des données relatives à la biodiversité

Dans le cadre de ses activités axées sur l'élaboration d'outils techniques pour aider les pays méditerranéens, le CAR/ASP a:

- établi un manuel d'interprétation des habitats côtiers (terrestres et zones humides) pour compléter un manuel précédent rédigé sur les habitats marins;

- appuyé le Ministère albanais de l'environnement pour l'acquisition du logiciel ArcView en vue de mettre en place un Système d'information géographique (SIG) sur les écosystèmes des zones humides dans le cadre d'un inventaire national des habitats d'intérêt pour la conservation;
- développé une base de données sur les traitements vétérinaires dans les centres de soins (anglais, français et espagnol) en collaboration avec l'Université de Murcia;
- poursuivi sa collaboration avec la CGPM pour promouvoir la création d'une seule et même base de données pour enregistrer les prises de poissons cartilagineux en Méditerranée;
- établi un répertoire des spécialistes et organismes concernés dans le cadre du plan d'action sur les introductions d'espèces;
- élaboré des rapports sur la création et la gestion des aires protégées marines et côtières et sur les principes économiques de la gestion de ces aires.

Dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme de centre d'échanges (CHM) sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranée, le CAR/ASP a lancé un appel d'offres pour restructurer et mettre à jour ses bases de données et répertoires afin qu'ils soient consultables à partir d'un portail web commun (<http://medbiodivchm.rac-spa.org>).

Le CAR/ASP a aidé deux pays à développer leur CHM, en finançant la participation de deux responsables nationaux à un stage de formation (2-20 octobre 2006, Bruxelles). Ce stage était centré sur l'utilisation du programme mis au point par l'Agence européenne pour l'environnement (Portal Kit du CHM européen; AEE).

Le Centre a publié:

- i) les Actes de la Conférence européenne sur les élasombranches dans le Journal de la Société française d'ichthyologie¹;
- ii) les Actes du deuxième Symposium méditerranéen sur la végétation marine (septembre 2006), qui ont été envoyés aux participants au Symposium;
- iii) les Actes de l'Atelier, y compris les propositions des experts, sur les principaux besoins en matière de conservation des poissons cartilagineux, en collaboration avec la Fondation turque TUDAV;
- iv) les Actes du premier Symposium sur le plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe II du Protocole ASP & biodiversité (novembre 2005);
- v) les Actes du troisième Symposium méditerranéen sur la végétation marine (mars 2007).

D'autres CD-ROM ont été réalisés sur:

- i) la conservation des tortues marines méditerranéennes;
- ii) le PAS BIO;
- iii) le Colloque méditerranéen sur le corail rouge, tenu à Tabarka en mai 2006.

Dans le cadre de l'amélioration de sa communication, le Centre a entrepris une mise à jour plus régulière de son site, la publication d'une lettre d'information ("flash news") et les documents de sensibilisation suivants:

- i) le Plan d'action pour les espèces envahissantes, illustré et imprimé en anglais et en français;
- ii) le Plan d'action sur les poissons cartilagineux, illustré, présentant les espèces les plus rares et menacées et comportant en annexe, avec l'obligante autorisation de la FAO, une liste de référence illustrée de toutes les espèces rencontrées en Méditerranée;
- iii) la traduction du Guide sur le maniement des tortues de mer à l'intention des pêcheurs (en espagnol, albanais et hébreu). Ce document et le manuel correspondant pour les

¹ Cybium, volume. 30, fascicule 4

instructeurs (en espagnol) ont été imprimés par les soins du Ministère espagnol de l'environnement qui a contribué à leur diffusion;

iv) une affiche sur les élasmobranches menacés, leurs problèmes et les solutions éventuelles, en version bilingue;

v) une série d'affiches présentant les divers plans d'action sur les espèces menacées.

II.D.5 Autres activités

II.D.5.1 Programme d'action sur la protection du coralligène et autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée

Une réunion d'un groupe spécial d'experts méditerranéens a été organisée à Tabarka (Tunisie, 5-6 mai 2006) pour faire le point sur l'état de conservation du coralligène et des autres bio-concrétions en Méditerranée. Un projet de programme de travail a été établi en concertation avec le groupe. La version remaniée sera soumise aux Parties contractantes pour adoption.

II.D.5.2 PAC Chypre

Le CAR/ASP a effectué deux visites sur le terrain à Chypre pour lancer la mise en œuvre de la composante biodiversité du PAC avec une équipe pluridisciplinaire comprenant des fonctionnaires du Département des pêches et de la recherche marine de Chypre, l'ONG locale CWS ainsi qu'un consultant international. Les travaux concernant l'impact des activités humaines sur la biodiversité dans la région portent actuellement sur les effets des émissaires de l'usine de dessalement sur l'écosystème environnant de la baie de Larnaca.

II.D.5.3 Lignes directrices sur l'amendement des annexes II et III du Protocole ASP & biodiversité

Suite aux recommandations des Parties contractantes lors de leur Quatorzième réunion ordinaire (Portoroz, 2005), les critères proposés pour l'amendement des annexes II et III du Protocole ASP & biodiversité ont été révisés. Une nouvelle procédure a été soumise aux Points focaux, pour examen, et pour approbation ultérieure par les Parties contractantes.

II.D.5.4 Initiative méditerranéenne sur la taxinomie

En vue d'établir un état de lieux des guides taxinomiques, des sessions de formation et des collections de référence disponibles sur la flore et la faune marines méditerranéennes, le CAR/ASP, en collaboration avec un groupe d'experts, a préparé un questionnaire, qui a été largement diffusé auprès des spécialistes, institutions et organismes nationaux et internationaux concernés par le sujet.

Les résultats du questionnaire seront compilés et intégrés dans une base de données de référence qui sera mise à disposition des pays méditerranéens, des institutions concernées et des experts qualifiés en vue d'œuvrer à la relance des études taxinomiques marines et de favoriser la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales en la matière.

II.D.5.5 Actions en faveur de l'utilisation durable de la biodiversité

Le CAR/ASP a participé à des réunions d'experts visant à:

- publier des lignes directrices pour la mise en œuvre d'une aquaculture durable, à l'invitation de l'UICN;
- travailler à la définition d'indicateurs complémentaires pour suivre le développement durable des zones côtières, à la demande du Plan Bleu;

- développer un processus d'évaluation des éléments de qualités biologiques, à l'invitation de l'Agence européenne pour l'environnement.

II.E Gestion intégrée des zones côtières (CAR/PAP)

Au cours de la période 2006-2007, le CAR/PAP a mis en œuvre deux groupes d'activités relatives à la gestion intégrée des zones côtières:

1. Gestion intégrée des zones côtières (GIZC); et
2. Projets d'aménagement côtier (PAC).

II.E.1 Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

Dans le cadre de l'activité concernant la gestion des plages, le CAR/PAP a rédigé un mandat et signé un contrat pour l'élaboration de "Lignes directrices sur la gestion des plages applicables à la région méditerranéenne". Le projet de texte de ces lignes directrices a été présenté et soumis, pour observations, aux participants à l'atelier régional chargé d'examiner et d'adopter des lignes directrices sur les bonnes pratiques de gestion des plages en Méditerranée, organisé à Malte les 2 et 3 juillet 2007. Sur la base des observations formulées par les participants à l'atelier, le texte final sera établi et les lignes directrices publiées à la fin de 2007. Les résultats escomptés en 2007 comprennent donc l'élaboration du projet de lignes directrices, la finalisation de celles-ci et leur traduction en français.

Le projet Beachmed a pour objectif général de caractériser et améliorer les instruments administratifs et techniques d'une gestion stratégique de la protection du littoral dans le cadre du développement durable des zones côtières en Méditerranée. Le CAR/PAP y participe comme partenaire dans le sous-projet relatif à la GIZC-MED, dont la visée principale consiste à promouvoir la GIZC en différents sites pilotes de cinq régions de trois pays méditerranéens ((Grèce, Italie et France) et de contribuer à l'instauration d'une stratégie de gestion intégrée méditerranéenne et locale. Le CAR/PAP a participé à la réunion Beachmed de Gênes (Italie, 8 février 2007) au cours de laquelle son implication dans le projet a été définie. Le Centre a pour tâche d'aider à intégrer les résultats et à assurer la liaison avec le PAM et les pays méditerranéens, ainsi qu'avec des cadres d'action importants comme la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et le projet de Protocole relatif à la GIZC.

Le CAR/PAP a organisé la réunion d'experts "Vers une stratégie régionale méditerranéenne sur l'érosion côtière: tirer parti du Projet EUROSION" en vue de déterminer quelles parties de ce projet pourraient être appliquées à la Méditerranée et de préparer un programme d'activités approprié. La réunion s'est tenue à Nicosie (Chypre) les 16 et 17 mars 2006.

Le CAR/PAP a participé à la 3^{ème} Session du groupe intergouvernemental de coordination du système d'alerte rapide aux tsunamis et d'atténuation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTWS), organisée par la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO à Bonn (Allemagne) du 7 au 9 février 2007. Le Centre a pris une part active au groupe de travail consacré aux mesures de conseil, d'atténuation et de sensibilisation du public, notamment l'intégration des études de vulnérabilité dans le processus de GIZC. Le CAR/PAP participe également à l'élaboration des lignes directrices sur l'évaluation de la vulnérabilité aux risques dans les zones côtières, qui est conduite par la COI/UNESCO.

Le CAR/PAP est associé en tant que partenaire au projet Conscience qui est exécuté au titre du 6^{ème} Programme-cadre de l'UE avec Delft Hydraulics (Pays-Bas) en tant que chef de file. Son objectif stratégique est de développer et de tester des concepts, des directives et des outils pour la gestion durable de l'érosion le long du littoral européen en se fondant sur les connaissances scientifiques les plus récentes et sur l'expérience pratique acquise. Le

CAR/PAP coordonne le Groupe de conseil des utilisateurs finaux pour assurer une communication optimale entre les scientifiques travaillant au projet et les utilisateurs finaux.

Le CAR/PAP a amorcé la préparation d'un panorama des systèmes d'aménagement de l'espace dans les pays méditerranéens en mettant l'accent sur l'aménagement de l'espace marin dans le cadre de la GIZC. Sur la base des contributions des pays méditerranéens qui soumettront des rapports succincts sur l'aménagement de l'espace marin, une vue d'ensemble de la situation régionale dans ce domaine sera établie et présentée à la Conférence sur l'aménagement de l'espace marin qui se tiendra à Split les 20 et 21 septembre 2007.

PlanCoast est un projet du programme CADSES d'INTERREG IIIB visant à développer les outils et les capacités d'une planification intégrée efficace des zones côtières et marines des mers Baltique, Adriatique et Noire (16 partenaires provenant de 11 pays). PlanCoast a les objectifs suivants: introduire un instrument entièrement nouveau d'aménagement de l'espace - l'aménagement de l'espace marin; relier la GIZC aux processus d'aménagement de l'espace prévus par la loi dans les projets pilotes retenus; répandre l'utilisation de Systèmes d'information géographique (SIG) modernes en vue d'un aménagement transnational efficace; et contribuer à la mise en œuvre de politiques européennes et de stratégies nationales pour les zones marines et côtières. Le CAR/PAP contribue à PlanCoast par son expertise acquise dans l'étude du domaine complètement nouveau de l'aménagement des espaces marins, autrement dit de l'aménagement de l'espace maritime, dans la région adriatique, par l'analyse de la base juridique, des procédures et processus actuels. En outre, il favorisera le rôle de l'aménagement de l'espace dans la GIZC en général, examinera plus particulièrement le thème de l'aménagement de l'espace et concourra à accroître la sensibilisation et à influencer sur la politique et les procédures d'aménagement dans l'ensemble des pays méditerranéens. Sur la base de rapports nationaux concernant les six pays adriatiques, un rapport de synthèse sur l'aménagement de l'espace marin sera établi. Les résultats en seront alors présentés à la 3^{ème} réunion qui se tiendra conjointement avec la Conférence sur l'aménagement de l'espace marin, prévue à Split (Croatie) les 20 et 21 septembre 2007. Tous les autres pays méditerranéens seront également invités à partager l'expérience acquise et à diffuser les résultats au sein de la région méditerranéenne.

En 2006, un certain nombre d'activités préparatoires concernant le projet ont eu lieu, comme la finalisation des détails des propositions du projet (description des activités, plan de travail, etc.). Le CAR/PAP a participé à la réunion de lancement qui s'est tenue à Ancône (Italie) du 13 au 15 juillet 2006. Le cahier des charges concernant les rapports sur les politiques actuelles, les bases et procédures juridiques du rôle de l'aménagement de l'espace au sein de la GIZC a été établi, les consultants désignés et les contrats signés. Des observations sur les projets de rapport nationaux ont été communiquées et les rapports devaient être finalisés avant l'été 2007. Le Centre a participé à la réunion sous-régionale des partenaires adriatiques qui a eu lieu à Kotor (Monténégro) les 26 et 27 mars 2007, et à la deuxième conférence de PlanCoast tenue à Constanta (Roumanie) du 31 mai au 2 juin 2007 où les contributions au site web de PlanCoast (www.plancoast.eu) ont été présentées. Le CAR/PAP a participé à deux réunions d'information pour les projets CADSES, organisées par l'autorité adjudicatrice, à savoir la délégation de la CE en Croatie.

Les activités du projet pour le reste de l'année 2007 sont les suivantes:

- à la fin juillet, les rapports sur la politique, les procédures, la base juridique et les pratiques actuelles d'aménagement de l'espace marin dans les pays adriatiques seront achevés;
- un rapport de synthèse sera établi sur la base des six rapports susmentionnés;
- rapport sur l'aménagement de l'espace marin, comportant des aperçus théoriques, faisant le point des connaissances et des expériences dans ce domaine au plan

- mondial et énonçant des recommandations sur les modalités d'intégration de l'aménagement de l'espace marin dans le cadre de la GIZC;
- mise en forme, impression et diffusion des documents.
- organisation de la Conférence sur l'aménagement de l'espace marin, prévue à Split pour les 20 et 21 septembre 2007;
- participation à la 4^{ème} Conférence de PlanCoast à Berlin, du 21 au 23 novembre 2007, et à la Conférence finale à Schwerin (Allemagne), les 3 et 4 avril 2008.

Une réunion d'experts sur la gestion paysagère en Méditerranée a été organisée par le CAR/PAP les 9 et 10 janvier 2006 à Dubrovnik (Croatie). Le rapport de la réunion, à laquelle ont assisté 17 participants provenant de 8 pays, récapitule plusieurs propositions concrètes pour cette activité du CAR/PAP. Dans les mois qui ont suivi, deux projets ont été lancés pour mettre en pratique les méthodologies et outils de gestion paysagère, servir ultérieurement de base à des sessions de formation et à l'élaboration de lignes directrices. Il s'agit de projets menés en Tunisie et en Croatie sous les intitulés respectifs: "Caractérisation des paysages dans les zones côtières tunisiennes" et "Revitalisation du paysage rural sur l'île de Korcula en Croatie". Les avant-projets de rapports ont été soumis en décembre 2006 et ont fait l'objet d'observations et de propositions d'amélioration. Avant leur soumission, un atelier avait été organisé à Korcula par les consultants, ainsi qu'une visite sur le terrain de l'autre équipe d'experts dans les zones tunisiennes (Cap Bon, notamment). Le rapport "Revitalisation du paysage rural sur l'île de Korcula" a été établi et mis au point pour publication et diffusion.

Le rapport "Caractérisation des paysages dans les zones côtières tunisiennes" sera mis en forme pour reproduction et diffusion. Les deux rapports serviront, à un stade ultérieur de l'activité, de base à une session de formation sur les méthodologies de gestion paysagère et à l'élaboration de lignes directrices.

Les rapports nationaux sur la GIZC ont pour objectifs de présenter les caractéristiques des zones côtières d'un pays donné, les pressions auxquelles celles-ci sont exposées, les activités que réalise le pays pour gérer les zones côtières et évaluer les possibilités d'une GIZC plus efficace. Au cours de la période considérée, un rapport national pour la Croatie était en préparation par des consultants nationaux avec le concours du Centre. Le projet de rapport a été soumis et des observations ont été formulées par le CAR/PAP. Il est envisagé de finaliser le rapport d'ici la fin de l'année, auquel cas il sera mis en forme, publié et diffusé auprès des partenaires concernés. Compte tenu des ressources financières limitées allouées à cette activité, les travaux sur deux autres rapports, à savoir pour l'Albanie et l'Égypte, n'ont pas encore démarré.

Le projet "Promouvoir la sensibilisation et favoriser un cadre politique pour l'intégration de l'environnement et du développement en Méditerranée, en mettant l'accent sur la gestion intégrée des zones côtières" est exécuté dans le cadre de SMAP III. Son champ géographique couvre 10 pays méditerranéens éligibles au SMAP: Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Jordanie, Israël, Autorité palestinienne (Cisjordanie et Gaza), Liban, Syrie et Turquie. Les partenaires du projet sont le CAR/PAP, le CAR/PB et la Banque mondiale/METAP. Les documents et supports suivants ont été réalisés:

- Manuel pour l'exécution du projet, en anglais et en français;
- Guide stratégique pour la préparation d'une fiche d'orientation GIZC, en anglais et en français;
- Stratégie de marketing pour la GIZC;
- Rapport de la 2^e réunion de coordination;
- Guide pour la préparation et l'application de l'enquête de sensibilisation au littoral, en anglais et en français;

- Dossier politique sur la GIZC, en anglais, arabe et français;
- Fiche d'orientation et document de base GIZC pour le Maroc;
- Dépliant SMAP III sur la GIZC en Méditerranée, en anglais et en français ;
- Page web consacrée au projet sur le site web du CAR/PP;
- Site web bilingue sur la Journée du littoral <http://www.coastday.org>;
- Dépliant sur la Journée du littoral, en anglais et en français; et
- Rapport de l'atelier de présentation et d'examen de la fiche d'orientation GIZC (Rabat, 8 mai 2007).

D'ici à la fin 2007, les autres fiches d'orientation GIZC seront élaborées et présentées, et des séances d'information auront lieu à l'intention des équipes nationales:

- une stratégie de sensibilisation sera établie et un atelier sur la politique de GIZC sera organisé en Jordanie en septembre 2007 (date à confirmer);
- la campagne pour la Journée du littoral sera organisée avec la manifestation principale au cours de l'atelier susmentionné; et
- un message publicitaire télévisé sera préparé et diffusé sur les chaînes nationales des pays participant au projet.

Le Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée est constitué d'une Composante régionale et d'un Fonds d'investissement. Le rôle du CAR/PAP à la phase PDF-B du projet était de collecter les informations existantes sur l'élaboration et la mise en application des politiques, approches, institutions, dispositions législatives et réglementaires et outils en matière de GIZC dans les pays éligibles au FEM. Ces informations ont été revues et analysées et, sur la base de ce travail, des fiches d'orientation sous-régionales pour les pays concernés de l'Adriatique, du Maghreb, du Mashrek et la Turquie ont été préparées. Une réunion d'experts de deux jours a été organisée en avril 2006 pour déterminer les actions prioritaires de GIZC dans les pays méditerranéens éligibles. Une section GIZC du projet intégral a été rédigée pour soumission au FEM en vue d'un financement. Des sources possibles de cofinancement des activités du projet à grande échelle ont été recensées. Un mandat a été établi pour un expert chargé d'évaluer les besoins des pays pour le renforcement des capacités de planification et de gestion en matière de GIZC aux niveaux national et local. Après approbation par le Conseil du FEM, il est prévu que l'exécution du projet démarrera à la fin de 2007.

Le Gouvernement de l'Albanie formule, avec le concours de la Banque mondiale, un programme de gestion intégrée des zones côtières et de dépollution. L'étude et le plan de développement intégré constituent l'élément stratégique du programme et reposent sur l'évaluation du potentiel socio-économique du littoral sud et la sensibilité de ses écosystèmes côtiers, marins et terrestres. Ils étaient conçus à l'origine comme un prolongement du PAC "Albanie" dans le cadre duquel le CAR/PAP a recueilli un grand nombre d'enseignements. Les principaux résultats de l'étude et du plan de développement intégré sont les rapports initial, intérimaire et final. Cependant, il s'est produit un retard important dans la l'application de l'étude et du plan en raison, principalement, des élections qui ont eu lieu à mi-parcours du projet. Et par suite d'autres difficultés survenues lors du développement du plan, le Gouvernement hôte et le CAR/PAP sont convenus à l'amiable de mettre fin au projet.

MedOpen est un cours de formation ouvert à distance par Internet sur la GIZC en Méditerranée (MedOpen; <http://www.medopen.org/>). Il comprend des cours élémentaires et avancés. Il est disponible en trois langues - anglais, arabe et français. Le premier stage MedOpen avancé en français s'est officiellement achevé le 3 mai 2006. Ce sont au total 16

candidats qui y ont pris part, six d'entre eux ayant obtenu le certificat MedOpen. Une cinquantaine de candidats ont suivi le cours élémentaire dans sa totalité.

Avec le concours de SMAP RMSU et du CAR/PAP, la traduction en arabe du cours élémentaire et du cours avancé a été réalisée par le Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE). Trente-cinq candidats ont suivi le premier cycle du cours en arabe. CEDARE a conduit le deuxième stage auquel ont pris part 198 candidats provenant de la plupart des pays arabes méditerranéens. Le cours élémentaire MedOpen en arabe s'est avéré être une initiative couronnée de succès. C'est le premier cours d'apprentissage à distance électronique en arabe sur la GIZC. La Commission européenne finance MedOpen en arabe.

Le CAR/PAP est un partenaire de Educom@Med project, lancé par l'UE dans le cadre du programme Tempus et qui a pour objectif général de créer et d'appliquer un nouveau programme d'enseignement supérieur en gestion du littoral pour la région méditerranéenne. Le cours est basé sur cinq principaux modules. Le CAR/PAP, en plus de sa contribution à la structure d'ensemble du cours et à la préparation et application des jeux de simulation, est chargé de la préparation et de l'organisation de la composante qui vise à familiariser les participants avec l'application pratique sur le terrain de projets de gestion des zones côtières. L'expérience acquise et les enseignements tirés du PAC "Slovénie" seront présentés aux étudiants dans la zone côtière slovène en octobre. Plusieurs réunions de coordination ont eu lieu au cours de la période considérée. Le CAR/PAP sera chargé d'organiser l'étude sur le terrain.

Le Centre d'échanges (CH - *Clearing House*) a été constamment actualisé selon ses rubriques (projets, calendrier des manifestations, guide de financement, ouvrages, comptes rendus et articles de recherche, possibilités de formation et enseignement, liste d'experts, etc.). Pour présenter des solutions technologiques nouvelles sur le site web du Centre d'échanges, une proposition visant à repenser et restructurer ce dernier a été faite. L'idée est de rendre le Centre d'échanges plus attractif, fonctionnel et informatif. Actuellement, un concepteur web s'emploie à repenser et restructurer le Centre d'échanges. De plus, il a été proposé que le CAR/PAP publie un bulletin - "Med Alert" - qui informera les acteurs concernés sur les événements et sujets d'actualité dans le domaine de la GIZC en Méditerranée. "Med Alert" consistera en trois ou quatre résumés d'articles qui, sur demande, pourraient être acquis auprès de la source spécifiée au bas de chaque article. Le bulletin sera envoyé deux fois par mois aux adresses figurant dans la liste de distribution électronique du CAR/PAP, avec possibilité d'étoffer la liste des souscripteurs. De la sorte, "Med alert" devrait accroître la sensibilisation à la GIZC en Méditerranée.

Le site web du CAR/PAP www.pap-thecoastcentre.org a été reformulé et restructuré. Ces améliorations ont rendu le site plus convivial et informatif. Les renseignements affichés ont été constamment mis à jour concernant les faits, réunions, activités, possibilités d'emploi, rapports/documents les plus récents, etc.

II.E.2 Programme d'aménagement côtier

II.E.2.1 PAC "Zone côtière algéroise", Algérie

Le PAC Algérie s'est conclu sur la conférence de présentation finale tenue à Alger le 30 janvier 2006. La conférence a réuni quelque 200 participants représentant diverses parties prenantes, à savoir des ministères, autorités régionales et locales, institutions gouvernementales, ONG, le PAM et ses CAR, et des organisations environnementales internationales actives dans les domaines traités par le PAC. Le rapport intégré final du PAC a été présenté au Conseil des ministres pour examen et approbation. En outre, ce PAC a servi de modèle pour amorcer deux projets similaires en d'autres parties du littoral algérien -

à Annaba et à Oran - où des stratégies de même type seront formulées. Ces développements autorisent à penser que ce PAC fructueux, qui a déjà commencé à produire des effets au cours de son exécution, aura un suivi assuré et couronné de succès. Après la conférence, le texte du rapport final intégré a été revu et légèrement remanié, et le rapport de la conférence a été rédigé et adressé à toutes les personnes et institutions concernées. De plus, il a été mis en forme pour la Série des rapports techniques du PAM, imprimé et diffusé.

II.E.2.2 PAC "Slovénie"

Le projet PAC "Slovénie", au cours de la période considérée, en était à sa phase de pleine exécution, et il a été clôturé en juin 2007. Toutes les activités du projet ont été menées à bien. Le rapport intégré final a été finalisé et présenté à la Conférence de présentation finale tenue à Portoroz les 20 et 21 juin 2007. Le rapport intégré final a été achevé et le rapport de la conférence rédigé.

L'activité "Conception régionale du développement de l'espace" a été l'une des plus importantes du PAC, étroitement liée aux procédures juridiques de la législation relative à l'aménagement de l'espace. Des réunions régulières avec les collectivités locales, le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire et les consultants ont été convoquées par le Coordonnateur national du projet. Les résultats de la plupart des diverses activités ont été soumis, pour révision, aux membres du Comité de projet, dont les observations ont été présentées aux réunions du Comité directeur, qui a chargé les responsables d'équipes de procéder aux améliorations nécessaires.

Les documents et supports suivants ont été réalisés:

- Programme régional de protection de l'environnement et des ressources en eau – Rapport final
- Stratégie pour le développement d'un tourisme durable dans la région sud de Primorska – Rapport final
- Conception détaillée de l'aménagement de l'espace – Rapport final
- Conception du développement de l'espace de la région sud de Primorska; et Programme de ses mesures d'application – Phase 2 + Analyse de la vulnérabilité et de l'attractivité de l'espace – en tant qu'annexe à la Phase 2
- Concept du développement spatial de la région sud de Primorska; et Programme de ses mesures d'application – Rapport final
- Programme de participation du public, formation et promotion dans le PAC "Slovénie" – Rapport final
- Rapports d'activité réguliers du Coordonnateur national du projet
- Site web en anglais et slovène
- Rapport intégré final.

II.E.2.3 PAC "Chypre"

Actuellement, le projet en est à sa phase de pleine exécution. L'atelier initial du PAC "Chypre" s'est tenu en janvier 2006 avec plus de 60 participants représentant les CAR, l'Unité de coordination, les fonctionnaires de l'administration, divers experts nationaux et autres parties prenantes. Des réunions du Comité directeur du PAC ont été organisées sur une base régulière pour suivre les progrès de l'exécution du PAC. La procédure de sélection des experts nationaux engagés dans le projet a été menée à bien. En septembre 2006, des contrats ont été remis à six experts nationaux.

La méthodologie GIZC a été amorcée en octobre 2006 par un atelier de deux jours visant à présenter et examiner les éléments et principes essentiels de cette méthodologie et les

expériences acquises dans ce domaine aux niveaux international, européen et méditerranéen. Le deuxième atelier sur la méthodologie GIZC a eu lieu en janvier 2007 pour recenser les lacunes politiques en matière de GIZC à Chypre ainsi que les principales problématiques concernant le tourisme, l'eau, l'agriculture, la planification de l'utilisation des sols, les interactions entre utilisations des sols et utilisations de la mer, etc. De plus, un projet de rapport sur la méthodologie GIZC a été examiné afin que les principaux résultats des autres activités du PAC soient intégrés dans cette activité-cadre.

Des informations de base sur le PAC "Chypre" et plusieurs résultats pertinents ont été affichés sur un site web d'essai de ce PAC. Pour concourir au processus de participation du public et jeter les bases des activités d'un projet pilote, plusieurs réunions ont été organisées avec les représentants des conseils de villages de la zone d'étude de cas pilote de Larnaca (Pervolia, Meneou, Kiti et Dromolaxia). Le Coordonnateur national du PAC et le gestionnaire de tâches ont participé en mars 2007 à une conférence bi-communale sur la gestion du littoral à Chypre.

Avril 2007 a été marqué par le démarrage de la deuxième phase du PAC, qui consiste à compléter l'activité sous-tendant la méthodologie GIZC avec les activités portant sur les outils correspondants: économie de l'environnement, évaluation de la capacité d'accueil touristique et évaluation stratégique environnementale. En mai 2007, deux ateliers ont été organisés, l'un sur l'ECA touristique du 20 au 23 mai, avec le concours du consultant international recruté par le CAR/PAP, et le deuxième, le 15 mai, sur l'économie de l'environnement.

Le 16 février 2007, une réunion d'examen à mi-parcours du PAC "Chypre" a été organisée conjointement par le Ministère chypriote de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement et par le CAR/PAP. Les responsables des équipes d'activités, le gestionnaire de tâches du PAC et les experts nationaux ont également participé à la réunion. Des informations détaillées ont été présentées sur les progrès accomplis jusque là dans le programme de travail du PAC, un accord a été passé avec les responsables des équipes et les experts nationaux sur les résultats finaux escomptés du projet, et les actions de suivi à mener jusqu'à sa clôture ont été débattues.

Les activités escomptées d'ici à la fin de 2007 sont:

- Dans le cadre de l'activité GIZC, le projet de document final (stratégie GIZC proposée) sera finalisé et soumis;
- plusieurs missions de consultant sont envisagées dans le cadre de l'activité Évaluation de la capacité d'accueil (ECA), en vue de définir les besoins, les études de cas pilotes et les lignes directrices à élaborer dans ce domaine, tandis qu'un atelier est prévu au titre de l'activité. Le document final comprenant les propositions d'intégration de l'ECA dans politique et le cadre institutionnel nationaux sera établi;
- Sont en outre envisagés le document sur l'étude de cas pilote concernant le recours à l'économie de l'environnement, indiquant la portée et les limitations de cette discipline à Chypre, de même qu'un atelier sur cette question et l'élaboration du document final "Stratégie pour l'application de l'économie de l'environnement à Chypre" avec des propositions pour l'intégration de cet aspect dans la politique et le cadre institutionnel chypriotes;
- Dans le cadre de l'activité sur l'évaluation stratégique environnementale (ESE), des lignes directrices, une étude de cas, un atelier et le document final pour l'intégration de l'ESE dans la politique et le cadre institutionnel chypriotes seront préparés.

II.E.2.4 PAC "Levante de Almeria", Espagne

Au début 2006, une fois achevée l'étude de faisabilité pour le PAC "Levante de Almeria" (Andalousie), le CAR/PAP a commencé à préparer l'accord pour ce projet en collaboration avec les homologues espagnols. À l'occasion de la Conférence finale sur le PAC "Algérie" (fin janvier 2006), une délégation du Ministère régional de l'environnement d'Andalousie et le consultant du CAR/PAP chargé de l'élaboration de l'accord étant présents, une réunion a eu lieu avec le CAR/PAP pour discuter les détails de l'accord. À la mi-mars 2006, le texte final a été adressé au Ministère national de l'environnement pour approbation définitive. Il était prévu que l'accord pour le PAC "Levante de Almeria" serait signé à l'été 2006, mais la traduction du texte en espagnol et sa révision par le Bureau de conseil juridique international du Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération ont pris davantage de temps qu'il n'était envisagé à l'origine. En plusieurs occasions, le CAR/PAP s'est efforcé d'accélérer le cours des choses, mais la signature de l'accord restait en suspens pour des raisons d'ordre juridique. En outre, le Bureau de conseil recommandait de convertir l'accord en mémorandum d'accord et de séparer du document les clauses financières qu'il contenait. Le mémorandum d'accord et l'accord financier y relatif entre les autorités espagnoles (nationales et régionales) et le PAM ont été finalisés.

II.E.2.5 PAC "Maroc"

Ce PAC en est à un stade préparatoire, autrement dit, après que le Bilan diagnostique ait été achevé, il a été essentiellement centré sur la préparation de l'accord. À la demande du Ministère marocain de l'aménagement des territoires, de l'eau et de l'environnement (MATEE), un atelier "pré-PAC" a été organisé à Fès le 14 février 2006 avec pour principaux objectifs de sensibiliser les acteurs locaux concernés à la préparation du PAC dans la zone côtière d'Al Hoceima (Rif central), d'introduire les approches de GIZC et de présenter les avantages qu'il y avait à formuler et à appliquer un PAC dans cette zone. Les participants provenaient de différentes institutions de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, du Ministère responsable et des institutions scientifiques qualifiées. L'atelier a permis aux acteurs locaux de faire part de leurs vues et positions concernant le futur PAC et de définir les activités à exécuter dans ce cadre. Ces propositions et observations ont été prises en compte lors de la formulation de l'accord.

En juillet 2006, l'avant-projet d'accord a été envoyé aux autorités marocaines pour observations. Ces observations, et certaines informations complémentaires concernant la contribution financière nationale, sont parvenues au CAR/PAP à la fin de l'année. La finalisation de l'accord, y compris les négociations avec les autres CAR, est en cours. À la demande du Ministère marocain, le PAC a été présenté et débattu lors de la réunion SMAP III nationale qui s'est tenue à Rabat les 7 et 8 mai 2007 avec des décideurs de haut niveau. Avant la réunion SMAP, un groupe de travail du CAR/PAP et de représentants marocains s'était réuni pour finaliser l'accord. Il est prévu que ce dernier sera signé d'ici la fin de l'année. Ensuite les arrangements concernant l'exécution du projet (désignation du Coordonnateur national, des consultants, etc.) seront envisagés et devraient être suivis de la préparation des spécifications des diverses activités du PAC et du rapport initial.

II.E.2.6 PAC " Monténégro"

En application de la décision des Parties contractantes à leur réunion ordinaire de Portoroz (novembre 2005) d'engager les activités préparatoires d'un projet PAC au Monténégro, le CAR/PAP a organisé une réunion à Split les 18 et 19 décembre 2006 avec pour principal objet d'examiner les questions relatives à la gestion du littoral monténégrin, de s'informer des lacunes de celle-ci et de la nécessité d'un PAC et d'envisager les prochaines étapes de la préparation du projet. Selon les principales conclusions de la réunion, sitôt que le Ministère monténégrin aurait désigné un consultant pour la préparation de l'étude de faisabilité du PAC "Monténégro", le CAR/PAP établirait le contrat pertinent. Il fournirait aussi un mandat et des études de cas pour

faciliter l'élaboration du rapport. Il est prévu que l'établissement du mandat et du contrat et la préparation de l'étude de faisabilité auront lieu à la fin de 2007.

II.E.2.7 PAC "Italie"

À l'occasion de la deuxième réunion du groupe de travail pour l'élaboration du Protocole relatif à la GIZC à Loutraki (6-9 septembre 2006), un premier échange d'idées sur un PAC "Italie" a eu lieu avec la délégation italienne. Ainsi, des entretiens préliminaires ont été amorcés sur ce projet et des documents relatifs à la formulation et à l'exécution de ce PAC ont été communiqués. Des exemples de PAC déjà achevés ont aussi été fournis aux délégués italiens. Il est prévu qu'une proposition officielle visant à entreprendre un PAC en Italie sera présentée aux réunions pertinentes du PAM.

II.E.3 Appui à la mise en œuvre de la SMDD

Dans le Domaine d'action prioritaire 2.7 de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), le principal objectif relatif à la gestion intégrée et au développement des zones côtières est l'adoption d'un nouvel instrument juridique pour la GIZC en Méditerranée, autrement dit le Protocole GIZC. Le CAR/PAP a, au regard de cet objectif, centré tous ses efforts sur la poursuite de l'élaboration du projet de Protocole, ce qui impliquait la désignation du groupe de travail et l'organisation des réunions de celui-ci envisagées pour que le texte final du Protocole soit présenté aux Parties contractantes en 2007. Le CAR/PAP s'est employé activement à appliquer d'autres recommandations concernant la GIZC, notamment quant à une meilleure utilisation du programme SMAP/UE. Les détails du projet SMAP III, exécuté sous la responsabilité et la coordination d'ensemble du CAR/PAP "Promouvoir la sensibilisation et favoriser un cadre politique pour l'intégration de l'environnement et du développement en Méditerranée, en mettant l'accent sur la gestion intégrée des zones côtières", ont été déjà été spécifiés plus haut.

II.E.4 Développement du tourisme en harmonie avec l'environnement

Le CAR/PAP a réussi à bénéficier de la subvention pour l'application du projet intitulé "Destinations" dans le cadre du dispositif financier LIFE – Pays tiers. L'accord sur la subvention établi entre la CE et le CAR/PAP a été signé en septembre 2006 et le projet sera réalisé entre février 2007 et novembre 2009. En dehors du CAR/PAP, qui est le chef de file, les autres partenaires associés au projet sont l'INFO/RAC et le programme méditerranéen du WWF/MedPO à Rome, ainsi que trois partenaires nationaux de pays du Maghreb où le projet sera exécuté à savoir l'Algérie (Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement – MATE), le Maroc (Ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement – MATEE) et la Tunisie (Agence pour la protection et l'aménagement du littoral APAL).

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu à la suite de l'approbation du projet. Le 4 décembre 2006, le Coordonnateur du projet PAP a participé à une réunion à Alger avec les représentants de LIFE-Pays tiers et du MATE qui a permis d'examiner les divers aspects pratiques de l'exécution du projet. Au début 2007, l'appel d'offres pour le recrutement de consultants a été lancé. Par ailleurs, des contacts préliminaires ont été pris en faveur d'un développement touristique durable avec la Tour Operators' Initiative (TOI) qui a manifesté son intérêt à l'égard de ce projet. Comme les bureaux de la TOI se trouvent dans le bâtiment de l'OMM à Madrid, l'information a été transmise aux responsables de l'OMM prêts à appuyer le projet. Les représentants du CAR/PAP ont assisté à la réunion de lancement des projets LIFE tenue à Bruxelles les 19 et 20 mars 2007. Après que l'organisation des trois réunions de coup d'envoi ait commencé, un prospectus a été réalisé. La première réunion de coup d'envoi a eu lieu à Tunis les 10 et 11 mai 2007, la deuxième aura lieu en Algérie les 10 et 11 juillet 2007. Et à titre provisoire, la réunion de coup d'envoi du projet "Destinations" au

Maroc est prévue pour les 6-7 novembre 2007 à Al Hoceima. Selon le programme de travail des projets, la réalisation des activités suivra ces réunions de lancement.

Avec le concours du DTIE/PNUE, le CAR/PAP élabore actuellement les lignes directrices pour le développement d'un tourisme durable et de la GIZC. Les lignes directrices seront établies d'ici à la fin de 2007. Le document sera publié en anglais et en français.

II.E.5 Gestion des ressources en eau

Le document "Lignes directrices pour la gestion des systèmes d'eau urbaine dans les zones côtières méditerranéennes", volumes I et II, a été mis au point et imprimé. Le texte du volume I a été traduit en français et est sous presse. Cette activité contribuera aussi à appliquer les orientations de la SMDD concernant une meilleure gestion intégrée des ressources en eau et de la demande en eau. La traduction et l'impression en français des Lignes directrices, volume II, sont envisagées pour la fin 2007. De plus, un atelier régional destiné à présenter les Lignes directrices (en anglais) est prévu à Split, à titre provisoire, pour octobre 2007. Une fois publiées, ces Lignes directrices seront diffusées, puis affichées et téléchargeables sur le site web du CAR/PAP.

Le CAR/PAP est partenaire dans le projet Nostrum-SAD, financé par l'UE au titre du sixième programme-cadre. Il s'agit d'un réseau sur la gouvernance, la science et la technologie de la gestion durable des ressources en eau (GIRE) en Méditerranée. Le projet a pour principaux objectifs de contribuer à une meilleure gouvernance et planification dans le domaine de la gestion durable de l'eau en mettant en place un réseau réunissant les sphères de la science, de la politique et de la société civile, en favorisant la participation active des acteurs concernés et en élaborant et diffusant des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour la conception et l'application d'un système d'appui à la décision (SAD) pour la GIRE dans la zone de la mer Méditerranée

II.E.6 Érosion et dégradation des sols

Un bassin versant du Cap Bon (Tunisie) a été retenu pour l'application de la méthodologie intégrée FAO-PAP de lutte contre l'érosion des sols. Ce bassin versant particulier a été choisi pour compléter deux autres activités du CAR/PAP qui sont menées dans la région du CAP Bon, à savoir la typologie des paysages comme l'une des études thématiques relevant de l'activité de gestion paysagère et les activités du projet "Destinations". Bien qu'indépendantes et financées à partir de sources différentes, ces activités sont complémentaires. Les trois projets en question constituent une sorte de PAC restreint de la région. La phase cartographique du projet a été réalisée en 2006. Des projets de cartes et un rapport ont été établis par l'équipe tunisienne et soumis au CAR/PAP en décembre 2006. Ils ont été examinés par un consultant du CAR/PAP qui a les jugés de très bonne qualité et n'appelant que des retouches mineures.

Aussitôt après la soumission des documents finaux de la première phase, un contrat a été signé avec l'équipe tunisienne et avec le consultant du CAR/PAP pour la deuxième phase, autrement dit la formulation d'un programme de lutte contre l'érosion des sols et de l'ensemble technologique requis. Cette deuxième phase se soldera par un document de synthèse comportant un résumé des résultats de la première phase et des propositions de mesures à prendre pour prévenir ou réduire les processus d'érosion dans le bassin versant de l'Oued Lebna.

II.F Environnement et développement (Plan Bleu)

II.F.1 Statistiques environnementales et économiques

Paru fin 2005, le dernier Rapport de prospective du Plan Bleu sur l'environnement et le développement en Méditerranée, étayé par les données collectées et les pratiques observées par les experts des pays méditerranéens et des divers Centres d'activités régionales du PAM, mettait en évidence la dégradation persistante de la situation environnementale dans cette région. Cette fonction environnementale, économique et sociale du Plan Bleu reste essentielle pour la Méditerranée. En effet, si des initiatives particulières existent en matière de collecte de données (en particulier sur l'agriculture et sur l'eau), certains thèmes, tels que les transports et l'énergie, sont mal explorés, et il y a lieu de regrouper et de mettre régulièrement à jour des données qui, pour l'heure, sont dispersées.

Le Plan Bleu contribue à cette fin de diverses façons:

- en identifiant et se tenant en permanence informé des besoins des décideurs en matière d'information environnementale, économique et sociale;
- en collectant des informations statistiques environnementales, économiques et sociales récentes, homogènes et de bonne qualité;
- en favorisant le traitement de ces données de manière à les rendre accessibles, utilisables et compréhensibles par le plus grand nombre;
- en organisant le classement des données pour en faciliter l'interprétation et l'utilisation.

Dans le domaine statistique, c'est dans le cadre de l'association euro-méditerranéenne lancée en 1995 par les États membres de l'Union européenne et douze pays de la région méditerranéenne qu'a été engagé un partenariat à travers le programme régional de coopération statistique MEDSTAT (fonds MEDA).

II.F.1.1 Premiers stades de Medstat

MEDSTAT (Programme euro-méditerranéen de coopération statistique) a pour principal objectif de renforcer les capacités des douze pays partenaires méditerranéens de l'Union européenne à produire et publier des statistiques et des indicateurs complets, fiables, pertinents et harmonisés avec les normes internationales, en tenant compte des besoins des utilisateurs.

Dans ce contexte et dès 1999, le Plan Bleu a été chargé de mettre en œuvre la première phase de la composante environnementale du programme MEDSTAT. Quand il a été décidé de donner suite à cette première phase (1999-2003), le Plan Bleu a été sélectionné pour mettre en œuvre la deuxième phase (MED-Env II) au cours de la période 2003-2006.

Cette deuxième phase s'est conclue sur un forum final qui s'est tenu à Amman (Jordanie) en juin 2006, où ont été présentés les principaux résultats de MED-Env II et envisagées l'intégration des statistiques environnementales au processus MEDSTAT et l'instauration de liens entre l'environnement et les autres secteurs tels que les transports, le tourisme, l'énergie et l'agriculture.

A cette occasion, le Plan Bleu a présenté les publications des Instituts nationaux de statistiques (INS) des pays méditerranéens produites dans le cadre de ce projet, ainsi que le Compendium régional 2005 des statistiques environnementales en Méditerranée, établi pour la deuxième fois consécutive par le Plan Bleu.

Le programme MEDSTAT-Environnement a été jugé efficace et a utilement contribué à la création et au maintien durable d'unités de statistiques environnementales au sein de chacun des 12 INS, au renforcement des relations interinstitutionnelles avec l'accroissement et la régularité des relations entre institutions partenaires et, enfin, à la diffusion et à la transparence des résultats avec la publication de neuf compendiums nationaux de statistiques environnementales et d'un compendium statistique régional. Il a cependant été souligné que des efforts restaient à faire en matière d'harmonisation des définitions et des nomenclatures nationales, ainsi que de prise en compte des besoins des utilisateurs.

À l'issue de cette phase, les pays partenaires ont réaffirmé l'importance de définir des priorités et des objectifs nationaux en termes de thèmes et de variables à couvrir, d'adapter dans certains pays les bases juridiques concernant les statistiques environnementales, de se concentrer sur la demande publique, de maintenir des relations avec les ONG et la société civile, et d'assurer une meilleure intégration de l'environnement dans les secteurs économique et social

II.F.1.2 MEDSTAT II

En janvier 2006, la Commission européenne a reconduit le projet MEDSTAT II pour une nouvelle phase (2006-2009) mais avec un profil différent. Le nouveau projet MEDSTAT II est divisé en trois modules distinguant les activités transversales (systèmes d'information, formation, distribution et coordination), les activités verticales (agriculture, énergie, environnement, commerce extérieur, migrations, comptabilité nationale, affaires sociales, transports et tourisme) et la fourniture d'équipement informatique. Le Plan Bleu, en sa qualité de membre du consortium européen choisi pour mettre en œuvre les activités du deuxième module, a élargi son engagement dans la coopération statistique euro-méditerranéenne dans le domaine de l'environnement à deux nouveaux secteurs: transports et énergie.

Les objectifs généraux du projet MEDSTAT II consistent à renforcer la qualité des services et des données statistiques, afin de faciliter la disponibilité des informations nécessaires à l'application et au suivi des accords d'association avec les partenaires méditerranéens, à fournir aux utilisateurs des données statistiques actualisées, fiables et pertinentes nécessaires à la prise de décision politique et à garantir une bonne gestion. Depuis janvier 2006, MEDSTAT II s'est employé à assurer le suivi des travaux antérieurs en organisant des sessions de formation et ateliers et en contribuant par des moyens techniques aux systèmes d'information des instituts nationaux et des autres producteurs de statistiques des pays méditerranéens.

Dans les domaines des transports et de l'énergie, l'année 2006 a essentiellement permis d'analyser l'état des systèmes statistiques nationaux à travers une série de huit missions effectuées par les deux experts du Plan Bleu. Sur la base de ces missions, il a été établi deux rapports sur ces secteurs qui analysent les besoins des pays partenaires du projet en matière de statistiques de transports et d'énergie et proposent des actions de coopération pour y répondre. Pour les transports, les principaux besoins identifiés concernent l'alignement des statistiques de flux et des indicateurs de performance sur les normes internationales. Les priorités du secteur de l'énergie comprennent les thèmes des bilans énergétiques, des énergies renouvelables, des indicateurs d'efficacité énergétique, des prix de l'énergie et des enquêtes sur la consommation d'énergie finale par secteur d'activité.

Dans le domaine de l'environnement, l'année 2006 a marqué une transition du MED-Env qui s'est achevé en juin à la composante environnement du nouveau projet MEDSTAT II. Comme la composante environnement du projet MEDSTAT est mise en œuvre depuis 1999, d'importants progrès ont été accomplis dans la mise à disposition de statistiques et le renforcement des capacités institutionnelles et des relations entre les divers partenaires des systèmes statistiques nationaux. Les priorités du secteur environnement sont l'amélioration de la production de statistiques au moyen d'approches intégrées économie-environnement,

la synthèse des savoir-faire existants sur l'eau, les sols, les déchets, la pollution de l'air, la biodiversité, les indicateurs, l'assurance d'un transfert approprié de connaissances sur des nouveaux thèmes (milieu marin, dépenses de protection de l'environnement) ainsi que le développement et le renforcement de systèmes statistiques nationaux efficaces et coordonnés.

S'agissant des publications, un premier bulletin statistique consacré aux statistiques euro-méditerranéennes a été réalisé sur la base du premier ensemble de données collectées au cours des missions d'orientation.

II.F.2 Évaluation des progrès accomplis sur la voie d'un développement durable

L'évaluation des interactions environnement-développement économique et social contribue à préciser le mode de développement choisi ou adopté par les décideurs. Pour mesurer les progrès accomplis dans ce domaine, le Plan Bleu a entrepris de définir les méthodes, les outils et les indicateurs pertinents aux différentes échelles et de les tester, utiliser et diffuser.

C'est ainsi que le Plan Bleu:

- a identifié les méthodes et outils visant à évaluer les interactions environnement-développement économique et social;
- a participé à la définition d'indicateurs pour illustrer et traduire ces interactions;
- a vérifié la fiabilité de ces indicateurs;
- a mesuré les progrès réalisés par les pays et les acteurs dans la prise en compte des préoccupations de développement durable en ayant recours à ces éléments à des intervalles réguliers.

Quand la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) a été approuvée par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, **34 indicateurs prioritaires** ont été sélectionnés pour suivre sa mise en œuvre. En plus de ces indicateurs prioritaires retenus à la fin de 2005, il a été proposé de sélectionner des **indicateurs complémentaires** en vue d'affiner les analyses et le suivi à un stade ultérieur.

II.F.2.1 Indicateurs prioritaires

En 2006, le Plan Bleu s'est employé à définir en termes opérationnels les 34 indicateurs prioritaires. À cet effet, des fiches méthodologiques ont été établies au cours du premier trimestre dans le but de fournir toutes les informations indispensables aux indicateurs. Ces fiches sont disponibles sur le site web du Plan Bleu et ont été présentées en mai 2006 à la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).

Sur cette base, sept pays volontaires (Chypre, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte et Maroc) ont désigné un correspondant pour faciliter la collecte des données nécessaires aux indicateurs dans chaque pays. Au dernier trimestre 2006, les questionnaires mis au point par le Plan Bleu ont été adressés aux correspondants nationaux afin de les aider à collecter les informations de base et à calculer les indicateurs qui n'étaient pas disponibles. Ces données de base seront disponibles en 2007 et serviront, dans un premier temps, à tester les indicateurs et à illustrer leur utilisation. Dans le même temps, le Plan Bleu a collecté et traité les informations disponibles dans les bases de données internationales.

Au troisième trimestre 2007, l'ensemble de ces informations devait être utilisé pour établir un premier rapport fondé sur les indicateurs prioritaires, en vue de présenter les grandes tendances du développement durable en Méditerranée. Correspondant à un "état zéro", ce rapport mettra en évidence les progrès à réaliser sur la voie du développement durable, en

analysant les tendances montrées par les indicateurs (avec une rétrospective sur 20 ans) au regard des objectifs définis dans la SMDD.

Depuis la fin 2006, le Plan met aussi au point une méthode de suivi du développement durable en Méditerranée en ayant recours aux méthodes de classement/analyse comparative basées sur l'analyse multicritères. Les premiers résultats devraient être disponibles à la mi-2007.

Enfin, le Plan Bleu a continué en 2006 à suivre les travaux menés sur les indicateurs de développement durable par les organismes internationaux et européens. A cet égard, il a notamment participé de près aux travaux de la Commission du développement durable des Nations Unies et en particulier aux travaux de la réunion "indicateurs" de novembre 2006.

II.F.2.2. Indicateurs complémentaires

En 2006, les activités du Plan Bleu ont été centrées sur l'eau et l'énergie, à savoir les deux premiers domaines d'action prioritaires de la SMDD. Pour ces deux thèmes, des indicateurs complémentaires ont été sélectionnés et définis, puis calculés et analysés. En outre, des dispositions visant à sélectionner des indicateurs "mer et littoral" correspondant au septième domaine d'action de la SMDD ont été prises (se reporter aux chapitres thématiques correspondants).

II.F.3 Questions thématiques

Le Plan Bleu établit des analyses pour aider à construire des scénarios du futur et renforcer les décisions de ceux qui ont pour vocation ou mandat de formuler des politiques. Ainsi, le Plan Bleu met en exergue, sur certains thèmes, les "bonnes" pratiques, c'est-à-dire celles qui ont un effet manifeste sur la qualité de l'environnement, par la prise en compte de la dimension "développement durable" dans leur action, et il les met à disposition des personnes et parties intéressées et concernées.

Pour ce faire, le Plan Bleu:

- produit des analyses par secteur, thème et territoire afin d'informer et éclairer les décideurs sur les perspectives en Méditerranée;
- estime les effets à long terme sur l'environnement et la durabilité en termes de développement des politiques locales, nationales ou régionales instaurées dans les domaines ou secteurs prioritaires.

Les thèmes traités par le Plan Bleu correspondent à ceux abordés dans le Rapport 2005 sur l'environnement et le développement et à ceux retenus par la SMDD

II.F.3.1 Gestion de la demande en eau

S'agissant du thème de l'eau, le Plan Bleu bénéficie depuis 2005 de l'appui de quatre pays volontaires -Turquie, France, Tunisie et Maroc - et a resserré ses relations avec les principaux réseaux qualifiés en Méditerranée: le secrétariat de la composante méditerranéenne du Partenariat mondial sur l'eau (GWP-Med) (assumé par le Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable – MOI-ECSDE), l'Institut méditerranéen de l'eau (IME) qui regroupe des entreprises et autorités locales, le réseau méditerranéen de la Convention RAMSAR (Medwet) et le Centre International de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM). Ces partenaires ont constitué un comité d'experts pour orienter et suivre les activités du Plan Bleu sur ce thème.

En mars 2006, un appel à communications a été lancé (et largement diffusé lors du 4ème Forum mondial de l'eau de Mexico de mars 2006) pour documenter des exemples concrets de bonnes pratiques et mesurer les progrès réalisés ces dernières années en termes de gestion de la demande en eau dans les principaux secteurs d'activité (eau agricole, eau potable, eau industrielle), en termes de prise en compte des besoins naturels en eau de l'écosystème, de gestion de la demande en eau dans les politiques de l'eau et les politiques de coopération. Les communications présentées ont éclairé cette question en relation avec le développement durable, l'historique du projet, les instruments politiques mis en œuvre, les difficultés rencontrées et les causes d'échec éventuelles, ainsi que les leçons à tirer pour la Méditerranée.

Par ailleurs, le Plan Bleu a invité tous les pays méditerranéens à établir des rapports nationaux sur le thème "Suivi des progrès et promotion de politiques de gestion de la demande en eau" sur la base d'un mandat élaboré et diffusé en avril 2006. Ces rapports étaient destinés à montrer les progrès réalisés et ceux qui restaient possibles dans l'avenir en matière de gestion de la demande en eau. Ils visaient aussi à identifier les obstacles à surmonter et les outils politiques à développer, et cela en vue de trois objectifs:

- présenter des informations sur la situation de l'eau dans les pays, les évolutions en cours et les conséquences éventuelles;
- démontrer que des avancées sont possibles et nécessaires en termes d'efficacité à condition d'appliquer des instruments de gestion de la demande en eau, en insistant sur une meilleure prise de conscience de la nécessité et des bénéfices possibles d'une politique de gestion de la demande. Si nécessaire, aider les pays à élaborer les "plans d'efficacité" annoncés au Sommet de Johannesburg et la section "eau" de leurs stratégies nationales de développement durable en les aidant à d'identifier des jeux d'indicateurs/objectifs.
- contribuer à l'examen du problème en Méditerranée et au partage régional d'expériences dans le domaine de la gestion de la demande en eau tout en tenant compte des spécificités territoriales. Aider les pays riverains et la Méditerranée à améliorer leurs systèmes de suivi et d'évaluation des progrès (suivi des indicateurs, élaboration de rapports sur l'environnement et le développement durable); les aider en outre à devenir une référence au niveau international. Contribuer à l'évolution et au renforcement des politiques de coopération régionale et d'aide au développement.

Onze pays se sont engagés à rédiger ces rapports: Bosnie-Herzégovine, Chypre, Égypte, Espagne, France, Italie, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie. De mai à décembre 2006, le Plan Bleu a participé au suivi des travaux menés par les experts nationaux désignés par les pays.

Le Plan Bleu a également lancé trois études régionales consacrées aux thèmes suivants:

- "Coopération internationale et aide au développement dans le secteur de l'eau en Méditerranée: quelle prise en compte de la gestion de la demande en eau?": cette étude vise à produire une analyse quantitative approfondie de l'aide au développement allouée aux pays méditerranéens dans le domaine de l'eau, à analyser les stratégies et politiques d'intervention des principaux bailleurs de fonds en Méditerranée - en particulier pour ce qui concerne la gestion de la demande en eau - ainsi qu'à mettre en relief les obstacles rencontrés et les outils à utiliser pour favoriser les projets en matière de gestion de la demande en eau;
- "Eau virtuelle en Méditerranée : un indicateur pour contribuer à l'analyse de la gestion et de la répartition de l'eau?": cette étude vise à présenter la question de l'eau virtuelle en Méditerranée, à quantifier les échanges d'eau virtuelle – par le biais des importations et exportations de produits agricoles - pour les pays méditerranéens puis à analyser la pertinence du concept d'eau virtuelle pour les politiques agricoles et politiques de l'eau

(et plus particulièrement celles qui portent sur la gestion de la demande) dans le contexte méditerranéen;

- "Impact de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) sur la demande en eau pour l'irrigation en Méditerranée": elle vise, à partir d'études préexistantes faites en Espagne, en France, en Italie et en Grèce, à identifier les incidences prévisibles de la réforme de la PAC de 2003 sur la réallocation de terres cultivées (notamment l'évolution des superficies cultivées et des superficies irriguées), sur la demande en eau totale et la demande en eau par hectare, sur le revenu agricole, etc.

La deuxième réunion du Comité scientifique en septembre 2006 a fixé l'organisation de l'atelier régional de Saragosse (19-21 mars 2007), a évalué l'avancement des rapports nationaux et des études régionales (présentés et débattus lors de cet atelier) et examiné les résumés des communications proposées. Quarante communications ont été retenues pour présentation à l'atelier régional. La moitié d'entre elles ont fait l'objet d'une présentation orale.

II.F.3.2 Énergie et changement climatique

Le Plan Bleu travaille sur ce thème de concert avec les principaux réseaux qualifiés en Méditerranée: l'Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME), qui regroupe les principales entreprises d'électricité, l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence nationale de la maîtrise de l'énergie de Tunisie (ANME), l'Association des agences de gestion de l'énergie (MEDENER), le Programme méditerranéen sur les énergies renouvelables (MEDREP), un projet régional financé par l'Italie, l'Université méditerranéenne d'été (UMET), qui depuis quatre ans organise des réunions sur cette question, l'Institut de la Méditerranée/Forum Euro-Méditerranéen des Instituts de sciences économiques (FEMISE), qui conseille le Partenariat euro-méditerranéen, Helió International (ONG) et le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) de Barcelone. Tous ces partenaires ont constitué un comité de pilotage pour suivre les activités du Plan Bleu sur le thème "Énergie et changement climatique".

Un atelier a été organisé en mai 2006, en association avec l'UMET, sur le thème du Mécanisme de développement propre dans les pays du Sud de la Méditerranée. Un rapport récapitulatif de cet atelier a été établi et diffusé.

Par ailleurs, douze pays (Bosnie-Herzégovine, Chypre, Égypte, Espagne, Israël, Italie, Libye, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie) ont réalisé des études nationales sur la base du cahier des charges proposé par le Plan Bleu au printemps 2006. Ces études, sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique:

- ont renseigné sur la situation des pays dans ce domaine, sur les progrès réalisés et les progrès prévus en termes d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, et fourni des exemples de bonnes pratiques, ce qui a contribué à la réflexion méditerranéenne et au partage d'expériences régionales;
- ont fait mieux prendre conscience de la nécessité de s'engager sur des objectifs ambitieux d'efficacité énergétique (EE) et de développement des énergies renouvelables (ER), de mettre en place des outils spécifiques et de souligner l'importance des bénéfices induits. Les études ont aidé les pays à élaborer la section "énergie" de leurs stratégies nationales de développement durable, à sélectionner les indicateurs de suivi de la SMDD et à faire avancer leurs politiques énergétiques.

De mai à décembre 2006, le Plan Bleu a suivi les travaux menés par les experts nationaux dans ces douze pays. Les pays qui n'avaient pas réalisé d'études nationales ont été invités à répondre à un questionnaire qui leur a été adressé à l'automne 2006.

Dans le même temps, le Plan Bleu a lancé trois études régionales portant sur:

- les tendances énergétiques dans la région et les prévisions pour 2020, en partenariat avec l'OME. Cette étude présente une vision régionale des tendances énergétiques récentes à partir de statistiques concernant la période 1980-2005 et une analyse des progrès accomplis en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et d'émissions de CO₂ provenant des activités liées à l'énergie;
- les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans l'aide publique au développement (APD) allouée aux pays méditerranéens: cette étude offre une analyse quantitative détaillée de l'APD apportée aux pays méditerranéens dans le secteur de l'énergie, notamment en ce qui concerne l'EE et les ER, et un examen des stratégies et politiques des principaux donateurs actifs en Méditerranée, et elle souligne aussi les obstacles rencontrés et les outils à utiliser pour favoriser les projets d'EE et d'ER;
- Les avantages économiques liés au développement d'un scénario énergétique alternatif établi par l'Institut de la Méditerranée. Cette étude se propose d'estimer les avantages économiques escomptés du scénario alternatif par rapport au scénario tendanciel et montre ainsi l'intérêt économique qu'ont les pays à s'engager dans des stratégies nationales en vue d'atteindre les objectifs régionaux de la SMDD. Elle repose sur la construction d'un modèle de simulation qui intègre les grandes questions macro-économiques pour la région telles que le déficit commercial, l'équilibre de la balance des paiements et le chômage.

En septembre 2006, une deuxième réunion du comité de pilotage s'est employée à préciser l'organisation de l'atelier régional de Monaco des 29 et 30 mars 2007, ainsi que d'évaluer l'avancement des rapports nationaux et des études régionales (présentés et débattus lors de cet atelier). Le comité de pilotage a examiné ces questions tout au long de l'année par voie électronique.

II.F.3.3 Transports

Pour analyser les obstacles à l'application de mesures visant à faciliter la transition vers une mobilité durable dans les pays méditerranéens, le Plan Bleu a organisé en février 2006, à Barcelone, un atelier réunissant des experts en planification urbaine, en transports et en environnement afin de comprendre pourquoi, malgré les bonnes intentions des autorités locales, les grandes tendances des déplacements dans les agglomérations urbaines privilégiaient l'utilisation de la voiture individuelle.

Plusieurs méthodes de maîtrise de la mobilité urbaine ont été présentées et examinées à Barcelone, pour débattre des moyens par lesquels elles pourraient être appliquées. Parmi ces méthodes figuraient les péages urbains, l'identification de sites spécifiques, des politiques de stationnement, les prix des transports en commun, etc.

II.F.3.4 Tourisme

En mars 2006, une réunion d'experts organisée par le Plan Bleu a amorcé la mise en place d'un réseau méditerranéen destiné à évaluer la contribution du tourisme au développement durable, à définir les modalités d'analyse de cette contribution sur la base de questionnaires nationaux et à analyser aussi la faisabilité à l'avenir de réunions annuelles associant opérateurs publics et privés pour traiter de ces questions.

En vue de concevoir une grille d'analyse qui identifierait les points clés, les indicateurs et les progrès réalisés, plusieurs principes essentiels ont été retenus:

- Travailler sur les trois dimensions du développement durable - économique, sociale et environnementale - en examinant les diverses retombées du tourisme dans les pays, en

identifiant les externalités et en évaluant les interactions, qui pourraient être considérables, avec les autres politiques publiques;

- Analyser les structures de prise de décision et d'exécution, car l'application des directives nationales au niveau local pourrait être problématique si les décisions à concrétiser vont à l'encontre d'intérêts particuliers. Il a donc été proposé d'effectuer l'analyse à deux niveaux:
 - au niveau politique (l'État), où sont évaluées les avancées au regard des orientations stratégiques;
 - au niveau de la destination touristique, autrement dit le niveau opérationnel où peut être appréciée la contribution du tourisme au développement durable.

II.F.3.5 Écosystèmes boisés

Silva Mediterranea, le Comité pour les questions forestières méditerranéennes, dont le secrétariat est assumé par la FAO, a souligné la nécessité d'intégrer, dans les orientations du secteur forestier méditerranéen, les préoccupations des pays de la région en matière d'aménagement du territoire et de développement durable. Pour ce faire, il a recommandé le renforcement des relations de travail et des alliances entre les autres institutions œuvrant dans ce domaine dans la région méditerranéenne, notamment entre la FAO, les organisations intergouvernementales et les autres secteurs de la société civile.

Pour lancer de telles alliances dans le but de renforcer la contribution du secteur forestier au développement durable en Méditerranée, le Comité *Silva Mediterranea* a proposé que les activités identifiées comme prioritaires pour la région soient exécutées de concert avec le Plan Bleu, conformément à un accord de partenariat signé en octobre 2002 et reconduit en décembre 2005.

Pour lancer le projet "Forêts méditerranéennes et développement durable" et l'appuyer pendant sa phase initiale, la France a décidé de lui apporter une contribution en ressources humaines et en financement sur une période de trois ans. Cette première phase s'est achevée dans le courant 2006. Un processus de coopération et de "partage d'expériences" s'est mis en place, auquel participent de plus en plus de pays et d'organismes qui ont aussi exprimé le souhait de voir le projet se poursuivre. Au sein du comité de pilotage, au début 2006, les membres ont formulé une série de propositions concernant les activités qu'il convenait encore d'entreprendre pour répondre aux objectifs fixés.

Quatre objectifs prioritaires ont été retenus pour aider à construire la deuxième phase du projet, à savoir:

- poursuivre et renforcer l'échange et la valorisation d'expériences concernant le développement et la gestion durables des espaces boisés méditerranéens;
- faciliter la définition, la mise en application et le suivi de stratégies et politiques forestières nationales répondant aux enjeux et principes du développement durable en Méditerranée;
- encourager l'exécution de projets de développement durable intégré des espaces agropastoraux et forestiers méditerranéens;
- faire largement connaître le projet, promouvoir la foresterie méditerranéenne et ses enjeux au niveau international.

À cet égard, une proposition d'intervention a été préparée par le Plan Bleu et soumise à ses partenaires à la fin 2006.

II.F.3.6 Zones côtières

"Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et stopper d'urgence la dégradation des zones côtières" constitue le septième domaine d'action prioritaire de la SMDD. Dans ce contexte, il a été demandé au Plan Bleu de travailler sur les indicateurs complémentaires du thème "Littoral et mer".

Pour sélectionner ces indicateurs complémentaires, le Plan Bleu a organisé une réunion d'experts internationaux et méditerranéens en décembre 2006. Cette réunion, première étape du processus de sélection, a permis de partager les expériences internationales en matière d'indicateurs côtiers (Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, Agence européenne pour l'environnement (AEE), projet DEDUCE (modèle d'évaluation pour le développement durable des zones côtières européennes), MEDWET, etc., ainsi que MEDPOL, CAR/ASP, CAR/PAP) puis d'élaborer une liste d'une trentaine d'indicateurs, qui seront testés et validés en 2007.

La sélection des indicateurs a été effectuée selon les critères généralement appliqués (pertinence, clarté, disponibilité, etc.) en liaison avec les objectifs et actions retenus par la SMDD mais aussi et pour la première fois selon le nouveau cadre d'analyse du Plan Bleu défini en novembre 2006.

Le Plan Bleu a également participé à des ateliers organisés par:

- l'AEE à l'occasion de la publication de son rapport sur l'état de l'environnement des côtes européennes (Séville, octobre 2006);
- L'Autorité maltaise pour l'environnement et la planification (MEPA), dans le cadre du projet DEDUCE (modèle d'évaluation du développement durable des zones côtières européennes, INTERREG IIIC) sur les travaux concernant 28 indicateurs pour le développement durable des zones côtières européennes (Malte, octobre 2006).

Enfin, en liaison avec les autorités françaises, le Plan Bleu a apporté un ferme appui aux ONG impliquées dans la dépollution des côtes libanaises.

II.F.3.7 Zones rurales

Au premier semestre 2006 a été préparé, en collaboration avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), un programme d'activités conjointes à réaliser au cours de la période 2006-2008. Ce programme a été validé par la CMDD en mai 2006. Il a pour objectifs de:

- générer des informations pour faciliter le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable et des stratégies nationales de développement durable dans le domaine "agriculture et développement rural";
- accélérer la définition de stratégies et la mise en œuvre de politiques volontaristes de développement rural durable en montrant les avantages économiques, environnementaux et sociaux liés à ce développement;
- déterminer les obstacles et leviers existants et potentiels dans les politiques nationales et locales ainsi que dans la coopération internationale, afin de progresser vers les objectifs de la SMDD;
- suivre les progrès réalisés dans la région au regard des objectifs et orientations de la SMDD.

Un premier travail sur les indicateurs de suivi du chapitre "Promouvoir une agriculture et un développement rural durables" de la SMDD a été mené en juin et octobre 2006. Une étude

régionale sur la territorialisation des politiques de développement durable a été entreprise en octobre 2006.

Pour lancer les activités des deux prochaines années, un atelier d'experts a été organisé en décembre 2006. Il avait pour objectifs:

- d'orienter les travaux futurs concernant les indicateurs de suivi de la SMDD, en particulier pour la définition des indicateurs complémentaires;
- de déterminer ce que l'on escomptait des rapports nationaux (l'enjeu principal en étant l'analyse de l'évolution des stratégies appliquées dans les pays et la promotion de politiques de développement rural durable) et d'examiner le projet de mandat;
- de valider le mandat de l'étude qui sera réalisée dans l'ensemble des pays méditerranéens sur la territorialisation des approches en matière de développement rural.

II.F.4 Diffusion et communication

Le Plan Bleu attache une grande importance à la diffusion des informations et connaissances et à leur utilisation par les organisations internationales, l'Union européenne, les Parties à la Convention de Barcelone, les administrations locales et la société civile. Par conséquent, le Plan Bleu se doit d'identifier les publics cibles, de proposer des supports de communication adaptés à ces publics, de planifier leur diffusion et d'estimer leur impact et leur pertinence.

Après la publication aux Éditions de l'Aube, en novembre 2005, du deuxième Rapport de prospective du Plan Bleu intitulé "Méditerranée: les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement" et, aux Éditions Earthscan de sa version anglaise "A Sustainable Future for the Mediterranean", des activités importantes ont été menées tout au long de 2006 pour promouvoir et diffuser le Rapport ainsi que ses principales conclusions. Pour ce faire, le Plan Bleu a bénéficié d'un appui spécifique du Programme régional euro-méditerranéen pour l'environnement (SMAP III) pour la période 2006-2007.

Quatre types d'activités ont été menés dans ce cadre:

- l'établissement de deux documents dérivés, ou notes d'orientation, destinés à un public plus large que celui des spécialistes de l'environnement;
- un Résumé en trois langues (anglais, arabe et français) qui offre une vue d'ensemble des principaux résultats et conclusions du Rapport à l'intention de décideurs des pays méditerranéens, dirigeants des instances de coopération méditerranéennes et euro-méditerranéennes, autorités locales, acteurs économiques, ONG et journalistes;
- des Résumés sur l'eau et sur l'énergie, parus dans la série des "Notes du Plan Bleu" (en français et en anglais), qui présentent de manière concise les principales tendances non durables dans un secteur donné et les alternatives possibles pour infléchir les tendances;
- la préparation d'outils de promotion et de marketing (dossiers en anglais, arabe et français, une affiche bilingue) ainsi qu'un dossier de presse en anglais et en français;
- la création d'un site web sur le Rapport du Plan Bleu (www.planbleu.org/red) qui donne accès à tous les produits dérivés ainsi qu'au texte intégral de tous les chapitres du Rapport; depuis septembre 2006, le nombre total de visites du site est passé d'une moyenne de 7000 visites/mois à 8 500 en novembre 2006;
- la distribution du Rapport lors des conférences et réunions méditerranéennes et euro-méditerranéennes et son envoi à des contacts clés dans les pays et les agences de coopération internationales ou régionales; au total, 775 exemplaires du Rapport en anglais et 864 en français ont été distribués en 2006.

Des conférences et débats ont été organisés dans les pays méditerranéens en coopération avec les autorités nationales de l'environnement afin de présenter le Rapport et de favoriser un débat intersectoriel sur les scénarios du Plan Bleu. Ainsi, en juillet 2006, l'Autorité générale libyenne pour l'environnement a organisé en juillet 2006 une réunion nationale qui a rassemblé 30 experts nationaux pour débattre du Rapport du Plan Bleu et notamment des défis que représente l'intégration de l'environnement et du développement. Une seconde conférence devait avoir lieu à Beyrouth en partenariat avec le Ministère libanais de l'environnement en juillet 2006, mais a été annulée en raison du conflit ayant éclaté dans la région à l'été 2006.

Les experts du Plan Bleu ont participé à plus de 60 réunions et forums euro-méditerranéens au cours desquels ils ont présenté les conclusions du Rapport. Au quatrième trimestre 2006, préférence a été donnée aux forums de haut niveau dans les domaines prioritaires du Plan Bleu en 2006, notamment l'énergie, l'eau et l'agriculture. Les principales conclusions du Rapport du Plan Bleu ont été présentées à la 6^{ème} réunion des Ministres de l'agriculture des pays membres du CIHEAM, qui s'est tenue le 2 décembre 2006 au Caire.

II.G Information et communication (INFO/RAC)

En 2006-2007, l'INFO/RAC a connu une évolution importante: se consacrant à l'origine à télédétection, il a été désigné comme Centre d'activités régionales – Composante du PAM pour l'information et la communication de la Convention de Barcelone. Cette réorientation de sa mission a entraîné de grands changements et créé de nouveaux défis.

Les activités exposées ci-dessous ont visé à appuyer le Plan d'action pour la Méditerranée et à promouvoir les objectifs de la Convention de Barcelone et de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), conformément aux recommandations adoptées par la Quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, Slovénie, 8-11 novembre 2005) et au document de projet INFO/RAC pour l'exercice biennal 2006-2007 approuvé par l'Unité de coordination le 28 février 2006.

L'INFO/RAC avait pour principaux objectifs:

1. Promouvoir l'*InfoPAM* – le système de partage de l'information environnementale du PAM/PNUE - et mettre en œuvre les activités relatives aux technologies d'information-communication (TIC), notamment leur cadre de partenariat;
2. Concevoir la Stratégie d'information et de communication pour la SMDD et exécuter le projet pilote en matière d'IC;
3. Appuyer les activités IC de l'Unité de coordination du PAM et de ses composantes en édifiant et/ou renforçant le partenariat et la coopération institutionnels avec l'Unité de coordination du PAM et ses composantes aux niveaux régional/national, en particulier dans le cadre du Partenariat FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée et de l'Initiative "Horizon 2020".

II.G.1 *InfoPAM*

En 2006, la conception et le développement de l'*InfoPAM* – l'infrastructure commune de partage de l'information pour le PAM et la région, dont on escompte aussi qu'elle serve efficacement les fins de la SMDD – a réalisé un grand pas en avant dans la réalisation de son plan de travail. Concrètement, après un examen soigneux des systèmes existants, il a été convenu que l'adaptation de la plateforme EIONET (Réseau européen d'information et d'observation sur l'environnement) aux besoins recensés et futurs des utilisateurs en matière de système d'information environnementale partagée constituait la seule "solution" viable et accélérée à la mise en place progressive de l'*InfoPAM*.

La collaboration avec l'AEE sur l'élaboration de l'*InfoPAM* s'est renforcée et officialisée dans un plan de travail conjoint PAM-AEE couvrant la période 2006-2008, par lequel l'AEE confirme sa volonté de partager ouvertement ressources, expertise et technologies pour mettre en place l'*InfoPAM*. Ce choix, destiné à garantir que l'*InfoPAM* (adapté de la plateforme EIONET) serait rapidement appliqué en recourant à des normes qui concourent à l'interopérabilité avec d'autres systèmes/réseaux, impliquait que des efforts considérables avaient été et devraient continuer à être consacrés à l'instauration de partenariats de travail officiels parallèles contribuant pour beaucoup à la mise en œuvre du système *InfoPAM*. Ces partenariats sont opérationnels et associent, pour tester le système, des pays de la Convention de Barcelone (Espagne, Italie, Maroc et Slovénie), d'autres composantes du PAM, des organisations internationales (CE, Union internationale des communications/ITU, Convention sur la diversité biologique, ACCOBAMS, etc.) et le secteur privé.

Des progrès importants ont aussi été obtenus dans l'élaboration de l'InfoSystème MED POL en tant qu'élément de l'*InfoPAM*. Le test de la facilité d'utilisation et l'acceptation de l'ensemble du système sont considérés comme la prochaine phase la plus importante qui suivra la Quinzième réunion des Parties contractantes et s'accompagnera d'une assistance préparatoire (dont une formation des utilisateurs) pour aider à planifier et à gérer la suppression progressive de l'ancien système et sa conversion en InfoSystème MED POL en ligne, lequel sera alors peu à peu intégré et rendu interopérable avec l'*InfoPAM*.

II.G.1.1 Principaux résultats en matière de technologies information-communication

a) Documents *InfoPAM* établis: i) Vision; ii) Conception théorique; iii) Plan d'application du prototype; iv) Examen du contenu en ligne du PAM; v) Bulletin : nos 1 et 2; vi) Table des matières – Stratégie *InfoPAM*.

b) Présentations faites de l'*InfoPAM*: i) Présentation de l'*InfoMAP* à Copenhague (réunion AEE); ii) Présentation conjointe donnée à Bruxelles à la CE (14-15 septembre 2006) par l'INFO/RAC en association avec l'AEE, EUROSTAT et RMSU (SMAP) lors des réunions préparatoires de la conférence des Ministres euro-méditerranéens prévue au Caire (novembre 2006). Cette présentation évoquait brièvement les progrès concernant l'*InfoPAM* et mettait l'accent sur les principaux aspects et la coopération pour garantir l'interopérabilité de l'*InfoPAM* avec les systèmes existants et futurs en vue d'appuyer des initiatives telles qu'"Horizon 2020"; iii) l'INFO/RAC a participé à l'*Événement de partenariat international de l'Université de Cambridge* (24-26 septembre, Cambridge/R-U); iv) Présentation à Rome de l'*InfoPAM* (réunion SMAP).

c) Réseau *InfoPAM*: i) L'atelier sur la conception et le partenariat *InfoPAM* s'est tenu à Avigliano (Italie) (28-29 mars 2006); y ont pris part toutes les composantes du PAM/PNUE, des Parties à la Convention de Barcelone, des représentants de la CE et des Nations Unies; ii) l'accord de partenariat avec l'*InfoPAM* a été signé par la plupart des composantes du PAM/PNUE (la signature du REMPEC restant encore en suspens) et approuvé/cosigné par le Coordonnateur du PAM; iii) le programme *InfoPAM* a été inclus dans le calendrier d'"Horizon 2020" - première phase (2007-2013); iv) Inclusion de l'*InfoPAM* dans l'élément "Réplication et communication" du projet de Partenariat FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée.

d) INFOSYSTÈME MED POL: i) Un mémorandum d'accord entre l'Unité de coordination et l'INFO/RAC-PAM a été signé pour instaurer les modalités précises d'application de l'*InfoSystème MED POL*; ii) le premier prototype de l'InfoSystème MED POL (<https://medpol.infomap.org>) a été élaboré puis a subi des aménagements pour répondre aux besoins des utilisateurs, sur la base des observations reçues; iii) un premier atelier de formation a été organisé à Rome le 1^{er} mars 2006 à l'intention du personnel d'encadrement MED POL; iv) Un projet de document définissant les spécifications requises du Module de soumission de rapports de l'InfoSystème MED POL a été soumis. Le Module de soumission de rapports est le composant logiciel de l'InfoSystème MED POL qui permet aux utilisateurs

agréés de soumettre les fichiers de rapport contenant les données acquises dans le cadre des activités de surveillance continue de MED POL-Phase III; v) les documents "Manuel de l'utilisateur 1", "Interface utilisateur 2" et "Conception du système" ont été élaborés.

e) SITE WEB DU PAM/PNUUE: Le processus visant à repenser et gérer le site a démarré et s'est accompagné des activités suivantes: i) nouvelle conception du site web du PAM, questionnaire, enquête; ii) Compte rendu des résultats de l'enquête auprès des utilisateurs; iii) Note de travail sur la nouvelle conception du site web du PAM; iv) Note de travail sur les sections devant composer le nouveau site web du PAM; v) Note de travail sur la nouvelle base de données du PAM.

f) SYSTÈME DE RAPPORTS: i) Une réunion de lancement tenue à Rome le 2 mars 2006 s'inscrivait dans la phase de conception initiale et a permis à l'INFO/RAC de préciser les besoins des utilisateurs et de définir les grandes étapes de la mise en place du nouveau système de rapports fondé sur les technologies Information & Communication. ii) Un plan de travail à court terme a été établi pour que le système de rapports réponde à la nécessité urgente du Secrétariat de mettre à jour les données et de recevoir les contributions provenant des pays à intégrer pour l'achèvement de leurs rapports nationaux 2002-2003; iii) le 23 juin 2006, l'INFO/RAC a participé à la réunion préparatoire sur le système de rapports. Les principales conclusions et recommandations de la réunion ont confirmé que le processus de conception du système de rapports serait, pour l'essentiel, une application du système *InfoPAM*.

g) SITE WEB DE L'INFO/RAC: le site web de l'INFO/RAC a été perfectionné (www.inforac.org;) et utilisé expérimentalement pour améliorer l'accessibilité à une communauté plus large d'utilisateurs.

h) SITE WEB DE LA SMDD: i) le site web Intranet de la SMDD a été créé; il est intégralement consacré à la stratégie SMDD et à ses projets pilotes d'information-communication;

i) SITE WEB DU PAC "CHYPRE": l'INFO/RAC-PAM a participé à la réunion de lancement du PAC "Chypre", tenue à Nicosie du 18 au 20 janvier 2006.

II.G.2 Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

L'INFO/RAC a inscrit l'information-communication (IC) concernant la *Stratégie méditerranéenne pour le développement durable* au cœur de son programme de travail 2006-2007.

À cet égard, la préparation de la stratégie IC prévoyait:

- la rédaction d'une *Vision* pour la stratégie IC, présentée et approuvée par la 11^{ème} réunion de la CMDD (24-26 mai 2006, Nicosie - Chypre);
- le lancement d'*initiatives IC pilotes*, approuvées par la 11^{ème} réunion de la CMDD, afin de valider les solutions IC proposées dans la *Vision* dans le cadre d'un processus de concertation impliquant les différents secteurs de la société civile;
- la *présentation* de l'avant-projet de stratégie IC, préalablement soumis au Secrétariat et autres composantes du PAM, à la 11^{ème} réunion du Comité directeur de la CMDD et à la 12^{ème} réunion de la CMDD.

L'INFO/RAC a adopté une double approche. D'une part, il a procédé à l'affinement et à la finalisation de la *stratégie d'information et communication pour la SMDD*; d'autre part, il a conçu et exécuté une série d'activités "pilotes" d'IC destinées à valider la stratégie IC proposée pour la SMDD, tout en rehaussant la visibilité de la SMDD et du PAM, y compris des options d'amélioration retenues sur la base des enseignements acquis.

Dans ce contexte, suite aux recommandations émanant de la Quatorzième réunion des Parties contractantes, les principaux travaux réalisés et résultats obtenus ont été:

a) STRATÉGIE IC: i) Élaboration et finalisation de la *Stratégie IC*; ii) projet de logo pour la SMDD; iii) un espace publicitaire a été acquis dans les principaux journaux nationaux à Chypre, en Grèce et en Italie; iv) Certaines des grandes agences internationales de publicité, à savoir Saatchi & Saatchi, Bates, McCann Erickson et Leo Burnett, ont accepté de s'associer à des consultations concernant la définition de la stratégie IC pour la SMDD.

b) MAGAZINE ÉCOMEDIA: i) Magazine préliminaire et expérimental en ligne, destiné à appuyer la CMDD, les composantes PAM/PNUE, les gouvernements des Parties à la Convention de Barcelone et la société civile par un "guichet unique" permettant d'échanger vues et observations sur la SMDD et les moyens d'instaurer et améliorer sa stratégie d'information et de communication; ii) un numéro spécial du magazine *Campus EcoMedia*- "FOTOCult" a été réalisé dans le cadre d'une collaboration multisectorielle et réalisé sans entraîner de frais; iii) 10 numéros du Magazine EcoMedia ont paru.

c) LE RÉSEAU ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE a été établi.

d) UNE EXPOSITION ITINÉRANTE à contenu audiovisuel et photographique, soumise lors de l'édition 2005 du *Prix de l'environnement méditerranéen*, a été présentée à Chypre, en Croatie, en Grèce, en Italie et en Espagne.

e) Une célébration de lancement de la Journée MED a été organisée à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la Convention de Barcelone à Kemer (Turquie) en 2006; communiqué de presse à l'occasion de la célébration l'année suivante à Palerme (Italie) en 2007.

Le programme de la *Journée MED* a été inscrit au calendrier d'"Horizon 2020"- première phase (2007-2013).

f) Les supports AUDIOVISUELS suivants ont été réalisés:

i) le tournage de la vidéo du 30^{ème} anniversaire de la Convention de Barcelone

ii) "*La Mer mérite notre voix*" : une vidéo célébrant le 30^{ème} anniversaire du PAM/PNUE et plaidant pour la protection de l'environnement en Méditerranée a été réalisée.

iii) "*Vidéo sur la Quatorzième réunion des Parties contractantes*". Un reportage de 10 minutes sur les faits marquants de la Quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, et notamment sur la place de premier plan qu'y occupait la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.

iv) "*Vidéo d'entretiens sur la SMDD*". Un recueil d'entretiens avec des personnalités éminentes chargées de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.

Vidéos en cours de réalisation:

i) Vidéo sur la *Stratégie méditerranéenne pour le développement durable* et ses sept grands thèmes: eau, énergie-climat, mobilité, tourisme, agriculture, villes, littoral et biodiversité;

ii) Vidéo sur le *Prix de l'environnement méditerranéen*. Un reportage dans les coulisses du deuxième festival cinématographique et photographique du PAM/PNUE et du "*Réseau environnement et développement durable*", l'un et l'autre consacrés aux thèmes traités par la SMDD.

Le Rapport du Plan Bleu sur l'environnement et le développement a été diffusé en différentes occasions.

II.G.3 Appui de l'IC au PAM et à la coopération régionale

Principaux **événements concernant les médias** et actions organisés et menés à ce jour par l'INFO/RAC:

- i) Participation à l'*Atelier pour la conservation des cétacés dans les pays du Sud* (Bizerte, 9-11 mars 2006) et communiqué de presse correspondant (disponible sur CD sur demande et sur www.inforac.org);
- ii) Participation au *Symposium méditerranéen sur le corail rouge* (Tabarka, Tunisie, 8 et 9 mai 2006) et communiqué de presse correspondant (disponible sur CD sur demande et sur www.inforac.org);
- iii) Participation à la réunion internationale "Park Life" (Rome, 28 mars- 1^{er} avril 2006, conférence de presse et séminaire);
- iv) Une campagne de nettoyage des plages baptisée "*Clean up and Scoop the Med*" a été organisée dans chacun des 21 pays méditerranéens pour coïncider avec la 11^{ème} réunion de la CMDD (24-26 mai 2006), en se servant dans le même temps de la photographie pour documenter l'état de l'environnement. Des tee-shirts, brochures et affiches ont été réalisés pour faire connaître la campagne et distribués aux participants.
- v) Participation sous forme d'une table ronde internationale organisée dans le cadre de la manifestation *Stelle di mare lungo il fiume*, qui a lieu chaque été sur les bords du Tibre à Rome dans le but de conférer une plus grande visibilité aux aires protégées marines;
- vi) Dans le cadre d'un accord de coopération entre l'INFO/RAC et MedWet, une conférence de presse a été organisée le 19 juin 2006 à la Villa Kazouli à Kifissia (Athènes, Grèce) pour sensibiliser à certains des grands thèmes de la protection de l'environnement;
- vii) Appui à la Conférence de presse internationale du Gouvernement italien sur la crise environnementale au Liban;
- viii) Un événement médiatique sur le phoque moine a eu lieu à Antalya (Turquie) en septembre 2006 à l'occasion de la Journée MED ;
- ix) Un événement médiatique sur la pollution industrielle en Méditerranée a eu lieu au Caire le 20 novembre 2006;
- x) L'INFO/RAC a coparrainé et appuyé la formation spécialisée "Stage euro-méditerranéen de journalisme écologique Laura Conti, Ascea Marina (Salerne, Italie), 2 octobre- 1^{er} décembre 2006.

II.G.4 Réunion des Points focaux nationaux de l'INFO/RAC

La 7^{ème} réunion des PFN de l'INFO/RAC s'est tenue à Palerme (Italie) du 5 au 7 juin 2007. La réunion se tenait conjointement avec le CAR/PB et le CAR/PAP. Le CAR/ASP tenait une réunion séparée mais parallèle au même lieu.

L'INFO/RAC a présenté son rapport d'activité pour 2006-2007 ainsi que les recommandations et le plan de travail proposés pour 2008-2009. La réunion a en outre permis aux PFN de formuler leurs propositions et leurs avis, compte tenu des besoins des parties prenantes et de l'évaluation des résultats obtenus.

II.G.5 Participation au Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée

Dans ce cadre, lors de la réunion des partenaires du projet FEM PDF-B tenue à Athènes en janvier 2006, l'INFO/RAC a été chargé du développement de deux éléments de la Composante régionale du projet: a) la *Stratégie de réplication*, et b) la *Stratégie globale d'information et de communication*.

L'INFO/RAC a mis au point une approche conceptuelle totalement nouvelle et innovante pour que le projet ait un mécanisme de répliation efficace qui tienne compte de l'importance d'un recours aux outils d'IC les plus récents. Les deux éléments ont été finalisés et soumis ensemble, avec leurs budgets, cadres logiques, analyse des coûts marginaux et calendrier, au Directeur du Projet FEM méditerranéen au PAM/PNUE.

L'INFO/RAC a également conçu et réalisé une brochure et un site web spécifiques pour le Partenariat FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée. Le site Internet (www.medsp.org), contenant pour la première fois à ce stade initial une version arabe, a été accueilli favorablement par "Eaux internationales" du FEM et par le PNUE.

Pour conférer la visibilité voulue au Partenariat FEM, l'INFO/RAC a pris part à la rencontre intergouvernementale RIG-2 organisée par le GPA/PNUE à Pékin (Chine) du 16 au 20 octobre 2006. Pour l'occasion, une brochure, une affiche et une carte d'invitation ont été conçus, réalisés et distribués pendant la réunion. La brochure exposait les grandes lignes du projet FEM PDF-B. Au cours de la réunion, le 17 octobre 2006, l'INFO/RAC a fait une brève présentation de la stratégie de répliation du Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée.

Une réunion de coordination a été organisée du 30 novembre au 3 décembre 2006 à Athènes par la Banque mondiale et le PNUE pour examiner l'intégration des éléments du Partenariat stratégique FEM pour la Méditerranée. En conclusion de la réunion, les activités transversales ci-après ont été recensées comme relevant des composantes originelles du projet:

- Suivi et évaluation;
- Répliation et communication;
- Coordination.

À la même réunion, le budget de la composante régionale a été réduit suite à des indications du FEM. Aux fins d'application du projet, l'INFO/RAC a réuni un cofinancement en espèces pour couvrir la quasi-totalité du montant requis par le FEM grâce à une contribution de la Région Sicile. Le projet FEM pour la Méditerranée a été approuvé par le Conseil du FEM à sa réunion du 12 juin 2007.

ANNEXE I

**État, en juillet 2007, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone sur
la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée
et à ses Protocoles**

Parties contractantes	Convention de Barcelone ^{1/}			Protocole "immersions" ^{2/}			Protocole "situations critiques" ^{3/}		Nouveau Protocole "situations critiques" ^{4/}	
	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	-	-
Algérie	-	16.02.81/AC	09.06-04	-	16.03.81/AC	-	-	16.03.81/AC	25.01.02	-
Bosnie-Herzégovine	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-
Chypre	16.02.76	19.11.79	15.10.01	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	25.01.02	-
Commission européenne	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	25.01.02	25.06.04
Croatie	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	25.01.02	01.10.03
Égypte	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AC	-	-
Espagne	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	25.01.02	-
France	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	25.01.02	02.07.03
Grèce	16.02.76	03.01.79	10.03.03	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	25.01.02	27.11.06
Israël	16.02.76	03.03.78	29.09.05	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	22.01.03	-
Italie	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	25.01.02	-
Liban	16.02.76	08.11.77/AC	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	-
Libye	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	25.01.02	-
Malte	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	25.01.02	18.02.03
Maroc	16.02.76	15.01.80	07.12.2004	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	25.01.02	-
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	25.01.02	03.04.02
Serbie et Monténégro*	-	16.07.2002	-	-	16.07.2002	-	-	16.07.2002	-	-
Slovénie	-	15.03.94/AC	08.01.03	-	15.03.94/AC	08.01.03	-	15.03.94/AC	25.01.02	16.02.04
Syrie	-	26.12.78/AC	10.10.03	-	26.12.78/AC	-	-	26.12.78/AC	25.01.02	-
Tunisie	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	25.01.02	-
Turquie	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	-	04.06.03

Accession = AC

Approval = AP

Succession = SUC

* La République fédérative de Yougoslavie a notifié le 16 juillet 2002 sa succession à la Convention et aux Protocoles, comme indiqué ci-dessus. La date de succession est le 27 avril 1992. Le 20 mars 2003, le Bureau régional du PNUE pour l'Europe a reçu notification du fait que l'Union d'États de Serbie-et-Monténégro, nouvellement réorganisée, était devenue Partie, par voie de succession, à la Convention de Barcelone.

Parties contractantes	Protocole "tellurique" ^{5/}			Protocole "aires spécialement protégées" ^{6/}		Protocole "ASP et diversité biologique" ^{7/}		Protocole "offshore" ^{8/}		Protocole "déchets dangereux" ^{9/}	
	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	10.06.95	26.07.01	-	26.07.01	-	26.07.01
Algérie	-	02.05.83/AC	-	-	16.05.85/AC	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Bosnie-Herzégovine	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Chypre	17.05.80	28.06.88	12.10.01	-	28.06.88/AC	10.06.95	15.10.01	14.10.94	15.10.01	-	-
Commission européenne	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	30.03.83	30.06.84/AP	10.06.95	12.11.99	-	-	-	-
Croatie	-	12.06.92/SUC	² -	-	12.06.92/SUC	10.06.95	12.04.02	14.10.94	-	-	-
Égypte	-	18.05.83/AC	-	16.02.83	08.07.83	10.06.95	11.02.00	-	-	01.10.96	-
Espagne	17.05.80	06.06.84	17.02.99	03.04.82	22.12.87	10.06.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
France	17.05.80	13.07.82/AP	16.04.01	03.04.82	02.09.86/AP	10.06.95	16.04.01	-	-	-	-
Grèce	17.05.80	26.01.87	10.03.03	03.04.82	26.01.87	10.06.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israël	17.05.80	21.02.91	-	03.04.82	28.10.87	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
Italie	17.05.80	04.07.85	07.09.99	03.04.82	04.07.85	10.06.95	07.09.99	14.10.94	-	01.10.96	-
Liban	17.05.80	27.12.94	-	-	27.12.94/AC	-	-	-	-	-	-
Libye	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	06.06.89/AC	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Malte	17.05.80	02.03.89	28.10.99	03.04.82	11.01.88	10.06.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	28.10.99
Maroc	17.05.80	09.02.87	02.10.96	02.04.83	22.06.90	10.06.95	-	-	01.07.99	20.03.97	01.07.99
Monaco	17.05.80	12.01.83	26.11.96	03.04.82	29.05.89	10.06.95	03.06.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Serbie et Monténégro	-	16.07.2002	-	-	16.07.2002	-	-	-	-	-	-
Slovénie	-	16.09.93/AC	08.01.03	-	16.09.93/AC	-	08.01.03	10.10.95	-	-	-
Syrie	-	01.12.93/AC	-	-	11.09.92/AC	-	10.10.03	20.09.95	-	-	-
Tunisie	17.05.80	29.10.81	01.06.98	03.04.82	26.05.83	10.06.95	01.06.98	14.10.94	01.06.98	01.10.96	01.06.98
Turquie	-	21.02.83/AC	18.05.02	-	06.11.86/AC	10.06.95	18.09.02	-	-	01.10.96	03.04.04

Accession = AC

Approval = AP

Succession = SUC

² Dans l'attente de la notification du pays dépositaire

⁵ La République fédérative de Yougoslavie a notifié le 16 juillet 2002 sa succession à la Convention et aux Protocoles, comme indiqué ci-dessus. La date de succession est le 27 avril 1992. Le 20 mars 2003, le Bureau régional du PNUE pour l'Europe a reçu notification du fait que l'Union d'États de Serbie-et-Monténégro, nouvellement réorganisée, était devenue Partie, par voie de succession, à la Convention de Barcelone.

1/ Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution

Adoption (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur*: 12 février 1978
État: Signataires: 15, Parties: 22

Amendements de 1995 (Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée)

Adoption (Barcelone) 10 juin 1995
Entrée en vigueur 9 juillet 2004
État: Parties aux modifications: 18

2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions")

Adoption (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur*: 12 février 1978
État: Signataires: 15, Parties: 22

Amendements de 1995 (Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion ou d'incinération effectuées par les navires et aéronefs)

Adoption (Barcelone) 10 juin 1995
Pas encore entré en vigueur
État: Parties aux modifications: 14

3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole "situations critiques")

Adoption (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur*: 12 février 1978
État: Signataires: 15, Parties: 22

4/ Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques")

Adoption (Malte): 25 janvier 2002
Entrée en vigueur*: 17 mars 2004, remplaçant le Protocole "situations critiques" de 1976 conformément à l'article 25.2.
État: Signataires: 16, Parties: 8

5/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique")

Adoption (Athènes): 17 mai 1980
Entrée en vigueur*: 17 juin 1983
État: Signataires: 22, Parties: 22

Amendements de 1996 (Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre – Protocole "tellurique")

Adoption (Syracuse): 7 mars 1996
Pas encore entré en vigueur
État: Parties aux modifications: 14

6/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées (Protocole "ASP")

Adoption (Gênes): 3 avril 1982
Entrée en vigueur*: 23 mars 1986
État: Signataires: 11, Parties: 22

7/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique (Protocole (ASP et biodiversité"))

Adoption (Barcelone): 10 juin 1995
Entrée en vigueur*: 12 décembre 1999, remplaçant le Protocole "ASP" de 1980 conformément à l'article 32
État: Signataires: 17, Parties: 14

8/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore")

Adoption (Madrid): 14 octobre 1994
Pas encore entré en vigueur
État: Signataires: 11, Parties: 4

9/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchets dangereux")

Adoption (Izmir): 1^{er} octobre 1996
Pas encore entré en vigueur
État: Signataires: 11, Parties: 5

ANNEXE II

RÉUNIONS TENUES DANS LE CADRE DU PAM AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

2006	Lieu	Réunion	Organisateur	Contact
8-10 janvier	Dubrovnik, Croatie	Réunion d'experts chargée de proposer des activités sur la gestion paysagère en Méditerranée	CAR/PAP	M. Prem
16-17 Janvier	Skhirat, Maroc	Quatre moteurs pour l'Europe, le Pays de Galles et la Flandre: vers un développement durable et des technologies écologiquement rationnelles dans le bassin méditerranéen	CAR/PP	V. Alzina
19-20 janvier	Nicosie, Chypre	Atelier de lancement du PAC Chypre	CAR/PAP	I. Trumbic
23 janvier	Athènes, Grèce	Réunion des directeurs de CAR	Unité de coordination	T. Hema
30-31 janvier	Alger, Algérie	Conférence de présentation finale du PAC Algérie	CAR/PAP	Z. Skaricic
3-4 février	Sophia-Antipolis, France	3 ^e réunion du Comité de pilotage. Projet Silva Mediterranea.	CAR/PB	L.Dassonville
14 février	Fès, Maroc	Atelier sur la formulation et l'exécution du PAC Maroc	CAR/PAP	Z. Skaricic
16-17 février	Barcelone, Espagne	Atelier sur l'urbanisation et la mobilité	CAR/PB	P. Miran
19-20 février	Alexandrie, Égypte	Atelier national chargé d'examiner les activités d'immersion	MED POL	F.Abousamra
20 février	Sophia Antipolis, France	Réunion d'experts sur l'énergie	CAR/PB	S. Quefelec
27-28 février	Tripoli, Libye	Atelier national chargé d'examiner les activités d'immersion	MED POL	F.Abousamra
6-9 mars	Fès et Casablanca, Maroc	Séminaire sur l'application des meilleures pratiques environnementales dans le secteur du tannage au Maroc	CAR/PP	V. Alzina E.Monfà
7-8 mars	Loutraki, Grèce	Première réunion du groupe de travail à composition non limitée sur la responsabilité et la réparation	Unité de coordination	T. Hema
9-11 mars	Bizerte, Tunisie	Atelier sur le renforcement des capacités pour la conservation des cétacés dans les pays du Sud (en collaboration avec ACCOBAMS)	CAR/ASP	A.Gannoun L. Ben Nakhla
14-15 mars	Athènes, Grèce	Réunion de consultation préparatoire sur le Protocole GIZC - CAR/PAP	Unité de coordination - CAR/PAP	T. Hema
16 mars	Athènes, Grèce	10 ^e réunion du Comité directeur de la CMDD	Unité de coordination - CMDD	P. Mifsud P. Alirol
16-17 mars	Nicosie, Chypre	Réunion d'experts "Vers une Stratégie méditerranéenne sur l'érosion côtière: tirer parti du projet EUROSION "	CAR/PAP	N. Stipica
24-25 mars	Sophia-Antipolis, France	Réunion d'experts sur le tourisme	CAR/PB	E.Coudert
28-29 mars	Avigliano (Rome), Italie	Atelier sur la conception et le partenariat InfoMAP	INFO/RAC	R. Prjyomko
3-4 avril	Split, Croatie	Réunion d'experts sur le projet SMAP	CAR/PAP	I. Trumbic

2006	Lieu	Réunion	Organisateur	Contact
6-7 avril	Ljubljana, Slovénie	Bureau 64	Unité de coordination	P. Mifsud T. Hema
6-7 avril	Athènes, Grèce	1 ^{ère} réunion du groupe de travail sur l'application de l'approche écosystémique	MED POL	F.S. Civili
12-13 avril	Beyrouth, Liban	Réunion nationale chargée d'assurer la réplicabilité du projet sur la gestion des détritres côtiers	MED POL	F.Abousamra
18 avril	Tunis, Tunisie	Séminaire sur l'application des meilleures pratiques environnementales dans le secteur du tannage en Tunisie	CAR/PP	V. Alzina
19 avril	Tunis, Tunisie	Comité consultatif du PAS BIO	CAR/ASP	Mr Daniel Cebrian-Mencheró
25-26 avril	Split, Croatie	Réunion sur l'identification des actions prioritaires pour la GIZC dans les pays du Maghreb, du Mashrek et de l'Adriatique	CAR/PAP	I. Trumbic
27 avril	Rabat, Maroc	Atelier national chargé d'examiner les activités d'immersion	MED POL	F.Abousamra
27-29 avril	Split, Croatie	Première réunion du groupe de travail sur le Protocole GIZC	Unité de coordination et CAR/PAP	T. Hema I. Trumbic
2-3 mai	Bari, Italie	Réunion d'experts sur le développement rural durable.	CAR/PB et ICAMAS	L.Dassonville
5 mai	Paris, France	Atelier sous-régional sur le Fonds Carbone	CAR/PB	S. Quefelec
5-6 mai	Tabarka, Tunisie	Atelier chargé de formuler un programme de travail sur la protection du coralligène et autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée	CAR/ASP & ONG	A.Gannoun A. Ouerghi
8-9 mai	Tabarka, Tunisie	Symposium méditerranéen sur le corail rouge	CAR/ASP	A.Gannoun A.Ouerghi
11-13 mai	Alicante, Espagne	Réunion de promotion des ASPIM et des correspondants PAS BIO des pays bénéficiaires	CAR/ASP	A.Gannoun S.El Asmi D.Cebrian
23 mai	Nicosie, Chypre	Réunion extraordinaire des directeurs de CAR	Unité de coordination	T. Hema
24-26 mai	Nicosie, Chypre	11 ^{te} réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)	Unité de coordination – CMDD	P. Mifsud P. Alirol
1-3 juin	Durrës, Albanie	Réunion chargée d'examiner la mise en oeuvre à long terme des plans d'actions nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre	MED POL	F.S. Civili F. Abousamra
5-6 Juin	Portoroz, Slovénie	Atelier sur l'application de l'IPPC (parallèlement à la conférence internationale concernant une stratégie durable pour l'Adriatique)	CAR/PP	E. Villamore
5-7 juin	Malte	Stage de formation régional sur la Convention relative aux hydrocarbures de soute – Bunker 2001	REMPEC	F. Hebert J. Pace
12&15 juin	Amman, Jordanie	3 ^e groupe d'étude du projet MEDSTAT-Environnement 2	CAR/PB	F. Pintus
13-14 juin	Amman, Jordanie	Forum final MEDSTAT-Environnement 2	CAR/PB	F. Pintus
23 juin	Athènes, Grèce	Première réunion de consultation des composantes du PAM sur le système de rapports	Unité de coordination	T. Hema
18-19 juillet	Tripoli, Libye	Mission d'appui - Présentation du rapport PB - Réunion sur l'énergie et l'eau	Libye/PB	G. Benoit S. Quefelec M. Blinda

2006	Lieu	Réunion	Organisateur	Contact
1-10 août	Station de Lara Chypre	Session de formation sur les techniques de conservation des tortues marines	CAR/ASP	A.Gannoun A.Ouerghi
6-9 septembre	Loutraki, Grèce	Deuxième réunion du Groupe de travail sur le Protocole GIZC	Unité de coordination, CAR/PAP	T. Hema I. Trumbic
15 septembre	Athènes, Grèce	Deuxième réunion de consultation des composantes du PAM sur le système de rapports	Unité de coordination	T. Hema
16-19 septembre	Antalya, Turquie	Conférence sur la conservation du phoque moine	CAR/ASP	A. Gannoun L. Ben Nakla D. Cebrian
17-18 septembre	Antalya, Turquie	Atelier: Introduction de l'écogestion dans les programmes d'étude universitaires	CAR/PP	E. Villamore
21 septembre	Istanbul, Turquie	Séminaire sur l'application des meilleures pratiques environnementales dans le secteur du tannage en Turquie	CAR/PP	V. Alzina
2-6 octobre	Barcelone, Espagne	Séminaire avancé sur la gestion des déchets dangereux industriels	CAR/PP	M. Santacana
3-4 octobre	Athènes, Grèce	Première session de travail sur les opportunités et les enjeux de la formulation des SNDD	Unité de coordination- CMDD	P. Alirol
25-27 octobre	Durrès, Albanie	Cours de formation national sur la Convention MARPOL	REMPEC	J. Pace
30-31 octobre	Le Caire, Égypte	Réunion du Bureau	Unité de coordination	P. Mifsud T. Hema
31 octobre	Thessalonique, Grèce	Séminaire sur l'application des meilleures pratiques environnementales dans le secteur du tannage en Grèce	CAR/PP	E. Villamore
7-11 novembre	Catane, Italie	Réunion extraordinaire des Points focaux du PAM	Unité de coordination	P. Mifsud T. Hema
14-15 novembre	Athènes, Grèce	Réunion d'experts sur l'application de l'approche écosystémique	MED POL	F. S. Civili
15-16 novembre	Misurata, Libye	Réunion spéciale d'actualisation du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée	CAR/ASP	A. Gannoun A. Ouerghi
21-23 novembre	Monténégro	Stage de formation national sur la préparation et l'intervention contre la pollution marine (Programme d'activités pour le Monténégro)	REMPEC	G. Gonzalez L. Khodjet El Khil
28-30 novembre	Barcelone, Espagne	Atelier régional sur la désignation de lieux de refuge pour les navires en difficulté	REMPEC	F. Hebert J. Pace J. Zerafa
28-30 novembre	Al Bayda, Libye	Atelier sur le tourisme durable	CAR/PP	V. Alzina
1-5 décembre	Larnaka et Baie de Chrysochou, Chypre	PAC Chypre, mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité	CAR/ASP	A. Gannoun D. Cebrian
4 décembre	Casablanca, Maroc	Atelier national sur la production plus propre dans le secteur de la céramique	CAR/PP	M. Santacana
5-6 décembre	Loutraki, Grèce	Troisième réunion du groupe de travail sur le respect des obligations	Unité de coordination	T. Hema
7-8 décembre	Loutraki, Grèce	Sixième réunion sur le système de rapports	Unité de coordination	T. Hema
10-15 décembre	Le Caire, Égypte	Cours de formation sur la gestion des eaux usées municipales aussitôt après le séminaire sur les meilleures pratiques environnementales dans le secteur du tannage	CAR/PP	V. Alzina
11-13 décembre	Aden, Yemen	Atelier régional arabe sur la gestion rationnelle des huiles usées et la gestion des déchets provenant des secteurs pétrolier/gazier	CAR/PP	J. Aguado

2006	Lieu	Réunion	Organisateur	Contact
13-15 décembre	Durrës, Albanie	Stage de formation national sur la préparation et l'intervention contre la pollution marine, à l'intention des administrateurs publics	REMPEC	G Gonzalez.
15 décembre	Sophia Antipolis, France	Atelier d'experts sur le suivi des indicateurs de développement durable dans les zones côtières méditerranéennes	CAR/PB	J.P. Giraud
15-16 décembre	Montpellier, France	Atelier d'experts sur le suivi des indicateurs de développement agricole et rural durable	CAR/PB	G. Thivet
18-19 décembre	Split, Croatie	Réunion sur le lancement des activités du PAC Monténégro	CAR/PAP	I. Trumbic
20-21 décembre	Alessandria, Italie	Atelier sur le programme MED POL de surveillance des effets biologiques: réalisations et orientations futures	MED POL	F. S. Civili
2007	Lieu	Réunion	Organisateur	Contact
10 janvier	Marrakech, Maroc	Atelier national sur l'écogestion dans le secteur hôtelier	CAR/PP	M. Santacana
18-19 janvier	Athènes, Grèce	Réunion des directeurs de CAR	Unité de coordination	T. Hema
4-9 février	Larnaca, Chypre	PAC Chypre : 2 ^e mission de travail sur le terrain pour la biodiversité	CAR/ASP	A. Gannoun D. Cebrian
5-6 février	Anavissos, Grèce	Atelier MED POL sur l'évaluation et la surveillance continue de l'eutrophisation	MED POL	F. S. Civili
12-15 février	Loutraki, Grèce	3 ^e réunion du groupe de travail sur le Protocole GIZC	Unité de coordination CAR/PAP	T. Hema I. Trumbic
13-15 février	Monaco	2 ^e réunion d'experts sur les activités de plaisance en Méditerranée	REMPEC	F. Hebert L. Khodjet El Khil
16 février	Nicosie, Chypre	Examen à mi-parcours de l'exécution du PAC Chypre	CAR/PAP	A. Bjelica
20-21 février	Larnaca, Chypre	PAC Chypre, activité d'analyse de la durabilité, 2 ^e atelier	CAR/PB	E. Coudert
20-21 février	Athènes, Grèce	Réunion d'experts désignés par les gouvernements sur l'application de l'approche écosystémique dans la région méditerranéenne	MED POL	F. S. Civili
27-28 février	Barcelone, Espagne	Réunion des Points focaux du CAR/PP	CAR/PP	V. Alzina J. Aguado
1 ^{er} mars	Tunis, Tunisie	Deuxième réunion du Comité consultatif du PAS BIO	CAR/ASP	A. Gannoun D. Cebrian
1-2 mars	Barcelone, Espagne	Groupe de travail sur l'application de l'approche différenciée de la réduction de la pollution	MED POL	F.S. Civili F. Abousamra
9 mars	Athènes, Grèce	Réunion du Comité directeur de la CMDD	Unité de coordination – CMDD	P. Mifsud
10 mars	Athènes, Grèce	Atelier sur l'intégration des composantes du PAM	Unité de coordination	P. Mifsud
15 mars	Séville, Espagne	Réunion avec les donateurs espagnols en vue d'examiner le financement externe du projet FEM	CAR/ASP	A. Gannoun D. Cebrian
19-21 mars	Saragosse, Espagne	3 ^e Atelier régional sur l'eau et le développement durable en Méditerranée	CAR/PB	G. Thivet M. Blinda
20-21 mars	Nicosie, Chypre	PAC Chypre, Activité d'analyse de la durabilité, 2 ^e Atelier	CAR/PB	E. Coudert
26 mars	Alger, Algérie	Conférence régionale sur l'environnement et le développement durable	CAR/PB	F. Pintus S. Laria
26-28 mars	Mytilène, Grèce	Réunion extraordinaire des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	MED POL	F.S. Civili F. Abousamra

2007	Lieu	Réunion	Organisateur	Contact
26-27 mars	Marseille, France	Réunion de clôture du programme "Posidonia"	CAR/ASP, Ifremer, Conseil Regional PACA	C. Pergent S. El Asmi
27-29 mars	Marseille, France	Troisième Symposium méditerranéen sur la végétation marine	CAR/ASP	A. Gannoun S. El Asmi
29-30 mars	Monaco	Atelier régional sur l'énergie et le développement durable	CAR/PB	S. Quefelec
30 mars	Belgique	Formation sous-régionale sur le mécanisme de centre d'échanges	CAR/ASP	A. Gannoun A. Ouerghi
3-4 avril	Larnaca, Chypre	PAC Chypre, Activité d'analyse de la durabilité, 3 ^e Atelier	CAR/PB	E. Coudert
15-19 avril	Larnaca, Chypre	PAC Chypre, biodiversité, 2 ^e session de travail sur le terrain	CAR/ASP	A. Gannoun D. Cebrian
24-26 avril	Athènes, Grèce	Réunion de consultation d'experts sur les risques sanitaires associés aux établissements touristiques	OMS/ MED POL	G. Kamizoulis
24-26 avril	Le Caire, Égypte	Séminaire sur la Convention relative aux systèmes antisalissures	REMPEC	J. Zerafa
7-11 mai	Malte	Réunion des correspondants nationaux du REMPEC	REMPEC	F. Hebert J. Pace L. Khodjet El Khil G. Gonzalez
8 mai	Rabat, Maroc	Atelier de présentation et d'examen de la fiche d'orientation sur la GIZC (SMAP III)	CAR/PAP	D. Povh Skugor
10-11 mai	Tunis, Tunisie	Réunion de lancement du projet Destinations	CAR/PAP	Z. Skaricic
10-11 mai	Sophia Antipolis	Groupe d'experts sur l'agriculture et le développement rural	CAR/PB	F. Pintus
21-22 mai	Istanbul, Turquie	7 ^e réunion sur le système de rapports dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles	Unité de coordination	T. Hema
23-25 mai	Istanbul, Turquie	4 ^e réunion du groupe de travail sur l'application et le respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone	Unité de coordination	T. Hema
24-25 mai	Athènes, Grèce	Réunion de mise en réseau pour la coordination des propositions aux donateurs externes pour le projet FEM	CAR/ASP-Unité de coordination	D. Cebrian
30-31 mai	Istanbul, Turquie	12 ^e réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)	Unité de coordination – CMDD	P. Mifsud S. Kouvelis
4-7 juin	Lattaquié, Syrie	Cours de formation sur la nouvelle version MEDSLICK pour la Syrie	REMPEC/Syrie	C. Farchi
5-7 juin	Palerme, Italie	Réunion conjointe des Points focaux nationaux pour le Plan Bleu, le CAR/ P AP et l'INFO/RAC	CAR/PB, CAR/PAP, INFO/RAC	L. Dassonville I. Trumbic S. Illuminato
6-9 juin	Palerme, Italie	8 ^e réunion des Points focaux nationaux pour les ASP	CAR/ASP	A. Gannoun, C. Pergent-Martin et personnel
11-12 juin	Athènes, Grèce	Réunion de consultation sur les eaux de baignade	OMS/MED POL	G. Kamizoulis
11-12 juin	Split, Croatie	Réunion d'experts chargée d'examiner le projet de manuel sur un tourisme durable	CAR/PAP	Z. Skaricic
12-14 juin	Bar, Monténégro	Stage de formation national sur MARPOL (Programme d'activités pour le Monténégro)	REMPEC	J. Pace
13-16 juin	Split, Croatie	4 ^e réunion du groupe de travail sur le Protocole GIZC	Unité de coordination, CAR/PAP	T. Hema I. Trumbic
14-15 juin	Tabarka, Tunisie	Session de formation sur la cartographie des biotopes marins et l'utilisation du SIG aux fins de conservation de la biodiversité	CAR/ASP & OKIANOS	S. El-Asmi C. Pergent-Martin

2007	Lieu	Réunion	Organisateur	Contact
20-21 juin	Koper, Slovénie	PAC Slovénie: Conférence de présentation finale	CAR/PAP	M. Prem
25-27 juin	Sarajevo et Banja Luka, Bosnie-Herzégovine	Séminaire sur le processus d'autorisation en matière d'environnement et le recours aux meilleures techniques disponibles	CAR/PP	E. Villamore
25-28 juin	Hammamet, Tunisie	Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	MED POL	F.S. Civili
26-28 juin	Sarajevo et Banja Luka, Bosnie-Herzégovine	Atelier sur les meilleures techniques disponibles dans le secteur de la viande	CAR/PP	M. Santacana
28-29 juin	Athènes, Grèce	2 ^e réunion du groupe de travail sur la responsabilité et la réparation des dommages	Unité de coordination	T. Hema
2-3 juillet	Madrid, Espagne	Réunion du Bureau	Unité de coordination	P. Mifsud T. Hema
12 juillet	Bruxelles, Belgique	Deuxième réunion conjointe de suivi de l'application du programme de travail conjoint CE-PAM		P. Mifsud

ANNEXE III

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA PROTECTION DE LA MER MÉDITERRANÉE CONTRE LA
POLLUTION
État, au 30 juin 2007, des contributions
(Exprimées en euros)

PAYS	Contributions non versées pour 2006 et années antérieures	Ajustements	Engagements de contributions pour 2007	Recouvrements en 2007 pour 2007 et années à venir	Recouvrements en 2007 pour années antérieures	Recouvrements en 2007 pour années antérieures - \$E.-U.	Contributions non versées pour années antérieures	Contributions non versées pour 2007 et années antérieures
Albanie	1 775	0	3 877	0	0	0	1 775	5 652
Algérie	174 489	0	58 163	0	0	0	174 489	232 652
Bosnie-Herzégovine	0	0	16 619	16 619	0	0	0	0
Chypre	0	0	7 755	7 755	0	0	0	0
Croatie	0	0	53 730	0	0	0	0	53 730
Égypte	132	0	27 143	0	0	0	132	27 275
Espagne	0	0	830 337	0	0	0	0	830 337
France	0	0	2 103 262	2 103 262	0	0	0	0
Grèce	155 653	0	155 653	0	155 653	0	0	155 653
Israël	79 151	0	81 427	56 187	79 151	0	-0	25 239
Italie	0	0	1 737 670	1 737 670	0	0	0	0
Jamahiriya arabe libyenne	230 717	0	109 124	0	0	0	230 717	339 841
Liban	3 641	0	3 877	0	0	0	3 641	7 518
Malte	3 877	0	3 877	3 877	3 877	0	0	0
Maroc	90 938	0	15 511	0	90 938	0	0	15 511
Monaco	0	0	3 877	3 877	0	0	0	0
Rép. arabe syrienne	-428	0	15 511	0	0	0	-428	15 083
Serbie et Monténégro	18 000	0	18 000	0	0	0	18 000	36 000
Slovénie	6 129	0	37 113	37 113	6 129	0	0	0
Tunisie	23 264	0	11 632	0	10 863	0	12 401	24 033
Turquie	0	0	124 634	124 634	0	0	0	0
Union européenne	0	0	138 483	138 483	0	0	0	0
Total	787 338	0	5 557 275	4 229 477	346 611	0	440 727	1 768 525

Contributions additionnelles (pour information uniquement)								
Commission européenne	-1	0	598 569	598 569	0	0	0	-1
Pays hôte *	348 304	0	440 000	0	0	0	0	788 304
Fonds env. PNUÉ	0	1/	0	0	0	0	0	0
Total	1 135 641	0	6 595 844	4 828 046	346 611	0	440 727	2 556 828

ANNEXE IV
UNITÉ DE COORDINATION
DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

UNITÉ DE COORDINATION

Mr. Paul Mifsud
Coordonnateur (D-2)

Mme Tatjana Hema
Administratrice de programme (P-4)

M. Khaled Ben Salah
Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds (P-4)

M. Spyros Kouvelis
Administrateur de programme chargé du développement durable (L-4)

Mme Luisa Colasimone
Fonctionnaire chargée de l'information (P.3)

Mme. Haris Pissala-Petrou
Assistante des services de conférence (G-7)

Mme Joy Moreno
Assistante budget (G-7)

Mme Margaret Watts
Assistante bibliothécaire (G-6)

Mme Jacqui Attwood
Assistante administrative (G-6)

Mme Nicole Mabger
Assistante administrative (G-6)

M. Iordanis Meimarides
Assistant informaticien (G-6)

Mme Sylvie Fortin
Assistante administrative (G-6)

Mme Irène Cavoura
Assistante de programme (G-5)

Mme Despina Psillou
Secrétaire (G-5)

Mme Anastasia Vergiris
Assistante Information (G-5)

M. Dimosthenis Magiras
Employé administratif (G-4)

M. Apostolos Apostolopoulos
Employé administratif (G-4)

M. Dimitris Ganassoulis
Assitant coordination en matière de sécurité (G-4)

Mme Anna Papadopoulou
Secrétaire (G-4)

MED POL

M. Francesco Saverio Civili
Coordonnateur du MED POL (D-1)

M. Fouad Abousamra
Administrateur de programme (P-4)

VACANT (processus de sélection en cours)
Administrateur de programme (P-4)

Mme Elise Giougourtzian
Secrétaire (G-5)

Mme Shelley Farrington-Gavalas
Secrétaire (G-4)

Mme Nathalie Gomez
Secrétaire (G-4)

OMS

M. George Kamizoulis
Conseiller scientifique principal (P-5)

Mme Vanta Papapanagiotou
Assistante de programme (G-5)

FEM

Mme Anastasia Vaporides
Assistante administrative (G-5)